

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT



Langue: Français
Original: Français

TCHAD

**PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES
NATURELLES EN ZONE SOUDANIENNE**

RAPPORT D'ÉVALUATION

**DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL
RÉGION CENTRE ET OUEST**

**OCAR
AOUT 2004**

TABLE DES MATIÈRES

Fiche de projet, équivalences monétaires, poids et mesures, liste des tableaux, liste des annexes, liste des sigles et abréviations, données de base et matrice du projet, et résumé analytique	<u>Page</u> (i-xi)
1. <u>ORIGINE ET HISTORIQUE DU PROJET</u>	1
2. <u>LE SECTEUR AGRICOLE</u>	2
2.1 Généralités	2
2.2 Régime foncier	3
2.3 Structuration du monde rural	4
2.4 Problématique du genre	5
2.5 Profil de pauvreté	5
2.6 Contraintes et potentialités du secteur agricole	7
2.7 Politiques et stratégies sectorielles	7
2.8 Cadre institutionnel	8
2.9 Interventions des principaux bailleurs de fonds	9
2.10 Financement du monde rural	10
3. <u>LES SOUS-SECTEURS</u>	11
3.1 Ressources naturelles	11
3.2 Principales cultures	13
3.3 Aménagements hydro-agricoles	13
3.4 Infrastructures rurales	14
4. <u>LE PROJET</u>	14
4.1 Conception et bien fondé du projet	14
4.2 Zone et bénéficiaires du projet	16
4.3 Contexte stratégique	19
4.4 Objectifs du projet	20
4.5 Description du projet	20
4.6 Production, marché et prix	24
4.7 Impact sur l'environnement	25
4.8 Impact social	26
4.9 Coûts du projet	26
4.10 Sources de financement et calendrier des dépenses	27
5. <u>EXECUTION DU PROJET</u>	31
5.1 Organe d'exécution	31
5.2 Dispositions institutionnelles	31
5.3 Calendriers d'exécution et de supervision	32
5.4 Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services	33
5.5 Dispositions relatives aux décaissements	35
5.6 Suivi et évaluation	35
5.7 Rapport financier et audit	36
5.8 Coordination de l'aide	36
6. <u>DURABILITE ET RISQUES DU PROJET</u>	37
6.1 Charges récurrentes	37
6.2 Durabilité du projet	37
6.3 Risques majeurs et mesures d'atténuation	38

7.	<u>AVANTAGES DU PROJET</u>	38
7.1	Analyse financière	38
7.2	Analyse économique	39
7.3	Analyse de l'impact des aspects intersectoriels	39
7.4	Analyse de sensibilité	40
8.	<u>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	40
8.1	Conclusions	40
8.2	Recommandations et conditions d'approbation du prêt	41

Ce rapport a été préparé par MM. D. KEITA, Agronome en chef, M. BEREKOUTOU, Expert en élevage, A. DAGAMAÏSSA, Expert forestier et A. DIAW, Analyste financier, et Mme R. BA, spécialiste en genre, à l'issue d'une mission d'évaluation qu'ils ont effectuée au Tchad en janvier 2004. Toute question afférente à ce projet pourra leur être posée ou adressée à M. J.P. RIGOULOT, Chef de division OCAR.3 (Poste 2170) et/ou à M. C. R. SPENCER, Directeur OCAR (Poste 2036).

LISTE DES TABLEAUX

- 4.1 Récapitulatif des coûts du projet par composante
- 4.2 Récapitulatif du coût du projet par catégorie de dépense
- 4.3 Sources de financement
- 4.4. Calendrier d'exécution des dépenses par composante
- 4.5 Calendrier des dépenses par source de financement

- 5.1 Calendrier de mise en œuvre
- 5.2 Récapitulatif des modalités de passation de marché
- 5.3 Détail du mode de financement « autres »
- 6.1 Calendrier des charges récurrentes par source de financement

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Localisation administrative du projet
- Annexe 2 : Organigramme de la cellule d'exécution du projet
- Annexe 3 : Liste des biens et services
- Annexe 4 : Résumé de l'analyse économique
- Annexe 5 : Opérations du Groupe de la Banque au Tchad
- Annexe 6 : Résumé du plan de gestion environnementale et sociale

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

B. P. 323 – TUNIS,

Tél: 216 71 10 21 70

Fax: (216) 71 10 37 55

FICHE D'INFORMATION SUR LE PROJET

Date : janvier 2004

Les renseignements ci-dessous ont pour but de fournir quelques indications générales à tous les fournisseurs, entrepreneurs, consultants et autres personnes intéressés par la fourniture des biens, travaux et services au titre des projets approuvés par les Conseils d'administration du Groupe de la Banque. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'organe d'exécution de l'emprunteur.

1. PAYS : Tchad
2. TITRE DU PROJET : Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles
3. LIEU D'IMPLANTATION : Les départements de la zone soudanienne
4. EMPRUNTEUR : République du Tchad
5. ORGANE D'EXECUTION : Ministère de l'agriculture
B.P. 441, NDjaména, Tchad
Tél. : (235) 52 24 48 / 52 98 62
6. DESCRIPTION DU PROJET: Les composantes du projet sont les suivantes:
(i) Renforcement des capacités; (ii) Amélioration de la productivité des ressources naturelles ; et (iii) Gestion du projet.
7. COUT TOTAL DU PROJET : 20,42 millions d'UC
Devises : 13,02 millions d'UC
Monnaie locale : 7,40 millions d'UC
8. GROUPE DE LA BANQUE :
Prêt FAD : 4,27 millions d'UC
Don du FAD : 1,60 million d'UC
Devise : 3,73 millions d'UC
Monnaie locale : 2,14 millions d'UC
9. AUTRES SOURCES DE FINANCEMENTS :
BADEA : 5,91 millions d'UC
BID : 6,10 millions d'UC
Gouvernement : 2,25 millions d'UC
Bénéficiaires : 0,29 million d'UC
10. DATE D'APPROBATION : Septembre 2004

11. DATE PROBABLE DE DEMARRAGE ET DUREE : Janvier 2005 ; six ans

12. ACQUISITION DES TRAVAUX, BIENS ET SERVICES

L'acquisition des travaux, biens et services se fera conformément aux règles de procédures du Groupe de la Banque africaine de développement en la matière :

A. ACQUISITION DES TRAVAUX ET BIENS

- (i) Appel d'offres national (AON) : Acquisition des motos, des équipements pour les périmètres rizicoles, du matériel informatique, des équipements de bureau (photocopieurs, mobilier, fax et téléphone) ;
- (ii) Consultation de fournisseurs à l'échelon national : Acquisition de fournitures diverses nécessaires au fonctionnement du projet ;
- (iii) L'acquisition de semences de base se fera sur la base de gré à gré avec les prestataires spécialisés.

B. ACQUISITION DES SERVICES DE CONSULTANTS

- (i) L'acquisition de services de consultants pour la conduite de thèmes en recherche système et les voyages d'études se fera sur la base de gré à gré avec les prestataires spécialisés ;
- (ii) L'acquisition des services de l'assistance technique, de consultation de courte durée et des prestataires chargés de la formation et de la sensibilisation se fera sur la base d'une liste restreinte ;
- (iii) L'acquisition des services pour la production de semences améliorées et de plants fruitiers se fera sur la base de gré à gré avec les prestataires spécialisés .

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Taux en vigueur en janvier 2004)

Unité monétaire	:	Franc CFA
1 UC	:	771, 750 FCFA
1 UC	:	1.48597Dollar E.U.
1 UC	:	1.17654 Euro

EXERCICE FISCAL

1er janvier - 31 décembre

UNITES DE MESURE

Système métrique (SI)

POIDS ET MESURES

1 hectare	= 10.000 m ²
1 hectare	= 2.47 acres
1 kilogramme	= 1000 grammes
1 tonne métrique	= 1000 kg
1 centimètre	= 0.3937 pouces
1 mètre	= 3,3 pieds

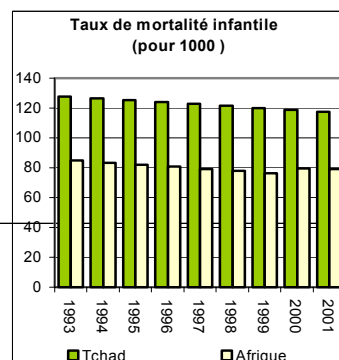
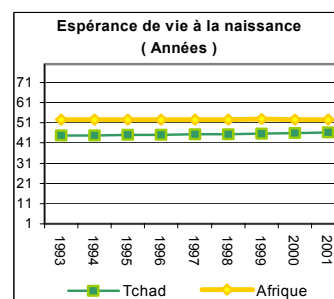
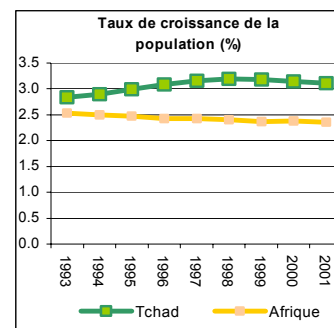
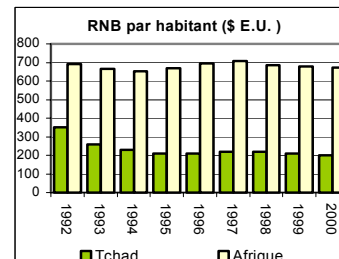
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence française de développement
ASDEC	Association pour le développement de l'épargne et du crédit
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
BELACD	Bureau d'étude et de liaison pour les actions caritatives, au développement
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
CECADEC	Centre chrétien d'appui au développement communautaire
CFPR	Centre de formation professionnelle rurale
CSDR	Consultation sectorielle sur le développement rural
DDPAP	Direction développement des productions animales, et pastorales
DEAFPR	Direction de l'enseignement agricole, de la formation et de la promotion rurale
DEPP	Direction des études, programmes et projets
DGRHA	Direction du génie rural et de l'hydraulique agricole
DPA	Direction de la production agricole
DPFLCD	Direction de la protection des forêts, et de la lutte contre la désertification
DPFPN	Direction de la protection de la faune et des parcs nationaux
DPVC	Direction de la protection des végétaux et du conditionnement
DRHF	Direction des ressources humaines et de la formation
DRS-CES	Défense et restauration de la fertilité des sols, conservation des eaux et sols
DSSP	Direction des statistiques du suivi et de la programmation
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Fonds des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
FDL	Fonds de développement local
FED	Fonds européen de développement
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FSN	Fonds spécial du Nigéria
GTZ	Coopération allemande
IPH	Indice de pauvreté humaine
ITRAD	Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MEE	Ministère de l'environnement et de l'eau
MINAGRI	Ministère de l'agriculture
OFT	Observatoire du foncier au Tchad
OMVSD	Office de mise en valeur de Sategui-Deressia
ONASA	Office national de sécurité alimentaire
ONDR	Office national de développement rural
ONG	Organisations non gouvernementales
OPR	Organisation des producteurs ruraux
PCVZS	Projet de production cotonnière et vivrière dans la zone soudano-sahélienne
PGRN	Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles
PIB	Produit intérieur brut
PIDR	Programme d'intervention pour le développement rural
PME	Petites moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRASAC	Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale
PROADEL	Projet d'appui au Programme de développement local
PSAOP	Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations de producteurs

v Tchad

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Tchad	Afrique	Pays en dévelop- pement	Pays dévelop- pés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km²)		1 284	30 061	80 976	54 658
Population totale (millions)	2001	8.1	811.6	4 940.3	1 193.9
Population urbaine (% of Total)	2001	23.4	38.0	40.4	76.0
Densité de la population (au Km²)	2001	6.3	27.0	61.0	21.9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2001	200	671	1 250	25 890
Participation de la Population Active - Total (%)	2000	45.8	43.1	...	...
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2000	40.7	33.8	...	...
Valeur de l'Indice sexospécifique de dével. humain	2000	0.353	0.476	0.634	0.916
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2000	166	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	1995	...	45.0	32.2	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2001	3.1	2.4	1.5	0.2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2001	4.6	4.1	2.9	0.5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2001	46.6	42.4	32.4	18.0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2001	3.1	3.3	5.1	14.3
Taux de dépendance (%)	2001	98.4	85.5	61.1	48.3
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2001	97.0	73.9	103.3	94.7
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2001	22.2	23.6	26.9	25.4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2001	46.1	52.5	64.5	75.7
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2001	47.3	53.5	66.3	79.3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2001	48.5	37.3	23.4	10.9
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2001	18.8	14.0	8.4	10.3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2001	117.4	79.6	57.6	8.9
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2001	201.1	116.3	79.8	10.2
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	1998	830	641	491	13
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2001	6.7	5.1	2.8	1.6
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1997	3.9	...	56.0	70.0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	1994	2	37	78	287
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	1994	15	106	98	782
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	1997	38	38	58	99
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2000	27	60	72	100
Accès aux services de santé (% de la population)	1999	30	62	80	100
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2000	29	60	44	100
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2001	3.6	5.7	...	...
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	1999	62	105	157	24
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2000	50	63	82	93
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	1996	42	58	79	90
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	1997	39	26	31	...
Apport journalier en calorie par habitant	1999	2 206	2 408	2 663	3 380
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	1998	2.3	3.3	1.8	6.3
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	1998	67.5	80.7	100.7	102.3
Primaire - Filles	1998	50.0	73.4	94.5	101.9
Secondaire - Total	1997	10.0	29.3	50.9	99.5
Secondaire - Filles	1996	4.1	25.7	45.8	100.8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	1998	9.3	40.9	51.0	82.0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2001	55.8	37.7	26.6	1.2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2001	47.0	29.7	19.0	0.8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2001	64.2	46.8	34.2	1.6
Dépenses d'éducation en % du PIB	1998	1.8	3.5	3.9	5.9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	1999	2.8	6.0	9.9	11.6
Taux annuel de déforestation (%)	1995	0.8	0.7	0.4	-0.2
Taux annuel de reboisement (%)	1990	6.0	4.0	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	1997	...	1.1	2.1	12.5



Source : Compilé par la Division Statistique à partir des Bases de Données de la BAD; ONUSIDA; Live Database de la Banque Mondiale et la Division Population des Nations Unies.

Notes: n.a. Non Applicable
... Donnée Non Disponible

REPUBLIQUE DU TCHAD

PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES
NATURELLES
CADRE LOGIQUE (PRET)

Description Narrative (DN)	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MV)	Hypothèses et Risques (H/R)
Objectif Sectoriel			
1. Contribuer à la sécurité alimentaire	1. Une augmentation de 20% du PIB du secteur primaire (actuellement estimé à 328 milliards de F CFA) en année 6 du projet.	1.1 Statistiques économiques nationales 1.2 Rapport PNUD Enquête ménages (ECOSIT)	
Objectif du Projet			
2. La productivité des ressources naturelles augmentées sur une base durable en zone soudanienne.	2.1 Les superficies aménagées et/ou protégées (périmètres irrigués, parcs à bois, DRS-CES, mise en défens, étangs piscicoles, maraîchage) ont augmenté de 10% en année 6. 2.2 Les rendements des exploitations agricoles sont améliorés de 20% en moyenne en culture pluviale et de 30% en culture irriguée en année 5 du projet.	2.1 Statistiques de productions agricoles. 2.2 Rapports du projet.	Réformes économiques poursuivies. Stabilité socio-économique maintenue
Réalisations			
3.1 Les capacités institutionnelles sont renforcées.	3.1.1 1.000 comités villageois de gestion des ressources naturelles (CVGRN) mis en place et fonctionnels en année 6. 3.1.2 200 ateliers cantonaux de gestion des ressources naturelles organisés en année 6. 3.1.3 3.600 responsables des organisations professionnelles rurales dont au moins 20% de femmes, formés en année 6. 3.1.4 1.000 plans villageois et 100 plans cantonaux de gestion des ressources naturelles élaborés et mis en œuvre en année 6. 3.1.5 les techniques préventives de lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme sont diffusées. 3.1.6 4.500 producteurs, dont 50% de femmes, sont formés aux techniques de gestion des ressources naturelles en année 6. 3.1.7 100 comités cantonaux de gestion des ressources naturelles (CCGRN) mis en place et fonctionnels en année 6.	3.1.1 Procès verbaux de constitution des AV 3.1.2. Rapport des ateliers de formation 3.1.3 Rapports d'activité, de supervision, de revue à mi-parcours, d'achèvement et d'évaluation Idem. Idem. Idem. Idem.	Les ressources financières prévues pour le projet sont disponibles et leurs conditions de mise à disposition sont satisfaisantes. L'Agriculture reste suffisamment rentable pour retenir la main d'œuvre qui risque d'être attirée par des emplois salariés de l'industrie pétrolière.
3.2 Les ressources naturelles sont protégées et valorisées.	3.2.1 2.350 ha de périmètres rizicoles aménagés et exploités en année 6. 3.2.2 6.200 tests en milieu paysan (TMP) portant sur 37 thèmes et 12 études relatives à la gestion des ressources naturelles réalisés. 3.2.3 350 t de semences de base, 15.000 plants d'arbres fruitiers, et 5.000 tonnes de semences améliorées sont produites et utilisées. 3.2.4 Les rendements de cultures sèches ont augmenté de 20% et de cultures irriguées de 30% en année 6. 3.2.5 10 étangs de pisciculture sont aménagés et fonctionnels. 3.2.6 500 ha de reboisements communautaires réalisés, 2.000 ha de mis en défens, 200 km de pare-feux réalisés en année 6.	3.2.1 Rapports d'activité, supervision, revue à mi-parcours, achèvement et évaluation. Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem	Les attributaires des parcelles aménagées bénéficient d'une sécurité foncière. Les conditions agro-climatiques sont favorables.

Description (DN)	Narrative	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MV)	Hypothèses et Risques (H/R)
		3.2.7 100 pépinières cantonales et 1.000 villageoises d'arbres fruitiers et forestiers réalisées en année 6. 3.2. 8 100 unités de démonstration de bio-gaz et 10.000 foyers améliorés sont installés et fonctionnels en année 6. 3.2. 9 1.000 ha protégés par des actions de DRS-CES en année 6. 3.2.10 7.500 ha sont fertilisés par différentes techniques biologiques de fertilisation des sols (fumure organique, engrais verts, agro-foresterie) en année 6. 3.2. 11 33.000 m de digues sont protégés par engazonnement en année 6.	Idem Idem	
Activités				
1. Mise en place du personnel. 2. Etablissement des conventions avec les ONG et l'ITRAD. 3. Réalisation des études d'exécution pour les travaux. 5. Passation des marchés pour les travaux, biens et services. 5. Supervision des travaux.		Ressources financières : Composante A : 2, 09 millions d'UC Composante B : 14,29 millions d'UC Composante C : 2,31 millions d'UC Prêt FAD : 4, 27 millions d'UC Gouvernement : 2,12 millions d'UC Bénéficiaires : 0,29 million d'UC BADEA : 5,91 millions d'UC BID : 6,10 millions d'UC 18,69 millions d'UC	5. Rapport des études d'exécution. 6. Dossiers d'AO, Rapports d'analyse des offres, Contrats des marchés, PV de réception des bâtiments. 7. Rapport des études d'exécution.	

CADRE LOGIQUE (DON FAD)

Description Narrative (DN)	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MV)	Hypothèses et Risques (H/R)
Objectif Sectoriel			
1. Contribuer à la Sécurité alimentaire	1 Une augmentation de 20% du PIB du secteur primaire (actuellement estimé à 328 milliards de F CFA) en année 5 du projet.	Statistiques économiques nationales 1.2 Rapport PNUD Enquête ménages (ECOSIT)	
Objectif du Projet			
2.1 Un projet qui contribuera à accroître la productivité des ressources naturelles sur une base durable est préparé.	2.1.1 Le rapport de préparation du projet est rédigé dans les six mois suivants le démarrage de l'étude et approuvé par le Gouvernement du Tchad et la B.A.D.	2.1 l'accusé de réception du rapport par la B.A.D. et sa notification d'approbation	Les ressources financières prévues pour l'étude sont disponibles et à temps
Réalisations			
3.1 Les capacités institutionnelles sont renforcées.	3.1.1 150 artisans formés en année 6. 3.1.2 52 COOPEC équipées en année 6. 3.1.3 4 assistants techniques totalisant 96 personnes/mois sont recrutés et ont mis en place les outils de gestion appropriés en année 6.	3.1.1 Rapport des ateliers de formation 3.1.2 Rapports d'activité, de supervision, de revue à mi-parcours, d'achèvement et d'évaluation Idem.	
3.2 L'étude diagnostique de la situation des ressources est réalisée et validée.	3.1.1 Le diagnostic de la situation des ressources naturelles, des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et de l'environnement socio-économique est établi dans les trois premiers mois de l'étude.	3.1.1 Rapport de l'agence d'exécution de l'étude	
3.1 Un rapport de préparation du projet est rédigé et validé.	3.2.1 Des propositions de stratégies et des actions de gestion durable des ressources naturelles, d'accroissement de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorale sur une base durable et d'amélioration des revenus du secteur sont formulées six mois au plus tard après le démarrage de l'étude. 3.2.2 Six ateliers locaux (BONGOR, LAI, DOBA, MOUNDOU, PALA et SAHR) et un atelier régional (à MOUNDOU) sont organisés de manière participative pour valider les résultats du diagnostic et les propositions de stratégies d'amélioration de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorale sur une base durable.	3.1.1 Rapport de l'agence d'exécution de l'étude 3.1.2 Rapport de la coordination de l'étude	
Activités			
1. Recrutement du consultant 2 Recrutement des assistants techniques	Ressources financières : Don FAD : 1,60 million d'UC Gouvernement : 0,13 million d'UC Total : 1,73 million d'UC		

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Historique du Projet

1.1 Le Tchad, pays enclavé, est classé parmi les pays les plus pauvres avec un revenu moyen annuel par habitant estimé à 200 dollars américains. L'agriculture demeure le premier moteur de la croissance économique du pays. Le secteur agricole constitue une part importante du produit intérieur brut (PIB) puisqu'il concerne 77% de la population totale et occupe 80% de la population active. Toutefois, sa productivité est faible et ne participe que pour environ 40% dans la formation du PIB. Le climat est caractérisé par une grande variabilité avec des sécheresses fréquentes. La dégradation du sol avec les pratiques culturales inadéquates, la pression démographique et animale, le surpâturage, le braconnage, le déboisement abusif, l'ensablement, la régression du réseau hydrographique, et les feux de brousse comme causes principales, limitent l'accès aux ressources naturelles, avec pour conséquences des comportements de compétition et de conflits entre différents usagers. Malgré l'existence d'un réseau hydrographique important dont 12720 km² de lac, des cours d'eau permanents (Chari et Logone), semi-permanents (Batha, Bahr Azoun, Salamat et Mayo-Kebbi) et de nombreux cours d'eau temporaires, seulement 18 000 ha sur un potentiel de plus de cinq millions ha sont aménagés. Ces phénomènes de dégradations des ressources naturelles et de sous-exploitations des potentiels de développement économique sont particulièrement préoccupants en zone soudanienne.

1.2 Préoccupé par cette condition de dégradation avancée de ses ressources naturelles, le Gouvernement du Tchad a sollicité l'appui de la Banque pour le financement d'un projet relatif à la gestion des ressources naturelles. Au cours de la mission d'identification multi-bailleurs effectuée au Tchad, en février-mars 2001, la Banque a identifié, entre autres, un Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles (PGRN) qui s'inscrit, dans le cadre du Programme d'intervention pour le développement rural (PIDR). Le PIDR est la traduction opérationnelle de la Consultation sectorielle sur le développement rural (CSDR.) de juin 1999. Le projet a été préparé grâce à une Facilité de préparation des projets (FPP) d'un montant de 0,47 million d'UC, accordé par le FAD. Une équipe de cadres nationaux, dont les membres ont été détachés des trois ministères chargés du développement rural pour la durée de la formulation du projet, a préparé le projet avec l'appui de consultants recrutés au plan international et la participation effective de toutes les parties prenantes (associations des producteurs, communautés rurales et partenaires techniques et financiers). Le présent rapport est basé sur le rapport de préparation du Gouvernement, le rapport d'évaluation de janvier 2003, les résultats des consultations et entretiens avec les autorités politiques et administratives, les partenaires sociaux, la société civile, les bailleurs de fonds et des visites de terrain lors de la mission de réévaluation du FAD Réalisée en janvier 2004.

2. Objet du prêt et du Don

Le prêt FAD, d'un montant de 4,27 millions d'UC sera utilisé pour financer 18% des coûts en devises et 26% des dépenses en monnaie locale, soit 21% du coût du projet. Le Don FAD d'un montant de 1,60 million d'UC sera utilisé pour financer 11% des coûts en devises et 3% des dépenses en monnaie locale, soit 8% du coût du projet. Il servira au remboursement du FPP dont le Gouvernement a bénéficié pour la préparation de ce projet, au renforcement des capacités des artisans et financera l'assistance technique.

3. Objectifs du projet

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la sécurité alimentaire. L'objectif spécifique du projet est d'augmenter la productivité des ressources naturelles en zone soudanienne sur une base durable.

4. Description du projet

Le projet sera exécuté en six ans sous les composantes suivantes : (i) Renforcement des capacités; (ii) Amélioration de la productivité des ressources naturelles ; et (iii) Gestion du projet.

5. Coût du projet

Le coût total du projet est estimé à 15.759 millions de FCFA, soit 20,42 millions d'UC, hors taxes et hors douanes. Ce coût se répartit en 10.046 millions de FCFA en devises, soit 13,02 millions d'UC et 5.713 millions de FCFA en monnaie locale, soit 7,40 millions d'UC.

6. Sources de financement

Le projet sera cofinancé par le FAD à hauteur de 21% sous forme de Prêt et 8% sous forme de Don, la BADEA pour 29%, la BID pour 30%, le Gouvernement du Tchad pour 11% et les bénéficiaires pour 1%.

7. Exécution du projet

L'exécution du projet sera confiée à une Cellule d'exécution basée à Laï, sous la tutelle du MINAGRI. La cellule d'exécution du projet (CEP) sera dirigée par un coordonnateur qui sera assisté par sept cadres nationaux et trois assistants techniques. Elle fera appel à des organismes spécialisés pour exécuter les composantes du projet. La supervision générale du projet sera assurée par un comité de pilotage.

8. Conclusions et recommandations

8.1 La gestion des ressources naturelles constitue le point central de la consultation sectorielle sur le développement rural du Tchad. La mise en œuvre du présent projet apportera une solution à un des plus préoccupants problèmes de développement du Tchad – à savoir la dégradation des capitaux productifs, en particulier le sol. Ce projet contribuera aussi à la valorisation des ressources en eau. En effet, la mise en œuvre du projet permettra d'accroître les superficies irriguées, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif de maîtrise de l'eau au Tchad et garantira la rentabilité à long terme de l'exploitation des ressources naturelles. La sécurisation, l'intensification et la diversification des productions agricoles, les effets de l'encadrement technique et ceux induits par la mise en place d'une filière semence permettront de réduire considérablement la pauvreté dans la zone du projet et d'améliorer les conditions de vie de sa population. Il est prévu qu'en année de croisière, l'impact de l'exploitation de 2.350 ha dont au moins 1.000 ha en double culture, induira une augmentation des revenus agricoles d'environ

25% en moyenne. Cette augmentation de revenu agricole contribuera à une réduction sensible de la pauvreté au Tchad. Le projet est conforme à la stratégie de développement rural du Gouvernement et à sa stratégie de réduction de la pauvreté dont les priorités sont : (i) promouvoir la bonne gouvernance ; (ii) assurer une croissance économique forte et soutenue ; (iii) améliorer le capital humain ; (iv) améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables ; et (v) restaurer et sauvegarder les écosystèmes. Le projet est également conforme à la Vision de la Banque, à sa politique relative au développement agricole et rural ainsi qu'à sa stratégie d'intervention pour le Tchad pour la période 2002 – 2004. Le projet est jugé techniquement réalisable et viable aux plans économique, financier et environnemental. Le taux de rentabilité économique s'établit à 21%.

8.2 Eu égard à ce qui précède, il est recommandé qu'un prêt FAD ne dépassant pas 4,27 millions d'UC et un don du FAD ne dépassant pas 1,60 million d'UC soient accordés à la République du Tchad pour le financement du Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles. L'octroi de ce prêt sera subordonné à la satisfaction des conditions spécifiées dans l'Accord de prêt.

1. ORIGINE ET HISTORIQUE DU PROJET

1.1 Le Tchad, pays enclavé, est classé parmi les pays les plus pauvres avec un revenu moyen annuel par habitant estimé à 200 dollars américains. L'agriculture demeure le premier moteur de la croissance économique du pays. Sa contribution dans la formation du produit intérieur brut (PIB) est de 40%. Il emploie 77% de la population totale et 80% de la population active. Toutefois, sa productivité est faible. Le climat est caractérisé par une grande variabilité avec des sécheresses fréquentes. La dégradation du sol avec les pratiques culturales inadéquates, la pression démographique et animale, le surpâturage, le braconnage, le déboisement abusif, l'ensablement, la régression du réseau hydrographique, et les feux de brousse comme causes principales, limitent l'accès aux ressources naturelles, avec pour conséquences des comportements de compétition et de conflits entre différents usagers. Malgré l'existence d'un réseau hydrographique important dont 12.720 km² de lac, des cours d'eau permanents (Chari et Logone), semi-permanents (Batha, Bahr Azoun, Salamat et Mayo-Kebbi) et de nombreux cours d'eau temporaires, seulement 18.000 ha sur un potentiel de plus de cinq millions ha sont aménagés. L'état de dégradation avancée des ressources naturelles et la sous-exploitations de certain potentiels de développement économique tels que l'importante ressource en eau offrant un potentiel de terres irrigables d'environ 5,6 millions d'ha (sur lesquelles seulement 7000 ha sont irrigués) sont particulièrement préoccupants en zone soudanienne.

1.2 Face aux défis de gestion et de valorisation des ressources naturelles ci-dessous indiqués et auxquels s'ajoutent entre autres les aléas climatiques, l'érosion des terres, les systèmes d'exploitation peu soucieuses de la conservation et de l'amélioration de l'environnement, l'Etat tchadien a organisé la Quatrième table ronde des bailleurs de fonds à Genève (Genève IV) en octobre 1998 et une Consultation sectorielle sur le développement rural (CSDR) en juin 1999. Suite à cette table ronde, un cadre logique pour le développement du secteur rural a été défini avec six axes stratégiques dont la gestion des ressources naturelles. Au vu des défis sus-mentionnés et en tenant compte de l'importance des ressources naturelles dans la réduction de la pauvreté, le Gouvernement a sollicité l'appui de la Banque et d'autres bailleurs de fonds (BADEA, BID, etc.) pour le financement d'un Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles. Au cours d'une mission multi-bailleurs d'identification d'un programme de développement rural effectuée au Tchad en mars 2001, la mission du Groupe de la Banque a retenu, entre autres, un Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles (PGRN) en zone soudanienne qui s'inscrit donc dans le cadre du Programme d'intervention pour le développement rural (PIDR). Ce projet est proposé comme une stratégie de restauration, d'amélioration et de conservation des capitaux productifs, en particulier le sol, et d'amélioration de l'efficacité des interventions publiques et communautaires en matière de gestion des ressources naturelles.

1.3 Une équipe de cadres nationaux, dont les membres ont été détachés des trois ministères chargés du développement rural pour la durée de la formulation du projet, a préparé le projet avec l'appui de consultants financés sur ressources les PPF et la participation effective de toutes les parties prenantes (associations des producteurs, communautés rurales et partenaires techniques et financiers). Le projet a été évalué en janvier 2003. Sa présentation au Conseil n'a pu être programmé en 2003, par manque de ressources. Le présent rapport est basé sur le rapport de préparation du Gouvernement, le rapport d'évaluation de janvier 2003, les résultats des consultations et entretiens avec les autorités politiques et administratives, les partenaires sociaux, la société civile, les bailleurs de fonds au cours de la mission de re-évaluation du projet de

janvier 2004. A la demande du Gouvernement et de ses autres bailleurs (BADEA et BID) disposés à co-financer le projet, la re-évaluation de janvier 2004 a concerné l'ensemble des composantes et activités préparées dans le cadre du PPF. Le projet est conforme à la stratégie de développement rural du Gouvernement et à sa stratégie de réduction de la pauvreté dont les priorités sont : (i) promouvoir la bonne gouvernance ; (ii) assurer une croissance économique forte et soutenue ; (iii) améliorer le capital humain ; (iv) améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables ; et (v) restaurer et sauvegarder les écosystèmes. Il est également conforme à la vision de la Banque, à sa politique relative au développement agricole et rural ainsi qu'à sa stratégie d'intervention pour le Tchad pour la période 2002 – 2004. Le projet sera cofinancé par le FAD à hauteur de 21% sous forme de Prêt et 2% sous forme de Don, le FSN à hauteur de 11%, la BADEA pour 29%, la BID pour 24%, le Gouvernement du Tchad pour 11% et les bénéficiaires pour 1%.

2. LE SECTEUR AGRICOLE

2.1 Généralités

2.1.1 Le Tchad, un pays vaste de 1.284.000 km², compte 8,1 millions d'habitants, soit en moyenne 6,3 habitants au km² et avec un taux d'accroissement annuel d'environ 3%. La population rurale représente 77% du total des habitants. Le revenu annuel par habitant est de 200 dollars américains et 57% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté avec moins d'un dollar par jour. Le secteur agricole occupe une place prépondérante dans l'économie tchadienne. Il produit environ 40% du PIB. L'agriculture tchadienne est fortement tributaire des conditions climatiques.

2.1.2 La superficie des terres cultivables au Tchad est estimée à 39 millions d'ha, représentant 30 % du territoire national. Environ 2,2 millions d'ha sont cultivés annuellement. Plus de la moitié des superficies cultivées (1.400.000 ha dont 1.080.500 ha de culture céréalière) se trouve en zone soudanienne. Le coton constitue la principale culture de rente et est pratiqué sur une superficie estimée à 200.000 ha par an. Compte tenu de l'important effectif d'animaux dont dispose le pays, l'intégration agriculture-élevage offre des possibilités en ce qui concerne la fumure organique qui permet de relever les niveaux de productivité et d'améliorer le sol.

2.1.3 L'élevage occupe une place importante dans l'économie tchadienne. En 2001, sa contribution a été estimée à plus de 51 % des recettes d'exportations, 12,7 % du PIB national et 32 % du PIB agricole en 2001. Il occupe plus de 40 % de la population nationale et 80 % de celle rurale. Les productions sont estimées à 87.000 tonnes de viandes et 100.000 tonnes de lait et elles rapportent globalement 117 milliards de FCFA dont 65 milliards de FCFA provenant de l'exportation (2001). Trois grands systèmes d'élevage coexistent au Tchad, notamment le système pastoral transhumant, le système agropastoral et le système d'élevage sédentaire. Les deux premiers sont mieux adaptés à l'environnement naturel où l'alimentation du bétail est basée sur l'exploitation extensive des pâturages. La mobilité et parfois le nomadisme constituent les formes privilégiées de stratégie de gestion de l'espace face aux fluctuations spatiales et temporelles des ressources alimentaires. La transhumance engendre souvent des conflits avec les sédentaires, notamment dans la zone soudanienne, essentiellement agricole. Le système d'élevage sédentaire est souvent une forme de capitalisation dans l'élevage, des revenus tirés de l'agriculture, permettant ainsi d'associer l'élevage à l'agriculture et de tirer profit de la fumure organique pour fertiliser les champs et des résidus de récolte pour l'alimentation du bétail.

2.1.4 La pêche est pratiquée dans les nombreux plans d'eau du pays. Il s'agit notamment du Lac Tchad, du système Logone-Chari, des lacs intérieurs, et des plaines inondées. Le potentiel halieutique est fortement dépendant de la pluviométrie. Il varie de 60.000 tonnes en période de sécheresse à 120.000 tonnes par an en période de bonne pluviométrie. La contribution de la pêche au PIB est d'environ 3%. On note un appauvrissement du potentiel halieutique du fait des effets récurrents de la sécheresse et des pratiques de pêche non adaptées. Le Tchad a entrepris avec le concours du FAD une étude du secteur de la pêche qui a permis de dresser un état des lieux, de définir un schéma directeur et de préparer un projet de développement de la pêche et de la pisciculture.

2.2 Régime foncier

2.2.1 Au Tchad, deux systèmes fonciers coexistent avec des modes de gestion qui varient d'une région à l'autre. Il s'agit du système coutumier et du système dit moderne. Le régime foncier traditionnel attribue la terre au premier occupant. Dans certaines zones du pays l'application du droit traditionnel reste tout à fait flexible. Dans les zones où l'accès à la terre et aux points d'eau est du ressort des sultans, le droit musulman définit des droits et des critères d'exploitation et d'accès. Le droit moderne reverse l'ensemble des terres non exploitées dites vacantes dans le domaine national. Le régime foncier dit moderne comporte de manière explicite, les critères d'attribution et condition de jouissance de la propriété des terres. La mise en valeur doit se traduire par la matérialisation effective d'un investissement sur le sol. Une telle disposition consacre un droit d'exploitation pour les aménagements agricoles dans les terres du domaine national. A ce niveau, il est institué un régime d'immatriculation des terres, matérialisé par un titre foncier justifiant la propriété privée. Lors des aménagements, notamment hydro-agricoles, les administrations gèrent la répartition des terres. La priorité est généralement accordée aux exploitants qui acceptent de signer et d'appliquer un cahier de charge les contraignant à : (i) participer aux travaux et à l'entretien des ouvrages ; (ii) respecter le calendrier cultural préconisé ; et (iii) payer la redevance liée aux aménagements.

2.2.2 Le régime foncier coutumier concerne les terres de cultures sèches ou de décrue, les oasis, les ouadis, les polders traditionnels, les mares et cours d'eau. Le droit de propriété collective est exercé par les chefs de village et les chefs de terre qui administrent le patrimoine pour tous les ayants droit. Par ailleurs, avec la création par décret N° 215/PR/MES/2001 du 24/04/2001 de l'Observatoire du foncier au Tchad (OFT) qui a pour mission l'analyse des problèmes fonciers et la contribution à l'élaboration d'une législation foncière, ces contraintes seront atténuées. En effet le droit foncier moderne a connu divers ajustements. On peut citer notamment la loi n° 4 du 31 Octobre 1956 qui fixe les règles d'exploitation des pâturages par les éleveurs nomades. Cette disposition fixe les itinéraires et les périodes de nomadisme. La loi n°23 du 22 juillet 1967 portant statut des biens domaniaux, fixe les droits coutumiers d'attribution. Ainsi toute terre occupée et exploitée ne fait pas l'objet d'une remise en cause du statut foncier, par contre l'article 16 stipule qu'en cas de non mise en valeur pendant dix ans, le droit de jouissance devient caduc. La lettre circulaire n°04/PM/CAB/CASPFOEH/93 du 29 juin 1993 complète les bases d'application du décret cité. Le code de l'eau d'août 1999 fixe les modalités de gestion des ressources et des points d'eau pour l'alimentation humaine, l'abreuvement du bétail et les besoins agricoles.

2.3 Structuration du monde rural

2.3.1 Le monde rural tchadien est caractérisé par l'existence de nombreuses formes de groupements, y compris celles des femmes, concentrés surtout en zone soudanienne. Les principaux textes juridiques réglementant les organisations socioprofessionnelles au Tchad sont : l'Ordonnance n° 27/INT/SUR du 28 juillet 1962 définissant les règles d'une organisation de type associatif ; le Décret n° 165/INT/SUR relatif aux procédures et modalités pratiques de déclaration et de gestion des organisations à caractère associatif et l'Ordonnance n° 025/PR/92 portant statut des groupements à vocation coopérative. Ces groupements peuvent bénéficier des avantages économiques et fiscaux conformément aux textes en vigueur. Les groupements d'intérêt économique (GIE) sont régis par les dispositions de l'OHADA qui sont entrées en vigueur au Tchad depuis l'an 2000 et qui offrent des avantages relatifs à l'existence des textes statutaires, la personnalité juridique et l'exemption fiscale.

2.3.2 On estime à 32.643 le nombre d'organisations professionnelles rurales (OPR). Ces organisations qui interviennent essentiellement en milieu rural, sont quelquefois regroupées dans des faïtières. Suite à leur participation dans la mise en œuvre des différents projets de développement, ces organisations ont acquis une certaine expérience en matière d'association et de gestion communautaire. Cependant, l'insuffisance de ressources financières et matérielles limite leur capacité d'intervention. Il est important dans le cadre d'un projet de prévoir des actions qui visent à atténuer ces contraintes.

2.3.3 Dans le cadre des projets de développement, les domaines d'action privilégiés des ONG concernent le renforcement des capacités locales par l'appui aux processus de planification villageoise, l'alphabétisation fonctionnelle, la formation, la réalisation des infrastructures rurales et l'appui aux activités génératrices de revenus. A ce jour, 98 ONG intervenant dans divers domaines de développement ont été répertoriées au Tchad. Parmi les ONG les plus actives dans le développement rural, on peut citer les Bureaux d'études et de liaison pour les actions caritatives aux développements (BELACD) notamment le BELACD Pala qui encadre plus de 20 000 membres, le Centre chrétien d'appui au développement communautaire (CECADEC), l'Association pour le développement de l'épargne et du crédit (ASDEC) et le Service d'appui aux initiatives locales de développement (SAILD). Parmi les ONG internationales, on peut citer Volontiers in Technical Assistance (VITA), World Vision, Africare, Care, l'Association pour la promotion des initiatives communautaires en Afrique (APICA) et Agriculteurs français pour le développement international (AFDI). Les femmes du secteur informel bénéficient de l'appui de plusieurs ONG (ACRA, SECADEV, PMR/FED, ACORD, Oxfam, Vita, Care Darna, DED Tchad Solution, ACODE, etc.) et projets de développement financés par les bailleurs de fonds (PNUD, UNICEF, FNUAP, PAM, GTZ, Coopération française, Coopération Suisse, BAD, Banque mondiale, etc.). Cet appui est généralement apporté à travers les micro crédits aux activités génératrices de revenus.

2.3.4 Les ONG sont les principaux promoteurs du développement local au Tchad. Leur orientation principale est de lutter contre la pauvreté en milieu rural notamment et de favoriser l'autogestion ainsi que l'auto-promotion. Elles interviennent là où l'Etat a eu peu de résultat soit parce que celui-ci est trop faible / absent, soit parce que la solution aux problèmes ne peut venir d'en haut ou d'une planification centralisée. Elles interviennent généralement selon les stratégies suivantes : (i) apporter un appui technique aux initiatives locales (elles sont dans ce cas des organismes d'appui technique ou financier) ; (ii) contribuer aux processus de décentralisation et de collaboration entre partenaires publics et villageois ; (iii) s'engager dans des actions de lutte contre la pauvreté (opérateurs de développement)

convaincues que pour conserver l'environnement, il faut résoudre le problème de la pauvreté. Les ONG essaient, à travers leurs actions et leurs approches, d'exploiter le potentiel local en apportant assistance technique, formation et financement. En ce sens, elles ont révolutionné les techniques d'animation rurale. Elles disposent donc d'un capital de savoir-faire et de pédagogie inestimable en matière de formulation et de monitoring des projets, d'animation du processus de développement, de planification, etc. Les ONG peuvent ainsi assurer une importante mobilisation autour des stratégies de développement durable. Aussi, elles disposent d'une souplesse d'intervention et d'une efficacité particulièrement adaptées aux situations difficiles.

2.4 Problématique du genre

2.4.1 Les femmes représentent 52 % des 8,1 millions d'habitants du pays. Les pesanteurs sociales et la jeunesse de la population induisent un niveau élevé de fécondité. L'analphabétisme des adultes touche 64,2 % des femmes contre 47 % pour les hommes. Le taux brut de scolarisation n'est que de 67,6 %, avec un taux de 84,6 % pour les garçons et de 50 % seulement pour les filles. Le taux de mortalité infanto-juvénile est de 103 pour 1000, celui de la mortalité maternelle est de 150 pour 1000, celui de la prévalence en VIH/SIDA de 3 à 10 % en 1999 alors que le paludisme et la tuberculose restent endémiques. L'analphabétisme touche 95 % des femmes contre 87 % pour les hommes. Le taux d'alphabétisation global est inférieur à 60 %. Le taux brut de scolarisation n'était que de 67,6 % en 1998/1999, avec un taux de 84,6 % pour les garçons et de 50,0 % seulement pour les filles.

2.4.2 Sur le plan économique, la grande majorité des femmes travaille dans le secteur agricole. Elles ont un accès limité aux services de vulgarisation, de formation et de recherche, au crédit, à la santé et à l'information. La structure par sexe des actifs occupés montre que 86 % des femmes travaillent dans l'agriculture, 7,8 % dans le commerce et 2,7 % dans l'administration. Dans l'informel, 40 % des femmes évoluent dans le petit commerce et la restauration où elles sont majoritaires (37 hommes pour 63 femmes). Elles sont très actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

2.4.3 Bien que la loi 23/24/25 du 22 juillet 1967 régissant le régime foncier accorde le droit à tout citoyen d'accéder au titre foncier, les femmes, à cause de la tradition, n'ont pas ou peu d'accès aux ressources naturelles et à la terre, surtout aux terres fertiles, et notamment, celles aménagées. En cas de difficultés économiques, l'homme migre à la recherche d'autres revenus alors que la femme s'accroche à son terroir. Contrainte parfois d'être chef de ménage, son temps de travail s'allonge pour répondre aux besoins de sa famille. Dans un tel contexte, la réduction de la pauvreté impose d'impliquer les femmes dans toutes les actions visant cet objectif.

2.5 Profil de la pauvreté

2.5.1 Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres du monde. En effet, si l'on se réfère à l'IDH du PNUD, le pays est classé 167ème sur un total de 174 pays classés en 2000. Le seuil de pauvreté est estimé à 54,6%. L'indice de pauvreté humaine (IPH) pour le Tchad est estimé à 57% . Autrement dit, 57% des Tchadiens accusent des déficits en matière de longévité, de santé, d'éducation et de bien-être économique. La pauvreté est plus marquée en milieu rural qu'urbain. En milieu rural, les ménages pauvres se caractérisent principalement par un manque de moyens de production adéquats pour faire face à un environnement agro-

climatique hostile. En milieu urbain, les ménages pauvres se retrouvent le plus souvent chez les chômeurs, les ouvriers non qualifiés, les mutilés de guerre, les militaires démobilisés, les femmes veuves ou divorcées.

2.5.2 La structure par sexe des actifs occupés montre que 86% des femmes travaillent dans l'agriculture, 7,8% dans le commerce et 2,7% dans l'administration. Dans l'informel 40% des femmes évoluent dans le petit commerce et la restauration où elles sont majoritaires (37 hommes pour 100 femmes). Ceci s'explique par l'explosion des activités féminines dans le commerce, dans la transformation des produits alimentaires et les services. 98% de la production locale d'alcool est assurée par les femmes; Au point de vue économique la grande majorité des populations vulnérables exerce dans les activités agricoles et pastorales ou dans des activités ne nécessitant pas d'importants investissements, ni des qualifications particulières. En milieu rural la discrimination entre hommes et femmes continue d'être forte: les femmes ont peu accès aux services de vulgarisation, de formation et de recherche; peu accès au crédit, aux services de commercialisation et aux technologies appropriées, à la santé et à l'information. Elles ont des conditions de vie difficiles notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, l'assainissement, les transports et les communications. Enfin elles vivent de très fortes discriminations dans les domaines du foncier et de l'accès aux ressources naturelles. Le PIB par tête est à environ 132000 FCFA en 2000, soit moins de 200 us \$, contre 225 us \$ en 1991. Ce qui confirme la détérioration des conditions de vie de la population au cours de la décennie.

2.5.3 Selon les populations consultées lors du processus de préparation du document de stratégie de réduction de la pauvreté, la longue période de guerre et l'instabilité politique, la mauvaise gouvernance, l'intégration limitée des femmes, la dégradation de l'environnement, les difficultés d'accès aux services de santé et d'éducation de qualité, à l'eau potable, à l'électricité, à la terre et au crédit, le VIH/SIDA et le paludisme sont les déterminants majeurs de la pauvreté au Tchad. Au défi sanitaire déjà difficile à relever à court terme au Tchad, vient se greffer celui de la pandémie du VIH/SIDA dont la vitesse d'expansion est très inquiétante. En effet, le nombre de cas de SIDA avéré qui n'était que de 10 en 1989 s'est établi à 1010 en 1993, pour atteindre 1343 en 1996 ; il dépassa les 12000 cas en 2000. La séro-prévalence du VIH/SIDA en milieu rural et urbain varie entre 4% et 10%. La vitesse de propagation et les dégâts socio-économiques que cette pandémie provoque font d'elle non pas un problème de santé, mais un problème de développement. Selon des études récentes, environ 8000 femmes seraient annuellement dépistées séropositives, et 30 à 40% d'entre elles transmettent le virus à leur enfant.

2.5.4 Cette pandémie a une influence négative directe sur la croissance économique car elle touche surtout la population active. La population âgée de 15 – 49 ans dont les femmes en âge de procréer représentent 31% constitue 56% des cas de VIH/SIDA enregistrés. Une des contraintes majeures en matière de VIH/SIDA est l'insuffisance de sensibilisation et de prévention et donc de protection. L'opinion selon laquelle l'on ne court aucun risque de contracter la maladie reste répandue chez plus de 72% de la population . En conséquence, l'utilisation du préservatif reste très faible. Seulement 3% de femmes et 13% d'hommes interrogés déclarent l'avoir utilisé.

2.5.5 Les priorités stratégiques du gouvernement tchadien en matière de réduction de la pauvreté, telles que définies dans son document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), sont : (i) promouvoir la bonne gouvernance ; (ii) assurer une croissance économique

forte et soutenue ; (iii) améliorer le capital humain ; (iv) améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables ; et (v) restaurer et sauvegarder les écosystèmes.

2.6 Contraintes et potentialités du secteur agricole

2.6.1 Le diagnostic détaillé du secteur rural effectué lors de la CSDR et confirmé par les différentes missions multi-bailleurs de formulation du PIDR a fait ressortir les contraintes ci-après: (i) des services de base faibles ou insuffisants ; (ii) des filières insuffisamment structurées et compétitives ; (iii) une dégradation importante des ressources naturelles ; (iv) l'érosion des terres due en partie aux systèmes d'exploitation peu soucieux de la conservation et de l'amélioration de l'environnement pratiqués; (v) l'insuffisance et la mauvaise répartition des pluies ; (vi) l'insuffisance de maîtrise de l'eau ; (vii) la réduction du niveau des nappes ; (viii) l'insuffisance de responsabilisation des populations rurales pour la prise en charge de leur développement ; (ix) l'efficacité des interventions publiques en diminution dans un cadre de recentrage des fonctions de l'Etat ; (x) l'absence d'un système de crédit rural adapté; (xi) l'enclavement des zones de production ; (xii) l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures rurales, fondement de la lutte contre la pauvreté ; et (xiii) la capacité limitée des usagers à bien gérer les ressources naturelles

2.6.2 Malgré les contraintes précitées, des potentialités de développement existent. Les principales filières comme le coton, l'élevage, la pêche et la gomme arabique disposent d'un potentiel de développement qu'il faut soutenir et accompagner. Plusieurs autres filières, qui représentent un intérêt économique et peuvent trouver des débouchés locaux ou à l'exportation méritent d'être développées et organisées. Il s'agit du karité, de la mangue, de l'arachide, de l'anacarde, du sésame, des cuirs et peaux et de la spiruline. Par ailleurs, il existent d'importantes ressources en eaux souterraines (plus de 20 milliards de m³) et un important réseau hydrographique dont 12720 km² de lac, des cours d'eau permanents (Chari et Logone), semi-permanents (Batha, Bahr Azoun, Salamat et Mayo-Kebbi) et de nombreux cours d'eau temporaires, qui offre un potentiel de terres irrigables d'environ 5,6 millions d'ha sur lequel seulement 7 000 ha sont irrigués.

2.7 Politiques et stratégies sectorielles

La politique de développement du secteur rural s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la gestion rationnelle des ressources naturelles. La stratégie sectorielle du développement rural sous-tend la réalisation des objectifs suivants: (i) augmentation de la productivité et diversification des productions agricoles; (ii) restructuration et promotion des filières; (iii) gestion rationnelle et valorisation des ressources naturelles ; (iv) promotion des organisations de producteurs ; et (v) renforcement des capacités des institutions du secteur agricole. Le Programme d'intervention pour le développement rural (PIDR) formulé en 2001 et en cours d'exécution avec l'appui de l'ensemble des partenaires techniques et financiers du Tchad sert de cadre stratégique pour la mise en œuvre de la politique sectorielle. Les projets déjà approuvés dans le cadre du PIDR et déjà actifs sont le Projet d'appui au système d'élevage pastoral (PASEP) co-financé par le FAD, l'OPEP et la BADEA, le Projet d'appui au Programme de développement local (PROADEL), et le Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations de producteurs (PSAOP), tous deux co-financés par la Banque mondiale avec le Gouvernement.

2.8 Cadre institutionnel

2.8.1 La gestion du développement rural est assurée par trois entités : les ministères de l'agriculture (MINAGRI), de l'élevage (ME) et de l'environnement et de l'eau (MEE). Ils sont chargés de la conception, de la mise en oeuvre et du suivi des projets et programmes de développement rural. La structure organique du MINAGRI comprend une Direction générale qui supervise cinq directions techniques : (i) Protection des végétaux et conditionnement (DPVC) ; (ii) Enseignement agricole, formation et promotion rurale (DEAFPR) ; (iii) Etudes, programmes et projet (DEPP) ; (iv) Génie rural et hydraulique agricole (DGRHA) ; et (v) Productions agricoles (DPA). Cette dernière comprend trois divisions : Promotion des productions agricoles, Sécurité alimentaire et statistiques agricoles et un Bureau national des semences et plants. Les aménagements hydro-agricoles relèvent du Ministère de l'agriculture. La conception, la coordination et la mise en oeuvre de la politique de l'irrigation sont assurées par la Direction du génie rural et de l'hydraulique agricole (DGRHA). Le MINAGRI assure également la tutelle de quatre organismes publics : l'Office national du développement rural (ONDR), la Société de développement du lac Tchad (SODELAC), l'Office national de sécurité alimentaire (ONASA) et l'Institut de recherche agricole pour le développement (ITRAD). Il est représenté au niveau régional par des délégations, et au niveau départemental par des sous secteurs.

2.8.2 Le Ministère, de l'élevage compte une Direction générale, un Service d'inspection et quatre Directions techniques : (i) la Direction des services sanitaires ; (ii) la Direction du développement de la production animale et du pastoralisme ; (iii) la Direction des statistiques du suivi et de la programmation ; et (iv) la Direction des ressources humaines et de la formation. Des délégations régionales assurent les services administratifs et techniques de proximité. Le Ministère de l'environnement et de l'eau, comprend, en plus de la Direction générale cinq directions techniques : (i) la Direction de la protection des forêts et de la lutte contre la désertification ; (ii) la Direction de la protection de la faune et des parcs nationaux ; (iii) la Direction des pêches et de l'aquaculture ; (iv) la Direction de l'hydraulique ; et (v) la Direction des ressources en eaux et de la météorologie nationale. Des délégations régionales assurent l'action de proximité du Ministère.

2.8.3 La vulgarisation agricole est assurée par l'ONDR sur l'ensemble du pays, sauf dans la région du Lac Tchad, où elle est conduite par la SODELAC. Ces deux organismes s'occupent de toutes les activités de développement rural (formation, organisation et encadrement des producteurs). La recherche agronomique est assurée par l'ITRAD qui a pour missions principales la mise en oeuvre de la politique nationale de recherche agronomique, la réalisation des programmes de recherche agricole et forestière, la production et la diffusion des semences de base. L'ITRAD dispose d'une station et de quatre fermes de recherche où il conduit les activités de recherche et de multiplication de semences et plants. La recherche zootechnique et surtout vétérinaire est assurée par le Laboratoire de recherche vétérinaire et zootechnique (LRVZ) de Farcha. Ses principales activités sont la production de vaccins, la recherche vétérinaire et zootechnique, le contrôle et les analyses en matière de technologie alimentaire. Par ailleurs le Tchad est membre du Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (PRASAC). Le PASEP finance le développement de l'élevage. Le PSAOP finance la vulgarisation agricole et l'appui aux organisations de producteurs. Le PROADEL finance l'amélioration des infrastructures rurales retenues comme prioritaires dans le cadre des programmes de développement locaux.

2.8.4 Les réformes politiques et institutionnelles entreprises ont amené les institutions publiques à libérer des espaces d'action au secteur privé au sens large (Organisations des producteurs, organismes non gouvernementaux) qui entreprennent désormais des activités de vulgarisation, de formation, etc. Les caractéristiques principales des ONG sont la localisation de leur interventions, le recours à un personnel extérieur, notamment à celui des structures publiques du fait de l'insuffisance d'une expertise propre. La nature limitée de leurs actions aussi bien dans leur contenu que dans l'espace d'intervention leur permet généralement de bien maîtriser leur programme de base et d'obtenir des résultats probants. L'organisation du monde rural s'appuie sur des groupements en majorité informels présentant une typologie très variée qui dépend de leur origine et de leur mode de création.

2.8.5 Par arrêté du Premier Ministre n°. : 027/PM/2003 du 25 septembre 2003, il a été institué un mécanisme de suivi de la réunion sectorielle sur le développement rural. Ce mécanisme de suivi a pour objet de : (i) piloter les programmes d'action pour le secteur rural ; (ii) assurer le renforcement et la continuité du processus de programmation et de suivi/évaluation ; (iii) créer et renforcer les synergies entre les différents structures et intervenants dans le secteur rural ; (iv) veiller à l'implication des ONG et Associations, des syndicats, des opérateurs privés, des représentants des producteurs, des communautés rurales et des partenaires au développement dans la programmation et le suivi des interventions. Il est organisé à deux niveaux : central et déconcentré / décentralisé. Au niveau central, un Comité de pilotage, un Comité technique de suivi, une Cellule permanente, une commission interministérielle de programmation. Au niveau déconcentré / décentralisé, des Comités régionaux d'action, des Comités techniques régionaux, des services régionaux des ministères du secteur rural, des Comités départementaux d'action, des Comités techniques départementaux, des Services départementaux des ministères techniques, des Comités locaux d'action et des Services sous-préfectoraux des ministères techniques.

2.8.6 Les institutions sus-mentionnées disposent d'une bonne expérience en matière de mise en œuvre des projets et programmes de développement agricole. Elles ont participé à la mise en œuvre de plusieurs projets agricoles (voir sect. 2.9 pour les plus récents) financés par les différents bailleurs de fonds du secteur agricole y compris le Groupe de la Banque africaine de développement. Par ailleurs, les trois ministères chargés du développement rural disposent d'un nombre suffisant de cadre nationaux compétents dont une dizaine a participé à la formulation du PGRN (voir sec. 1.2). Cependant, la plupart des institutions rurales au Tchad sont caractérisées par un manque de moyens matériels et des ressources financières nécessaires à une mise en œuvre efficace des projets et programmes de développement rural. Il est important dans le cadre d'un projet de prévoir des actions qui visent à atténuer ces contraintes.

2.9 Interventions des principaux bailleurs de fonds

2.9.1 Comme indiqué au paragraphe 2.7, Le Gouvernement a préparé le Programme d'intervention pour le développement rural (PIDR) qui représente l'instrument de mise en œuvre de la consultation sectorielle de développement rural. Il est constitué des sous-programmes, projet ou composantes spécifiques identifiés ou à identifier par les différentes institutions de financement du secteur du développement rural du Tchad. Le PIDR est un programme multi-bailleurs qui fédère l'ensemble des interventions financées par les institutions engagées dans le développement rural au Tchad. C'est dans ce contexte que la Banque mondiale (BM) soutient les actions d'amélioration des services agricoles, de la filière coton et de développement local. Le Fonds africain de développement (FAD), la Banque

arabe pour le développement des états de l'Afrique (BADEA), la Banque islamique de développement (BID) et la Coopération allemande (GTZ) interviennent dans les domaines de la gestion des ressources naturelles et le développement agricole et pastoral. Le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) appui particulièrement les actions visant la sécurité alimentaire et la micro-finance dans les zones défavorables. La Coopération suisse a financé le renforcement des capacités et l'amélioration des infrastructures rurales. Les agences spécialisées des Nations unies (FAO, PNUD, PAM, UNICEF) interviennent dans les projets de renforcement des capacités et de sécurité alimentaire. Les ONG (Africare, Suisse Aid, etc.) participent au financement du développement rural.

2.9.2 Les expériences de gestion des ressources naturelles du pays découlent des opérations suivantes : (i) le Projet d'aménagement des ouadis, le Projet de conservation et de gestion des ressources naturelles au Mayo-Kébi-Ouest, le Projet de micro-réalisations, tous trois financés par la GTZ et portant sur l'amélioration et la conservation de la fertilité des sols ; (ii) le Projet d'appui aux structures rurales et le Projet d'appui aux organisations paysannes financés par l'AFD ; (iii) le Projet de développement rural de Ouaddai, financé par l'USAID et réalisé par l'ONG AFRICARE, (iv) le Projet d'appui au programme de développement local (PROADEL) financé par la Banque mondiale ; (v) le Projet de sécurité alimentaire du Nord Guéra financé par le FIDA, avec la BAD comme institution coopérante ; (vi) le Projet de culture cotonnière et vivrière en zone soudanienne (PCVZS) et (vii) le Projet de valorisation des eaux de ruissellement, tous deux financés par le FAD.

2.9.3 La conception du PGRN a été inspirée par les leçons tirées des opérations ci-dessus, finalisées ou en cours, parmi lesquelles on peut noter les suivantes : (i) les communautés doivent être préalablement sensibilisées, organisées et formées afin d'être capable de percevoir, d'articuler leurs problématiques et besoins de développement de toutes natures, de toutes origines, et de tous groupes (les groupes marginalisés tels que les éleveurs, ceux défavorisés tels que les femmes, les jeunes et les personnes âgées) et définir des actions prioritaires de développement selon une approche participative et de manière consensuelle au niveau de la communauté ; et (ii) la restauration et l'amélioration de la fertilité des sols passent par l'utilisation de techniques simples, peu onéreuses pour le paysan telles que l'utilisation de la fumure organique, l'intensification des cultures vivrières par l'utilisation de variétés et de semences améliorées, et par une rotation culturale appropriée (céréales après coton) l'arboriculture, les plantations communautaires (parcs à bois), les haies vives, la cultures en couloir, et autres techniques de lutte anti-érosives (diguettes filtrantes, bandes enherbées, bandes en cailloux, etc.) ; et (iii) l'exploitation des bas-fonds aménagés offrent un potentiel de production élevé et de réduction de la pression foncière sur les terres de plateaux généralement assez dégradées.

2.10 Le financement du monde rural

2.10.1 On distingue dans les systèmes de crédit en milieu rural, trois catégories : i) les crédits de filière qui sont des stratégies développées par des sociétés comme la Cotontchad et où l'activité crédit vient en appoint à l'activité de base qui est la production de coton ; ii) les initiatives des structures d'encadrement publique comme l'ONDR et les Centres de formation pour la promotion rurale (CFPR), qui sont dans une dynamique de désengagement de l'Etat ; iii) les initiatives des projets de développement comme l'action partenariale ONDR/PCVZS, les actions des ONGs internationales comme VITA. VITA inscrit son intervention dans le sens de l'appui aux structures de type PME ou aux organisation des femmes, dont le crédit est généralement libéré en nature (crédit semence, crédit engrais,

crédit matériel agricole). Il existe des stratégies très localisées ou ponctuelles conduites par des ONGs locales ou des organisations rurales. Les structures les plus actives sont BELACD notamment le BELACD Pala ou le BELACD Sarh et CECADDEC. ASDEC intervient également dans la formation des membres des caisses d'épargne et de crédit et dans l'intermédiation financière. Une analyse du nombre de clients des structures de micro-finance montre que 24% d'entre elles disposent de moins de 10 adhérents tandis que 51,4% disposent de plus de 200 adhérents. Le dépôt moyen par client s'établit à 28 000 FCFA et est rémunéré à 3%. Le montant d'un crédit moyen est de 74.000 FCFA avec un taux d'intérêt variant de 12% l'an pour les crédits à long terme, 18% l'an pour les crédits à moyen terme (matériel agricole), 24% l'an pour les crédits de campagne (intrants agricoles), 30% à 36% l'an pour les crédits à court terme généralement pour les petites et moyennes entreprises. Les secteurs concernés sont le commerce (55%) l'agriculture (36%) et l'élevage (8%). Parmi les structures de micro-finance au Tchad, 59 ont un ratio de solvabilité de 12% et 55 sont à 30%. Plus de 60% des structures ont un taux de recouvrement de 90%.

2.10.2 Le Tchad fait partie des pays ayant bénéficié du programme pilote AMINA de la Banque. Dans ce cadre, le programme AMINA (devenu Unité Centrale de Microfinance-COMU) a identifié en 1998 des institutions de microfinance opérant dans le pays. Il a été ensuite procédé à la sélection de huit (8) institutions de microfinance et ONG (notamment URCOOPEC, SECADEV, ASDEC, AFTEC, UCEC, PARCEC, BELACD et ACORD) ayant un volet crédit pour leur apporter un appui institutionnel. AMINA a organisé des séminaires de formation sur la gestion du crédit, le contrôle interne et l'inspection au niveau des Institutions de microfinance (IMF) du Tchad. Des missions d'assistance technique sur les sites ont été effectuées au profit de SECADEV, ASDEC et AFTEC leur permettant ainsi d'améliorer l'organisation et la gestion de leurs institutions et de développer de nouveaux produits financiers.

2.10.3 Les banques classiques pratiquent généralement des crédits à court terme (72,5% des opérations). Le crédit à long terme est marginal (2,5% des opérations). Le crédit dit informel ou semi-formel applique par contre des procédures plus souples et plus adaptées, l'épargne personnelle ou l'épargne collective et la caution solidaire. Les structures de financement couvrent partiellement les besoins des producteurs ruraux. Généralement ils financent les intrants agricoles, les petits équipements agricoles (charrue, porte-tout, charrette, etc.), certains types de matériel de transformation (moulins à céréales) fabriqués localement, les besoins en matière d'œuvre comme l'acier pour le compte des forgerons encadrés par les organisations non-gouvernementales comme l'Association pour la promotion des initiatives communautaires en Afrique (APICA) et l'Agriculteurs français et développement international (AFDI).

3. LES SOUS-SECTEURS

3.1 Ressources naturelles

3.1.1 Les ressources naturelles regroupent les forêts, la faune, le sol et les eaux. Les forêts tchadiennes sont estimées à environ 323.600 km² soit le quart de la superficie du pays. Les estimations fixent le potentiel ligneux moyen à 12,3 m³/ha et la productivité moyenne à 1.5m³/ha/an. Les formations végétales sont composées de 593.000 ha de forêts classées, 414.000 ha de parcs nationaux (Zakouma et Manda) et 11.080.000 ha de réserves forestières. Ces ressources sont pour l'essentiel localisées dans la zone soudanienne. Le taux de déboisement est estimé à 0.6% par an et le reboisement couvre environ 15.000 ha. Le gommier (*Acacia senegal*)

et le karité (*Butyrospermum parkii*) sont les principales essences forestières d'intérêt économique. Les besoins actuels de consommation en bois d'énergie s'élèvent à 531.000 m³ équivalent bois, rien que dans les trois départements du Barh-Koh, du Lac Iro et du Mandoul. Les forêts classées de Djoli-Kéra, Haut Borgoto et Helibongo ont presque complètement disparu. Par ailleurs on note une dégradation poussée de certains sols notamment dans la zone de Benoye et Kelo, à cause d'une part de la très forte densité de population et de sa pression sur les ressources, et d'autre part des effets du ravinement et des pratiques culturales inadéquates du coton et du manioc.

3.1.2 La faune sauvage, abondante et variée comporte des mammifères des plus représentatifs du continent comme l'éléphant, l'élan de derby, le grand koudou, l'oryx, l'addax, le mouflon à manchette. Le Tchad possède deux parc nationaux (parc de Zakouma avec 300.000 ha et le parc de Manda avec 114.000 ha), sept réserves de faune et une réserve de la biosphère (lac FITRI de 195.000 ha). Le Tchad abrite des zones humides d'importance internationale pour les espèces migratrices d'oiseaux. Le braconnage se développe et menace le parc de Manda, la réserve de chasse d'Aouk et la réserve de faune de Binder-Léré. L'appauvrissement du stock halieutique provoqué par des sécheresses répétées et les pratiques de pêche constitue une des contraintes majeures à l'amélioration de la productivité de ce sous-secteur. Comme faiblesse du sous-secteur de la pêche, on peut citer l'absence de politique de développement, la méconnaissance de la condition socio-économique des opérateurs du sous-secteur ainsi que le volume et la nature des ressources halieutiques, l'absence de recherche en matière de pêche, le manque d'encadrement technique et d'organisation de la filière pêche et l'absence de réglementation commune sur la pêche dans les états membres de la Commission pour le bassin du lac Tchad (CBLT). Comme points fort du sous-secteur de la pêche, on peut noter : (i) le potentiel d'amélioration de la productivité; (ii) l'existence d'une grande variété d'espèces (135 espèces); (iii) un nombre important d'opérateurs (300.000 personnes) dont certains ont acquis un niveau technique acceptable; (iv) l'existence d'un marché potentiel important (Nigéria, Cameroun, République Centrafricaine). La production moyenne annuelle de poisson est estimée à 80,000 tonnes.

3.1.3 Il existent d'importantes ressources en eaux souterraines (plus de 20 milliards de m³) et un important réseau hydrographique dont 12720 km² de lac, des cours d'eau permanents (Chari et Logone), semi-permanents (Batha, Bahr Azoun, Salamat et Mayo-Kebbi) et de nombreux cours d'eau temporaires, qui offre un potentiel de terres irrigables d'environ 5,6 millions d'ha sur lequel seulement 7 000 ha sont irrigués. La superficie des terres cultivables au Tchad est estimée à 39 millions d'ha, représentant 30 % du territoire national. Environ 2,2 millions d'ha seulement sont cultivés annuellement. Plus de la moitié des superficies cultivées (1.400.000 ha dont 1.080.500 ha de culture céréalière) se trouve en zone soudanienne

3.1.4 L'extrême sensibilité aux variations climatiques et aux facteurs anthropiques ainsi que la faible productivité caractérisent les ressources naturelles au Tchad. L'accès aux ressources naturelles dans un contexte de raréfaction avec pour conséquence des comportements de compétition et des conflits entre les différents usagers, constitue la préoccupation majeure sur l'ensemble du territoire. Comme problèmes de gestion des ressources, la mission a noté la dégradation des sols, la désertification, le surpâturage, le braconnage, le déboisement abusif, l'ensablement, le déficit pluviométrique, la régression du réseau hydrographique, la réduction du niveau des nappes, la dégradation des habitats naturels en particulier les aires protégées (parcs et réserves de faune, forêts classées, zones de biodiversité telles que les lacs Fitri, Léré), les feux de brousse, etc.

3.2 Principales cultures

3.2.1 Le développement des cultures principales pratiquées au Tchad est très dépendant des conditions climatiques. Les variétés cultivées sont en général peu productives avec des rendements moyens d'environ 1,4 t/ha contre 1,8 t/ha en test en milieu paysan et 4 t/ha dans les essais pour le riz, 0,6 t/ha contre 1,2 t/ha (test en milieu paysan) et 2,5 t/ha (essais) pour le sorgho, 0,7 t/ha contre 1,5 t/ha (test en milieu paysan) et 3 t/ha (essais) pour l'arachide, 0,6 t/ha 0,9 t/ha (test en milieu paysan) et 2 t/ha (essais) pour le coton, et 0,4 t/ha contre 1 t/ha (test en milieu paysan) et 1,7 t/ha (essais) pour le niébé. Ces rendements sont en deçà des résultats obtenus dans les conditions comparables de la sous – région. Les céréales (mil, sorgho, riz, maïs) dominent aussi bien en termes de superficies emblavées qu'en volume de production. Elles occupent environ 1,5 million d'ha (70% de la superficie cultivée) et fournissent l'essentiel de la production agricole tchadienne (55%). Cependant, la production annuelle reste fortement liée aux précipitations et varie entre 0,4 à 1,2 million de tonnes suivant les années. La production des légumineuses (arachide, sésame et niébé) varie de 280.000 à, 540.000 tonnes par an en fonction de la pluviométrie. La jachère occupe environ 2.000.000 ha avec des durées de plus en plus courtes (3 ans), liées à la pression foncière.

3.2.2 En matière de semences pour les vivriers, les besoins annuels en semences sélectionnées sont estimés à 44.290 tonnes, 3.130 tonnes pour les semences de base, et 34 tonnes pour les semences de pré-base. La production nationale ne couvre pas ces besoins. Les organismes comme la FAO interviennent ponctuellement pour palier ces déficits. Il n'existe pas de filière semencière structurée et capable de répondre aux besoins en semences tant en quantité qu'en qualité. L'ITRAD est la seule structure nationale de production de semences. La diffusion des semences est faite par des structures publiques et/ou privées (ONDR, SODELAC, divers projets de développement et ONG).

3.2.3 Le développement du sous-secteur vivrier et des cultures de rente se heurte aux aléas climatiques, aux pratiques culturelles à faible rendement et aux difficultés d'accès aux intrants de qualité, notamment les semences. A ces contraintes viennent s'ajouter le manque de technologie et de matériel appropriés à la transformation et au stockage des produits agricoles et les difficultés de commercialisation dues à l'enclavement des zones de production.

3.3 Aménagement hydro-agricoles

3.3.1 Le Tchad compte parmi les pays les plus nantis du Sahel en ressources en eau et en sols. Sur 39 millions d'hectares de terres cultivables, plus de 5 millions sont potentiellement irrigables. Mais, paradoxalement, la superficie des terres aménagées (18 000 ha) est la plus faible de la sous-région. Il est à noter que du fait de l'état de dégradation avancée de ces aménagements, seulement 40% de ses superficies sont exploités. Le sous-secteur irrigué comprend trois types d'aménagements à savoir les grands périmètres irrigués, les petits périmètres irrigués villageois et les hors casiers et périmètres de décrue. Les grands périmètres sont confrontés à de nombreux problèmes d'ordre technique (gestion de l'eau, insuffisance d'entretien des ouvrages, insuffisance d'encadrement technique, etc), économique (difficultés d'accès aux marchés des intrants et produits agricoles) et organisationnel (faiblesse des organisations de producteurs).

3.3.2 Les grands périmètres généralement localisés dans la zone soudanienne ont été créés entre 1950 et 1974. Les périmètres villageois, créés par l'Etat et les ONG ont des rendements assez élevés. Les orientations politiques retenues pour le sous-secteur de l'irrigation sont (i) la

promotion des technologies appropriées les moins coûteuses et d'entretien facile, (ii) la participation des populations aux coûts des ouvrages, (ii) l'élaboration de normes et de paramètres d'aménagement hydro-agricoles adaptés aux différentes zones et (iv) la responsabilisation des usagers dans la gestion, la maintenance des ouvrages et l'acquisition des services agricoles.

3.3.3 L'état de dégradation avancée de certaines digues de protection a mis les populations riveraines dans une condition d'extrême pauvreté. Les crues incontrôlées détruisent régulièrement leurs habitations, cultures, bétails et menacent leur vie. La culture du riz dans la plupart des plaines d'inondation est tributaire des conditions climatiques et a connu ces dernières années de très fortes chutes de rendement entraînant dans la zone de véritables disettes saisonnières. Les exploitations agricoles se situent généralement sur le plateau où la dégradation des sols est la plus forte et où la baisse de fertilité des sols est un véritable problème. Cependant, il existe de grandes étendues de plaines inondables offrant : (i) des possibilités d'aménagements hydro-agricoles pour la diversification des cultures et sources de revenu (riz, sorgho de décrue, maraîchage, pêche, etc.) ; et (ii) un potentiel de réduction de pression sur les terres de plateaux suffisamment dégradées.

3.4 Infrastructures rurales

Le réseau routier tchadien comprend 4.800 km de routes classées (dont 489 km de routes revêtues) et 20.000 à 35.000 km de routes et pistes rurales. L'insuffisance du réseau routier, de magasins de stockage et des marchés ruraux, leur mauvais état et l'impraticabilité presque totale des routes en saison des pluies constituent un frein à la sécurité alimentaire en empêchant les échanges et une contrainte majeure pour le développement du monde rural, en général en limitant le déplacement des populations et leur accès à l'éducation et à la santé. La mise en œuvre du PROADEL et l'existence de ressources pétrolières permettent d'espérer sur une amélioration significative des infrastructures rurales au Tchad dans les meilleurs délais. En effet, avec l'avènement du pétrole, le gouvernement tchadien disposera d'assez de ressources pour les secteurs prioritaires de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et des infrastructures.

4. LE PROJET

4.1 Conception et bien fondé du projet

4.1.1 Le Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles a été identifié dans le cadre du PIDR et résulte du constat que le développement durable du Tchad passe par une gestion rationnelle des ressources naturelles. De l'analyse stratégique du secteur agricole au sens large, il a été retenu ce qui suit : (i) l'extrême pauvreté des populations de la zone du projet résulte de la faible productivité des ressources naturelles ; (ii) les causes immédiates de cette faible productivité des ressources naturelles sont la faible capacité des institutions publiques et communautaires chargées de la gestion des ressources naturelles et l'insuffisance d'intensification et de sécurisation de la production ; et (iii) la problématique de la gestion des ressources naturelles est transversale et sa prise en compte à tous les niveaux de développement diminuera les pressions sur ces ressources. Ainsi, avec la participation de l'ensemble des bénéficiaires, des autorités, de la société civile, des ONG et des partenaires au développement qui ont été associés à l'ensemble du processus d'instruction du PGRN (identification, préparation et évaluation) et qui le seront dans son exécution, il a été retenu de mettre l'accent sur : (i) la restauration, l'amélioration et la conservation de la fertilité du sol ; (ii) la gestion de l'eau à travers les aménagements des bas-fonds et des bassins versants dans

le cadre de plans de développement élaborés par les bénéficiaires eux-mêmes ; (iii) l'introduction de pratiques culturelles et de variétés améliorées des principales cultures de la zone du projet ; et (iv) le désenclavement des zones de production en appui à la commercialisation des intrants et des produits agricoles.

4.1.2 Les plans de gestion des ressources naturelles issues des ateliers cantonaux que le projet organisera, animera et financera alimenteront les programmes de développement locaux qui seront financés par le PROADEL qui vise plus particulièrement les équipements ruraux y compris les infrastructures de commercialisation (route, magasin de stockage, marchés ruraux, etc.). Le projet a donc été conçu pour prendre en compte ces actions identifiées comme prioritaires. Des actions d'accompagnement telles que le renforcement des capacités des institutions publiques, privées et communautaires ont été envisagées. Compte tenu de l'implication de plusieurs ministères dans l'exécution du projet, il a été envisagé la création d'une structure légère de coordination afin de garantir la participation effective de l'ensemble des parties prenantes. Cette cellule d'exécution du projet qui sera créée au sein du Ministère de l'agriculture sera placée sous la supervision d'un comité de pilotage créé par le Gouvernement pour la coordination de l'ensemble des projets du PIDR.

4.1.3 La formulation du projet a suivi une approche participative, avec comme activités majeures des visites de terrain pour discuter avec les bénéficiaires du projet, des réunions et entretiens avec les parties prenantes au projet et l'organisation d'ateliers (six régionaux et un national pendant la préparation) de formulation. Au cours des missions d'évaluation et de re-évaluation, la mission a visité sept départements de la zone du projet. Elle a organisé plusieurs réunions et entretiens avec les autorités administratives et politiques de la zone du projet et consulté l'ensemble des bailleurs de fonds présents au Tchad. Deux ateliers de formulation (un pour l'orientation de la mission d'évaluation et l'autre pour la conception du projet) ont été organisés. Aussi, une réunion de synthèse à laquelle ont participé les représentants de la société civile, des partenaires techniques et financiers ainsi que les responsables du développement rural a été tenue au terme des missions d'évaluation et de re-évaluation. La mission de re-évaluation a animé une réunion de bailleurs de fonds du secteur du développement rural, organisée à sa demande par la coopération française, tête de fil des bailleurs du secteur. L'ensemble de ces parties prenantes a jugé satisfaisant la conception du projet.

4.1.4 L'approche stratégique repose sur la responsabilisation des usagers des ressources naturelles. Pour ce faire, le Projet mettra en place et animera des cadres de concertation qui permettront aux différents usagers, regroupés au sein de comités villageois et cantonaux de gestion des ressources naturelles d'entreprendre l'analyse stratégique de la situation de leurs ressources et d'élaborer des plans de développement dont la mise en œuvre contribuera à l'amélioration durable de la productivité des ressources naturelles et minimisera les risques de conflit entre usagers. Une attention particulière sera accordée à la participation effective des femmes et des jeunes à ces concertations.

4.1.5 La conception du PGRN tient aussi compte des leçons tirées de l'exécution des projets achevés et en cours telles que décrit au niveau de la section 2.9.3. Pour ralentir la progression de la pandémie VIH/SIDA dans la zone, il est prévu des actions de sensibilisation qui seront conduites par des associations de promotion féminine, des ONGs locales et des organisations de producteurs.

4.1.6 Au total, le projet trouve sa raison d'être dans les facteurs suivants : (i) le secteur agricole demeure une priorité pour le Gouvernement tchadien et dans ce cadre, il est important de réaliser ce programme de restauration, d'amélioration et de conservation du capital foncier et de gestion et valorisation de l'eau et des bas-fonds ; (ii) le projet contribuera à la réduction de la pauvreté chez les bénéficiaires en augmentant les revenus agricoles, et en créant des emplois directs et indirects grâce à l'utilisation intensive de la main d'œuvre dans les travaux d'aménagement de bas-fonds et de réhabilitation de la digue du Logone et de la route Djoumane – Lai ; (iii) en augmentant la production, la productivité et le revenu des principales cultures, et en améliorant l'accès au marché, il contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations ; et (iv) le choix des sites d'implantation des opérations de mise en valeur est effectué de manière à assurer la complémentarité des actions du projet avec celles des autres partenaires et ainsi assurer un aménagement équilibré du territoire.

4.2 Zone et bénéficiaires du projet

4.2.1 Le projet proposé couvre la zone soudanienne du Tchad à l'exception des départements de la Kabia, du Mayo Dallah et du Lac Leré qui bénéficient des interventions du Projet de conservation et de gestion des ressources naturelles financées par la Coopération allemande (Annexe1). La zone du projet couvre environ 127.000 km² soit 10% de la superficie du Tchad et regroupe 15 départements¹. La population de la zone soudanienne est estimée à 3.040.880 habitants soit 41% de la population totale du Tchad. L'intervention du projet dans cette région se justifie par les phénomènes de dégradation des ressources naturelles et l'état de sous-exploitations des potentiels de développement économique.

4.2.2 La zone soudanienne est caractérisée par une pluviométrie variant de 600 à 1.200 mm par an et fournit l'essentiel de la production agricole. On compte environ 490.000 exploitations agricoles, en majorité de petite taille (moins de 2,5 ha). Le système de production est extensif, avec des faibles rendements et repose surtout sur une agriculture traditionnelle de subsistance. Les principales cultures pratiquées sont le coton, les céréales (mil, sorgho, riz et maïs), les légumineuses à graine (arachide, sésame, niébé) et les tubercules (manioc, taro, igname, patate douce). La zone compte 5.302 villages et 1.640.000 actifs agricoles. Des 490.000 exploitations de la zone, 350.000 sont à base de coton. La superficie totale exploitée dans la zone est estimée à 1.398.400 ha soit 1.100.000 ha affectés à la culture des céréales et environ 200.000 ha occupés par la culture de coton. Les animaux transhumants séjournent dans la zone pendant plus de la moitié de l'année.

4.2.3 L'organisation du monde rural est basée sur un modèle de société de développement qui repose sur le village et le canton. Le chef de village ou de canton, assisté par le chef de terre, est le garant de la gestion du patrimoine naturel. L'activité économique s'organise autour des associations et groupements villageois. On compte dans la zone, 32.643 organisations de producteurs comprenant 4.876 associations villageoises, 20.207 groupements de gestion d'intrants agricoles, 3.533 groupements féminins, 1.628 groupements de défense sanitaire, 169 coopératives, 234 unions de groupements de producteurs et 13 fédérations de groupements. La quantité de céréales commercialisées est estimée à 10% de la récolte et est écoulee sur les marchés locaux.

¹ Lac-Wey, Doudje, Ngour-Kosso, Pendé, La Nya Pendé, Lac Iro, Grande Sido, Barh-Koh, Mandoul oriental, Mandoul occidental, Bahr-Sara, Monts de Lam, Tandjilé Ouest, Tandjilé Est, Mayo Boneye.

4.2.4 L'arachide, le sésame et le niébé sont vendus aux commerçants privés venant du Cameroun, du Nigeria et de la République centrafricaine. La commercialisation du riz et des autres produits se fait sur les marchés hebdomadaires. La commercialisation des produits vivriers présente des lacunes. Les principales contraintes auxquelles elle se heurte sont l'insuffisance et le mauvais état des routes rurales, le manque de moyens de collecte et de stockage. L'alimentation des populations de la zone est basée sur les céréales et les légumineuses riches en protéines telles que le niébé. L'indice de pauvreté alimentaire (proportion des ménages qui n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins alimentaires) est de 38% et le revenu moyen annuel est d'environ 63.000 FCFA.

4.2.5 La transhumance dans la zone pendant au moins 6 mois de l'année est source de conflits entre éleveurs transhumants et autochtones. Les outils rudimentaires et les techniques culturelles inappropriées ne permettent pas d'emblaver de grandes superficies, ni d'augmenter les rendements et/ou améliorer la productivité à long terme des ressources naturelles. L'extrême pauvreté de la population annihile toute possibilité d'investissement productif. En outre, les contraintes majeures suivantes compliquent la situation précaire de la zone : la pression démographique et animale dans la zone, la dégradation des sols due au surpâturage, au déboisement abusif et aux feux de brousse, la régression du réseau hydrographique due à l'ensablement et au déficit pluviométrique, et la dégradation des habitats naturels et en particulier les aires protégées.

4.2.6 Dans la zone du projet, on compte quatre grands périmètres irrigués (Casiers A et B de Bongor, C à Nya et Satégui-Déressia) et quelques petits périmètres villageois situés sur l'axe Djoumane - Lai. Ces aménagements, réalisés pour la plupart entre 1950 et 1974, ont besoin d'être réhabilités. Le Gouvernement a entrepris la réhabilitation du casier B de Bongor avec l'appui de la coopération taiwanaise. L'état de dégradation avancée du casier A et en particulier de la digue du Logone, a mis la population du canton de Koumi dans une condition d'extrême pauvreté. Les crues du Logone détruisent régulièrement leurs habitations, cultures, bétails et menacent leur vie. Le canton compte 2 944 ménages et exploite annuellement environ 6000 ha de sorgho, 4500 ha de sorgho de décrue (berbéré) et 3000 ha de riz. L'effectif du bétail du canton est estimé à 5460 bovins, 11000 ovins, 17000 caprins, 386 ânes, 35 chevaux, 4450 porcs, et 20000 volailles. La culture du riz dans la plupart des plaines d'inondation est tributaire des conditions climatiques et a connu ces dernières années de très fortes chutes de rendement entraînant dans la zone de véritables disettes saisonnières. Mais déjà la culture du sorgho de décrue, en plus des traditionnelles cultures du coton et du riz, est pratiquée sur le plateau où la dégradation des sols est la plus forte. La baisse de fertilité des sols est un véritable problème sur le plateau. Cependant, certaines parties de la zone disposent d'une grande étendue de plaines inondables offrant des possibilités d'aménagements hydro-agricoles pour la culture du riz, des cultures de décrue (berbéré), le maraîchage, etc.

4.2.7 Dans l'état actuel, les périmètres villageois le long de l'axe Djoumane – Lai, de Bongor, et de Satégui-Déressia qui ont un potentiel de production élevé et donc la capacité de réduire la pression foncière sur les terres de plateaux, souffrent du manque d'eau pendant les années de faibles crues du Logone. Aussi, le remplissage du bassin de retenue d'eau de Sategui-Déressia se fait difficilement et lentement demandant environ 15 jours pour dépasser le niveau d'eau morte. Les digues-routes et les digues de protection des casiers et de séparation des sous-casiers présentent un profil profondément érodé. L'insuffisance de pistes à l'intérieur des casiers rend l'accès difficile aux charrettes, aux engins agricoles et aux véhicules. Les terres aménagées appartenant à l'Etat, les exploitants ne se sentent pas

suffisamment sécurisés pour adopter les pratiques de gestion rationnelle des ressources et entreprendre les travaux d'entretien nécessaire des aménagements. Cependant, ils sont organisés en associations d'exploitants de périmètres aménagés. Ces associations collectent des redevances auprès de membres et entreprennent certains travaux d'entretien tels que le colmatage de brèches. Par ailleurs, l'enclavement de ces zones de production rizicole constitue une des contraintes majeures de développement.

4.2.8 En zone soudanienne, la population est composée en majorité de femmes (55 % contre 45 % pour les hommes). Les bénéficiaires du projet sont les populations rurales les plus pauvres. Environ 92.000 familles rurales ou 552.000 habitants très pauvres répartis dans 100 cantons et 1.000 villages de la zone soudanienne bénéficieront directement du projet. Beaucoup de ces familles ont à leur tête des femmes. Dans la plupart des cas, les femmes fournissent la main d'œuvre pour les cultures vivrières, leur transformation et leur commercialisation.

4.2.9 La production moyenne annuelle en céréales dans la zone soudanienne tourne autour de 430.000 t/an, 200 000 t/an pour le coton, et pour les cultures oléagineuses, elle se situe autour de 253 000 t/an. La jachère occupe environ 2.000.000 ha ; elle revêt, compte tenu de la pression foncière, des durées de plus en plus courtes (3 à 4 ans). Les cultures de base sont le sorgho, le mil, l'arachide et le coton. L'arachide est le plus souvent associée à une céréale à raison de 66% pour les céréales et 34% par l'arachide. La production des oléagineux intervient généralement en seconde culture. L'exploitation type dans la zone est représentée par la rotation coton – céréales - oléagineux. Globalement les superficies des différentes cultures de l'exploitation sont réparties selon les ratios suivants : arachide 26%, céréales 40% et coton 25%, le reste étant constitué de tubercules et autres. La pratique de la culture associée est fort répandue et les cultures d'appoint sont en général le niébé, le sorgho de décrûe et les tubercules.

4.2.10 Les rendements des différentes cultures restent encore relativement modestes par rapport au potentiel naturel de la zone (voir rendements potentiels - section 3.3). L'analyse des budgets des cultures montre que, sauf pour le coton, les niveaux de capitalisation de ressources sont relativement bas. Les dépenses pour l'exécution des opérations culturales, particulièrement les dépenses d'acquisition d'intrants demeurent modestes ; en conséquence, le niveau d'utilisation des innovations technologiques comme les semences améliorées, l'engrais, les produits phytosanitaires sont très bas. Globalement, les niveaux d'intensification sont faibles et on constate que le taux d'utilisation de semences sélectionnées et améliorées ne dépasse pas 8%. L'utilisation des engrais minéraux est pour l'essentiel circonscrite au NPKSB qui est la principale formule utilisée sur le coton et qui constitue plus de 85% des stocks vendus par an. Les coûts de production ne sont pas élevés du fait du type d'agriculture pratiqué.

4.2.11 En dépit des contraintes susmentionnées, la zone du projet dispose d'opportunités de sécurisation et d'amélioration durable de la productivité des ressources naturelles. Parmi ces opportunités, on peut citer l'existence d'importants cours d'eau, de grandes superficies irrigables, l'importance de la main d'œuvre agricole disponible, l'existence de nombreuses organisations de producteurs et de services d'appui technique et le dynamisme du secteur privé. Au nombre des opportunités susmentionnées, l'existence de la station de recherche ITRAD de Bébédja doit être particulièrement mentionnée. La station dispose de 81 employés dont onze chercheurs (y compris deux chercheurs expatriés travaillant sur la gestion des ressources naturelles, en particulier la fertilité du sol), cinquante cinq techniciens et

observateurs de recherche, et 15 personnels d'appui. Au titre des ressources matérielles et financières, la station dispose d'un pick-up, de deux motos, de trois tracteurs, de trois groupes électrogènes et de trois micro-ordinateurs. La station reçoit des subventions de l'Etat et d'autres partenaires (Coton Tchad, Calliope, Senchim, GTZ/PROAGRI et BAD/PCVZS) à travers des conventions de recherche.

4.3 Contexte stratégique

4.3.1 Le projet s'inscrit dans la stratégie adoptée par le Gouvernement lors de la Consultation sectorielle sur le développement rural de juin 1999 qui a identifié le sous-secteur des ressources naturelles comme une de ses priorités de développement en vue de réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire. Il est en harmonie avec les objectifs du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dont les axes d'intervention prioritaires sont : (i) l'accroissement des superficies cultivées de manière durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ; (ii) l'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marchés ; (iii) l'augmentation des approvisionnements alimentaires et la réduction de la faim ; et (iv) la recherche agricole, la diffusion et l'adoption de nouvelles technologies.

4.3.2 Le projet cadre avec le DSP du Tchad pour la période 2002 - 2004 et répond aussi aux orientations du Document de stratégie de la réduction de la pauvreté au Tchad (DSRP) qui vise entre autres à améliorer l'environnement social, les conditions de vie des groupes vulnérables, la restauration et la sauvegarde des écosystèmes, et le renforcement des capacités humaines et de gestion des ressources naturelles. En effet, malgré l'ère pétrolière, le Tchad demeure un pays essentiellement agropastoral. L'agriculture, qui constitue la principale source de revenu des populations vivant en zone soudanienne, est confrontée à des contraintes tant institutionnelles, organisationnelles, techniques qu'économiques. Ces contraintes se traduisent par une faible productivité des ressources naturelles, de faibles revenus issus des exploitations agricoles et une détérioration continue de l'environnement. Les producteurs ruraux font partie des 80% de la population la plus pauvre, vivant avec moins d'1 \$EU par jour. Ils n'ont pas souvent accès aux infrastructures sociales de base (9% ont accès à l'eau potable contre 31% au plan national, 10% des enfants de producteurs ruraux sont vaccinés contre 33% au plan national).

4.3.3 L'orientation générale du PGRN repose sur les principes suivants, qui permettront aux populations d'accéder à la sécurité alimentaire à travers une meilleure gestion des ressources naturelles : (i) la responsabilisation des communautés dans la gestion des ressources ; (ii) le renforcement de la capacité de gestion des ressources naturelles des institutions communautaires et publiques ; (iii) la prise en compte des préoccupations environnementales ; et (iv) l'intégration des femmes dans le processus décisionnel.

4.3.4 La zone a bénéficié antérieurement de projets qui ont, quelque peu, contribué à la réduction de la pauvreté, mais n'ont pas permis d'aboutir au développement durable. Les investissements réalisés dans le cadre d'une approche directive et descendante et appartenant à l'Etat se dégradent rapidement. Il est donc urgent de mettre fin à la détérioration de ces infrastructures. Les populations ont manifesté leur volonté et leurs capacités d'assurer l'entretien et la viabilité des infrastructures qui permettront d'améliorer leurs revenus et la qualité de leur vie. Le projet s'inscrit, en outre, dans le cadre de la stratégie d'intervention du groupe de la B.A.D. au Tchad pour la période 2002 – 2004 qui vise à : (i) diversifier et valoriser la production agricole et animale ; (ii) réduire la précarité des conditions de vie et

d'hygiène des populations surtout en milieu rural ; et (iii) promouvoir des initiatives locales de développement, y compris celles qui sont en faveur des femmes.

4.4 Objectifs du projet

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la sécurité alimentaire. L'objectif spécifique du projet est d'augmenter la productivité des ressources naturelles en zone soudanienne sur une base durable.

4.5 Description du projet

4.5.1 Les réalisations attendues du projet sont : (i)) le renforcement des capacités des institutions publiques, communautaires et privées en matière de gestion des ressources naturelles à travers la mise en place de cadres de concertation et de mécanismes de règlement de conflits, l'orientation, la formation et l'équipement des institutions publiques et communautaires impliquées dans la gestion des ressources naturelles et l'appui méthodologique à l'élaboration, à l'exécution et au suivi-évaluation des programmes de développement locaux (Composante A); (ii) la sécurisation, la diversification et l'intensification de la productivité des ressources naturelles sur une base durable en zone soudanienne grâce aux aménagements hydro-agricoles, la production et l'utilisation des semences sélectionnées, l'introduction de nouvelles technologies (matériel génétiques et pratiques culturales) plus adaptés ; et (iii) la restauration, l'amélioration et la conservation de la fertilité du sol, des eaux et de l'environnement (composante B); Le projet sera exécuté sur une période de six ans sous les trois composantes suivantes : A : Renforcement des capacités; B : Amélioration de la productivité des ressources naturelles; et C : Gestion du projet.

COMPOSANTE A: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

4.5.2 Pour une amélioration durable de la productivité des ressources naturelles et une réduction des conflits entre usagers des ressources, le projet envisage de renforcer la capacité de gestion des institutions publiques et communautaires. Les actions de renforcement de capacité institutionnelles envisagées comprennent : (i) l'appui à la mise en place de cadres de concertation (100 comités cantonaux de gestion des ressources naturelles (CCGRN) et 1.000 comités villageois de gestion des ressources naturelles (CVGRN); (ii) l'organisation et l'animation d'ateliers cantonaux de gestion de ressources naturelles ; (iii) la formation de 3600 responsables d'organisations professionnelles rurales (dont au moins 20% de femmes) en matière de formulation, exécution et suivi-évaluation de projets villageois ou cantonaux de gestion des ressources naturelles; a cet effet, le FAD financera au profit des usagers des ressources naturelles l'organisation de 200 ateliers de gestion des ressources naturelles (ACGRN) devant aboutir à la formulation de 1.000 plans villageois et 100 plans cantonaux de gestion des ressources naturelles ; (iv) l'assistance technique en matière de promotion de caisses d'épargne et de crédit ; et (v) le renforcement des capacités de planification, d'exécution et de supervision de projets et programmes de gestion des ressources naturelles des institutions du secteur de l'agriculture à travers leur équipement en matériel informatique, roulant, etc. et la formation de leur personnel impliqué dans la mise en œuvre du projet. Le FAD financera également la formation en technique d'animation, en genre, en gestion des associations, en techniques de gestion d'activités économiques et de production de semence sélectionnée d'environ 4.500 responsables d'organisations de producteurs ruraux et d'agents des structures de développement impliquées dans la mise en œuvre du projet. Le FAD financera le fonctionnement des équipes de recherche et développement de l'ITRAD pour la mise en œuvre des activités ci-dessus décrites.

4.5.3 Dans le cadre de la promotion du financement rural, le FAD financera l'encadrement technique des initiatives locales d'épargne et de crédit. Il est à noter que le projet ne prévoit pas la mise en place de ligne de crédit. Dans ce contexte, le FAD financera la sensibilisation, le renforcement des capacités institutionnelles des structures de finance de proximité à travers la formation, l'orientation en matière d'épargne et de crédit, l'équipement des COOPEC et l'établissement de lien entre les caisses d'épargne et de crédit et le système financier formel. Ces activités seront menées par les opérateurs de proximité (ONGs en particulier) qui seront recrutés sur une base compétitive.

4.5.4 Le VIH/SIDA et le paludisme sont deux déterminants importants de la pauvreté au Tchad dont doit tenir compte toute action de développement. A cet effet, le FAD financera les activités de lutte contre la tuberculose et le VIH/SIDA, particulièrement la diffusion de méthodes préventives. Le FAD financera également des activités de lutte contre le paludisme, y compris la promotion d'activités d'élimination des gîtes larvaires des moustiques et le drainage des espaces favorables à l'accumulation des eaux, la diffusion d'information relative à l'utilisation de moustiquaires imprégnées comme mesures de prévention. Le FAD financera la totalité de la composante Renforcement de capacité.

COMPOSANTE B: AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE DES RESSOURCES NATURELLES

4.5.5 Cette composante vise l'accroissement durable de la productivité des principaux systèmes d'exploitation agro-sylvo-pastorale de la zone du projet, à travers : (i) l'amélioration de la fertilité des sols ; (ii) l'introduction de variétés améliorées ; et (iii) la sécurisation des productions agro-sylvo-pastorales. Le projet financera : (i) la réhabilitation de 2350 ha de bas-fonds dans les périmètres de Bongor (1000 ha), Satigui-Deressia (1850 ha), et petits périmètres villageois sur l'axe Djoumane – Laï (500 ha) ; et (ii) un programme intensif de recherche participative (6 200 tests en milieu paysan) impliquant les producteurs ruraux et portant sur 37 thèmes et 12 études relatifs à l'amélioration de la fertilité du sol et l'introduction de variétés des principales cultures pratiquées en zone soudanienne (voir section 3.2) en vue de leur diffusion à grande échelle. Parmi les principaux thèmes et/ou actions envisagés, on peut citer : (i) la lutte anti-érosive ; (ii) la conservation des eaux et des sols (aménagement de bassins versants, protection contre les crues, diguettes en pierres, diguettes en terre, re-végétalisation des ravins, végétalisation des digues et diguettes (33 000 m protégés par engazonnement), diguettes filtrantes, haies vives, brises-vents, pare-feux, etc.) ; (iii) la défense et la restauration de la fertilité des sols (fertilisation de 7 500 ha par différentes techniques biologiques de fertilisation des sols telles que l'agroforesterie, l'intégration Agriculture et Elevage en vue de la production et de l'utilisation de la fumure organique, les pratiques culturales telles que la rotation coton, céréales et légumineuses, et l'association des cultures surtout céréalières et légumineuses, le défrichement raisonné, le semis direct sur couverture végétale, la jachère améliorée à base de légumineuses, l'utilisation des plantes de couverture, l'amélioration de la valeur fourragère de zones mis en défens, etc.) ; (iv) la protection de l'environnement et la mise en valeur des ressources naturelles (empoissonnement de bassins de retenue, lutte contre les feux de brousse, diversification de sources d'énergie et diffusion de technologies de conservation d'énergie, 6500 ha de reboisements communautaires à réaliser, 1 000 ha protégés par des actions de défense et restauration des sols et de conservation des eaux et sols, etc.) ; (v) l'introduction de variétés plus performantes des principales cultures pratiquées dans la zone du projet ; et (vi)

la diffusion des techniques de réduction des pertes post-récolte et des technologies de conservation et de transformation des produits agricoles, etc.).

4.5.6 Dans le cadre d'une convention de collaboration avec l'ITRAD, le FAD financera l'équipement et le fonctionnement d'une équipe de recherche système d'exploitation (RSE) basée à la station de recherche agronomique de Bébédja et de quatre équipes de recherche participative (RP) qui seront réparties dans la zone du projet pour la mise en œuvre des activités de recherche participative. Ces équipes travailleront avec les comités villageois et cantonaux dans le cadre d'une recherche participative sur les thèmes retenus. A travers ce dispositif de recherche et cette convention avec l'ITRAD, 350 t de semence de base seront produits. Un réseau de paysans semenciers, désignés par chaque comité villageois, recevra l'appui technique du projet pour la production de 15.000 plants d'arbres fruitiers et 5 000 t de semences sélectionnées. Par ailleurs, les comités villageois et cantonaux réaliseront 500 ha de reboisement communautaire, 2 000 ha de mise en défens, 200 km de pare-feu pour la protection des zones à mettre en défens, 100 pépinières cantonales et 1000 pépinières villageoises. Pour réduire la pression sur la coupe de bois et réduire le temps de travail des femmes, le projet financera au profit de ces dernières, 100 unités de démonstration de bio-gaz et 10.000 unités de démonstration de foyer amélioré. La diffusion de ces unités se fera à travers la sensibilisation des populations regroupées au sein de comités villageois. Enfin, la promotion d'actions de restauration de la fertilité des sols par l'utilisation de la fertilisation biologique (fumure organique, engrais vert, agro-foresterie, etc. : 7 500 ha), d'actions de lutte anti-érosive (1 000 ha) et de protection des digues par engazonnement (33 000 ha) sera assuré par le projet.

4.5.7 La réhabilitation des anciens casiers rizicoles des zones de Bongor et Laï constituent l'activité essentielle de sécurisation, d'intensification et de diversification de la production agricole. A cet effet, la BADEA et la BID financeront les études d'exécution, les travaux et la surveillance des travaux de réhabilitation de huit petits périmètres irrigués villageois totalisant 500 ha, 1850 ha dans le périmètre de Sategui-Deressia et 1000 ha dans le casier A de Bongor. Les activités et travaux de réhabilitation des périmètres rizicoles prévues sont : (i) la réhabilitation de casiers existants et la réhabilitation des ouvrages hydrauliques, des digues de protection, et des pistes de desserte ; (ii) la réduction des plans d'eau afin de faciliter leur gestion par les organisations de producteurs ; (iii) le renforcement des associations de producteurs existant par l'orientation et la formation en matière de dynamique de groupe, de gestion technique et financière des aménagements hydroagricoles, et d'épargne et crédit ; (iv) l'organisation des producteurs pour la gestion et l'entretien des aménagements ; et (v) l'encadrement technique des producteurs. La répartition du financement des travaux d'aménagement hydro-agricole entre la BADEA et la BID est détaillée dans le document de travail.

4.5.8 Les travaux de réhabilitation prévus pour les périmètres rizicoles sont : (i) le calibrage du plafond du canal principal et la côte du radier de la prise afin d'assurer le remplissage des casiers conformément aux besoins de débit et des côtes ; (ii) la réduction du volume du bassin de retenu (Satigui – Deressia) pour accélérer le remplissage de la tranche morte et améliorer l'irrigation par gravité des parcelles rizicoles ; ceci se fera en construisant une digue intérieure ; ainsi, le bassin contiendrait environ 3 millions de m³ en fin octobre, au moment où prend fin l'irrigation du riz ; cette eau servirait à l'irrigation des cultures maraîchères, la pêche et l'élevage ; (iii) la restauration du profil initial des digues-routes et des digues de protection des casiers et de séparation des sous-casiers qui présentent aujourd'hui un profil profondément érodé ; (iv) la construction de nouvelles digues de séparation des sous-casiers

suivant le nouveau remembrement des sous-casiers ; (v) l'aménagement des cavaliers des canaux et des drains secondaires en pistes carrossables par les charrettes ; (vi) la réhabilitation du réseau d'irrigation (canaux d'irrigation, drains et ouvrages de prise et de vidange) ; il s'agira en particulier de travaux de curage, de restauration des cavaliers et de remplacement des mécanismes de levage ainsi que des vannes elles-mêmes ; et (vii) l'aménagement terminal des casiers.

4.5.9 Pour suffisamment sécuriser les exploitants des aménagements hydroagricoles en vue de l'adoption de pratiques de gestion rationnelle des aménagements, il est prévu l'octroi d'un titre consacrant le droit d'usage aux associations d'exploitants des aménagements et l'établissement d'un cahier de charge définissant les droits et devoirs des parties prenantes. Par ailleurs, dans le cadre du désenclavement des zones de production pour faciliter l'accès au marché, le Gouvernement réhabilitera, dans le cadre du programme sectoriel des transports, la route Djoumane – laï dont les études de faisabilité ont été réalisées dans le cadre de la préparation du PGRN et dont les études d'exécution sont en cours. Ce programme concerne la mise en place d'une armature de base de routes de désenclavement intérieur et extérieur praticables en toutes saisons par : (i) l'achèvement de la réhabilitation et la construction des routes de désenclavement intérieur et extérieur ; (ii) la mise en place d'un programme de réhabilitation et de développement du réseau des routes rurales ; et (iii) la consolidation des moyens financiers du Fonds d'entretien routier (FER) et ses capacités de programmation des travaux de maintenance. L'affectation des ressources pétrolières au développement des secteurs prioritaires de l'agriculture, du social et des infrastructures contribuera à l'atteinte des objectifs du programme sectoriel des transports. Il est à noter, par ailleurs, que l'utilisation intensive de la main d'œuvre sera privilégiée dans l'exécution des travaux de génie civil.

COMPOSANTE C: GESTION DU PROJET

4.5.10 Le projet sera mis en œuvre par une cellule d'exécution du projet (CEP), placée sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et basée à Laï. La CEP sera constituée d'une équipe de cadres nationaux dont les membres seront sélectionnés sur une base compétitive parmi les cadres des ministères du développement rural. La CEP comprendra un coordinateur qui devra être un spécialiste du développement rural (ingénieur du génie rural, agronome, forestier ou un agro-économiste), ayant une bonne expérience en matière de gestion de projet agricole, un expert en développement communautaire spécialisé en sensibilisation, animation et communication sociale, un ingénieur de génie rural, un agronome, un environnementaliste, un spécialiste en genre, un économiste agricole qui sera chargé du suivi-évaluation interne, un gestionnaire-comptable et du personnel d'appui. Une assistance technique limitée sera mise à la disposition du projet pour la formation des homologues nationaux. Elle comprendra un agronome de recherche système (24 homme-mois), un expert en développement communautaire (24 homme-mois) et un expert en gestion administrative et financière (24 homme-mois). Compte tenu de l'éloignement du siège du projet, il sera créé un bureau de liaison à N'Djaména qui comprendra un chargé d'acquisition pour faciliter les acquisitions, le suivi des dossiers, la relation publique et les communications avec le projet. Le projet financera les travaux de réhabilitation des locaux mis à disposition pour abriter la CEP, l'antenne de N'Djaména et les équipes de recherche système. Le projet financera la réhabilitation des bureaux à mettre à la disposition de la CEP à Laï, à Ndjaména, à Bebedja et dans les sites des équipes de recherche système.

4.6 Production, marché et prix

4.6.1 Production : Les activités du projet se traduiront par une croissance de la productivité et un accroissement substantiel de la production. La production sans projet, est estimée à 230.000 tonnes pour le sorgho, 160.000 tonnes pour le coton, 130.000 tonnes pour le mil, 50.000 tonnes pour le maïs, 60.000 tonnes pour le riz et 230.000 tonnes pour l'arachide. Ces productions vont augmenter, à partir de l'année 2 du projet, grâce à la diffusion de paquets technologiques appropriés. Les productions additionnelles attendues en années cinq du projet (année de croisière) seront : (i) d'environ 25 % pour le sorgho, 35% pour le coton et le maïs et 20 % pour le mil ; (ii) la production du riz augmentera, grâce à la maîtrise de l'eau sur une superficie totale de 2.350 ha et les rendements moyens pourront atteindre 3 tonnes par hectare contre 1.4 tonne à l'hectare actuellement. Dans l'ensemble de la zone du projet l'augmentation de la production de riz paddy se situera à 33% ; (iii) la hausse au niveau de l'arachide se situera à 25%. Ces prévisions de rendement correspondent à une production additionnelle en année de croisière du projet de 60.000 t pour le sorgho, 25.000 t pour le mil, 17.000 t pour le maïs, 70.000 t pour le coton, 60.000 t pour le riz et 57.000 t pour l'arachide. La production additionnelle, qui en découlera, permettra d'accroître le niveau de couverture des besoins des populations de la zone soudanienne en denrées alimentaires de base et de relever le revenu familial des bénéficiaires.

4.6.2 Marchés : La commercialisation des produits agricoles et en particulier celle des céréales, fait intervenir plusieurs opérateurs à différents niveaux de la filière commerciale : (i) le producteur, qui intervient aussi comme vendeur dans les marchés hebdomadaires proches des villages ; (ii) le revendeur, qui achète pour le compte d'un collecteur ; (iii) le collecteur venant de Ndjaména travaillant pour le compte d'un grossiste ; (iv) les transporteurs-commerçants venant des pays limitrophes comme le Cameroun, la République centrafricaine et surtout le Nigéria qui exportent vers leur pays d'origine les céréales achetées sur le marché tchadien. Les productions générées par le projet seront commercialisées à travers les mêmes circuits.

4.6.3 La demande projetée, pour les principaux produits agricoles, a été estimée à partir du déficit d'environ 10% constaté dans la zone, de la croissance démographique et de l'évolution de la demande générée par le boom pétrolier et des pays limitrophes. Celle-ci pourra s'élever, à l'achèvement du projet, à 312.000 t pour le sorgho (contre une production projetée de 290.000 t, soit un déficit de 7%), 178.000t pour le mil (contre une production projetée de 155.00 t, soit un déficit de 15%), 67.000 t pour le maïs (contre une production projetée de 65.000 t, soit un déficit de 3%), 138.000 t pour le riz (contre une production projetée de 120.000 t, soit un déficit de 14%) et 323.000 t pour le l'arachide (contre une production projetée de 287.000 t, soit un déficit de 13%). La production attendue du projet permettra donc de couvrir 85 à 97 % de la demande selon les spéculations, et n'aura donc pas de problèmes d'écoulement.

4.6.4 Prix : Les prix financiers moyens pratiqués pour les différentes spéculations dans les 11 départements sont les suivants : 120 FCFA/kg pour le sorgho/mil, 150 FCFA/kg pour le maïs, 200 FCFA/kg pour l'arachide, et 300 FCFA/kg pour le riz local. En raison de l'importance de la demande actuelle non satisfaite (déficit de 10%), l'augmentation attendue de la production n'aura pas d'incidence négative sur les prix. Les prix considérés dans l'analyse économique, pour les céréales, sont les prix de substitution à l'importation. Pour les légumineuses, qui ne font pas l'objet de transactions internationales, les prix économiques se confondent avec les prix du marché. L'évolution des prix des principaux produits agricoles au cours des cinq dernières

années montre une certaine stabilité des prix. Ainsi, il est prévu que cette stabilité se maintienne au cours des prochaines années.

4.7 Impact sur l'environnement

4.7.1 En application des directives de la Banque sur l'évaluation environnementale, le projet est classé en catégorie II. L'évaluation environnementale entreprise au cours de la mission de préparation, indique que les impacts négatifs éventuels liés aux travaux de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles, à la production de semences, pourront être circonscrits par les mesures de mitigation appropriées.

4.7.2 Impacts positifs : les activités du projet visent l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. Les impacts porteront principalement sur : i) l'amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté des populations rurales ; ii) la contribution au développement de la micro-entreprise rurale ; iii) la contribution à l'amélioration des conditions sanitaires des populations et le renforcement des actions existantes pour la sensibilisation à la lutte contre le VIH/SIDA en milieu rural ; iv) la sécurisation des écosystèmes et la rationalisation de l'aménagement des terroirs grâce aux différents plans d'aménagement qui seront établis.

4.7.3 Impacts négatifs : les activités de production de semences se feront sur fond d'intensification qui pourrait engendrer l'acidification de certains sols, suite aux campagnes en période de faible pluviométrie. Les travaux de réhabilitation des périmètres hydro-agricoles ne vont pas engendrer des défrichements, car les grands périmètres datent d'avant 1957. Les périmètres villageois seront installés dans des sites déjà en exploitation. Les tracés des routes et pistes existantes seront conservés. Cependant, les travaux de réhabilitation vont engendrer des risques sur la faune aquatique à cause de la réduction du phénomène d'écroulement de la crue par les déversements des eaux du Logone vers les cours d'eau saisonniers de Balli. La régulation de l'inondation de la plaine influera sur les réservoirs de poisson et les prises sur le Logone constituent des zones de pêche et gênent la migration des poissons vers les plaines. Les travaux de rechargement localisés des corps de chaussée vont nécessiter l'apport de matériaux et par conséquent l'ouverture de carrières.

4.7.4 Mesures d'atténuation : le projet entreprendra une série de mesures d'atténuation. Le choix de l'emplacement des sites des ouvrages sera guidé par le souci de réduire l'ampleur des défrichements. La remise en état et le reboisement des zones d'emprunt des matériaux de construction et l'intégration de spécifications techniques respectueuses de l'environnement seront inclus dans les cahiers de charges des appels d'offres des travaux. Le suivi de la nappe phréatique par des campagnes de mesures de niveaux piézométriques et d'analyse de qualité de l'eau sera systématisé. La construction des biefs en série dans le but de ré-alimenter les nappes sera promue. Il sera mené des campagnes de sensibilisation et de conseil agricole en rapport avec les ONG en vue de l'utilisation de pratiques culturales appropriées, de la gestion efficace de l'exploitation (jachère optimale, rotation de cultures) et de pratiques de correction adaptées (jachère pâturée, récupération des déjections des animaux, etc.). Le respect des normes d'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires fera partie des thèmes de vulgarisation. Les comités villageois seront sensibilisés aux questions liées à l'éducation sanitaire relative à l'eau, à l'entretien des points d'eau du bétail et au reboisement autour des périmètres irrigués. Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été élaboré lors de la préparation du projet. Ce plan dont l'exécution et le suivi seront assurés par l'environnementaliste de la CEP de concert avec la Direction de la protection des forêts et de

la lutte contre la désertification du Ministère de l'environnement et de l'eau. Une provision d'environ 55 millions de FCFA est prévue pour la mise en œuvre du PGES dont le résumé se trouve en annexe 6 du présent rapport.

4.8 Impact social

4.8.1 Les actions envisagées dans le cadre du projet entraîneront : (i) un accroissement de revenus des exploitants encadrés (revenu additionnel annuel agricole par actif entre 51.000 FCFA et 110.000 F CFA); et (ii) la création de 9.600 emplois directs grâce à l'approche de gestion des travaux de génie civile basées sur l'utilisation intensive de la main d'œuvre (HIMO). La mise en oeuvre du projet aura un impact social positif sur les hommes, les femmes et les jeunes de la zone du projet. En effet, 92.000 familles rurales et 552.000 habitants très pauvres de 100 cantons et 1.000 villages bénéficieront directement des activités du projet. Cent comités de cantons et 1.000 comités de villages de gestion des ressources naturelles seront formés et près de 100.000 familles seront sensibilisées et formées aux techniques de gestion des ressources naturelles. Dix milles responsables dont au moins 20% de femmes seront formés en organisation et gestion communautaire ; au moins 150 paysans semenciers dont au moins 10% de femmes seront formés en technique de multiplication de semence. L'organisation et la formation permettront aux bénéficiaires de se prendre en charge. Grâce au fonds de développement local disponibles dans le PROADEL, les communautés rurales pourront financer leurs besoins d'infrastructures socio-économiques (puits maraîchers, salles d'alphabétisation, etc.) retenus comme prioritaires dans les plans de développement cantonaux et villageois qu'elles élaboreront elles-mêmes. Par la formation et la sensibilisation, le projet contribuera à responsabiliser les populations dans la conduite de leurs activités de développement. L'appui aux organisations créera un cadre propice aux règlements des conflits. En outre, les campagnes de sensibilisation contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme contribueront à l'amélioration de la santé de la population. L'accroissement de la production créera plus d'emplois en zones rurale et urbaine et entraînera la hausse des revenus des petits exploitants agricoles, aussi bien des hommes que des femmes. Toutes ces améliorations contribueront à la réduction de la pauvreté.

4.8.2 Le projet permettra aux femmes majoritaires dans les activités agricoles, d'améliorer leurs outils de production, les conditions de commercialisation de leurs produits et de surcroît leurs revenus. Par ailleurs, les unités de biogaz, de foyers améliorés et la vulgarisation de la traction animale réduiront le temps de travail des femmes, les quantités de bois prélevés et favorisera la protection de l'environnement.

4.9 Coûts du projet

4.9.1 Le coût total du projet est estimé à 15.759 millions de FCFA, soit 20,42 millions d'UC, hors taxes et hors douanes. Ce coût se répartit en 10.046 millions de FCFA en devises, soit 13,02 millions d'UC et 5.713 millions de FCFA en monnaie locale, soit 7,40 millions d'UC. Les tableaux 4.1 et 4.2 ci-dessous, donnent un résumé des coûts du projet par composante et par catégorie. Les coûts détaillés du projet se trouvent dans le document de travail en volume II.

Tableau 4.1 : Résumé des coûts estimatifs du projet par composante

Composantes	millions de FCFA			Millions d'UC			%
	M. L	Dev.	Total	M. L	Dev.	Total	
Renforcement des capacités	780	1.973	2.753	1,01	2,56	3,57	72
Amélior de la productivité des ress.	3.308	6.363	9.671	4,29	8,25	12,54	66
Gestion du projet	972	634	1606	1,26	0,82	2,08	39
Coût de base	5.060	8.970	14.030	6,56	11,63	18,19	64
Imprévus physiques	236	620	856	0,30	0,80	1,10	73
Provision pour hausse des prix	417	456	873	0,54	0,59	1,13	52
Total	5.713	10.046	15.759	7,40	13,02	20,42	64

Tableau 4.2 : Résumé du coût du projet par catégorie de dépense

Catégories	Millions de FCFA			Millions d'UC			%
	M. L	Devises.	Total	M. L	Devises	Total	
1. Travaux	2.651	5.623	8.274	3,44	7,29	10,73	68
2. Biens	166	915	1.081	0,21	1,18	1,39	85
3. Services							
3.1 Formation et sensibilisation	259	268	527	0,33	0,35	0,68	51
3.2 Etudes/Consultants/Audit	558	871	1.429	0,73	1,13	1,86	61
3.3 Conventions	337	327	664	0,44	0,42	0,86	49
3.4 Assistance technique	0	672	672	0,00	0,87	0,87	100
4. Personnel	287	0	287	0,37	0,00	0,37	0
5. Fonctionnement	802	294	1.096	1,04	0,39	1,43	27
Coût de base du projet	5.060	8.970	14.030	6,56	11,63	18,19	64
Imprévus Physiques	236	620	856	0,30	0,80	1,10	73
Provision hausse des prix	417	456	873	0,54	0,59	1,13	52
Coût total du projet	5.713	10.046	15.759	7,40	13,02	20,42	64

4.9.2. Les coûts ont été estimés sur la base des prix en vigueur au Tchad en janvier 2004. Il a été appliqué un taux d'imprévus physiques de 10 % sur les travaux et équipements. Une provision pour hausse des prix de 3 % sur les coûts en monnaie locale et de 2,5 % sur les coûts en devises a été appliquée sur l'ensemble des composantes. L'enveloppe totale correspondant aux imprévus physiques (856 millions de FCFA) et à la provision pour hausse des prix (873 millions de FCFA), se chiffre à 2,23 millions d'UC, soit environ 11 % du coût total du projet.

4.10 Sources de financement et calendrier de dépenses

4.10.1 Le projet sera cofinancé par le FAD à hauteur de 21% sous forme de Prêt et 8% sous forme de Don, la BADEA pour 29%, la BID pour 30%, le Gouvernement du Tchad pour 11% et les bénéficiaires pour 1%, conformément aux tableaux 4.3 et 4.4 ci-après. Le Gouvernement prendra en charge les salaires du personnel détaché, une partie des frais de fonctionnement de la cellule d'exécution du projet, une partie du coût des travaux d'aménagement hydro-agricoles et les véhicules de cellule d'exécution du projet. Les bénéficiaires prendront en charge une partie des coûts des travaux d'aménagement hydro-agricoles.

Tableau 4.3 : Sources de financement

Sources	millions de FCFA		Total	Millions d'UC		Total	%
	Mon. loc.	Devises		Mon. Loc.	Devises		
Prêt FAD	1.485	1.812	3.297	1,92	2,35	4,27	21
Don FAD	173	1.061	1234	0,22	1,38	1,60	8
BADEA	832	3.733	4565	1,08	4,83	5,91	29
BID	1.373	3338	4711	1,78	4,32	6,10	30
Gouvernement	1.634	102	1736	2,11	0,14	2,25	11
Bénéficiaires	216	0	216	0,29	0,00	0,29	1
Coût total du projet	5.713	10.046	15.759	7,40	13,02	20,42	100

Tableau 4.4 Dépenses par catégorie et par source de financement (millions d'UC)

	Prêt FAD			Don FAD			BADEA			BID			GVT			BNF	TOTAL			
	M.L	D	TL	M.L	D.	TL	M.L	D	TL	M.L	D	TL	M.L	D.	TL	M.L	M.L	D.	TL	
CAT.																				
Travaux	0,33	0,40	0,73	0,00	0,00	0,00	0,87	4,08	4,95	0,70	2,81	3,51	1,27	0,00	1,27	0,27	3,44	7,29	10,73	
Biens	0,10	0,54	0,64	0,03	0,14	0,17	0,00	0,00	0,00	0,08	0,38	0,46	0,00	0,12	0,12	0,00	0,21	1,18	1,39	
Services																				
Format.	0,15	0,15	0,30	0,01	0,02	0,03	0,00	0,00	0,00	0,17	0,18	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,33	0,35	0,68	
Etudes	0,24	0,38	0,62	0,16	0,26	0,42	0,09	0,14	0,23	0,24	0,35	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,73	1,13	1,86	
Conven.	0,42	0,41	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	0,01	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,44	0,42	0,86	
AT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,81	0,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,87	0,87	
Pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,37	0,00	0,37	0,00	0,37	0,00	0,37	
fon.	0,50	0,19	0,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,29	0,20	0,49	0,25	0,00	0,25	0,00	1,04	0,39	1,43	
Coût de base	1,74	2,07	3,81	0,20	1,23	1,43	0,96	4,22	5,18	1,50	3,99	5,49	1,89	0,12	2,01	0,27	6,56	11,63	18,19	
IP	0,07	0,14	0,21	0,01	0,09	0,10	0,05	0,35	0,40	0,06	0,21	0,27	0,10	0,01	0,11	0,01	0,30	0,80	1,10	
HP	0,11	0,14	0,25	0,01	0,06	0,07	0,07	0,26	0,33	0,22	0,12	0,34	0,12	0,01	0,13	0,01	0,54	0,59	1,13	
Coût total	1,92	2,35	4,27	0,22	1,38	1,60	1,08	4,83	5,91	1,78	4,32	6,10	2,11	0,14	2,25	0,29	7,40	13,02	20,42	

4.10.2 La répartition de financement entre le prêt FAD et le Gouvernement d'une part, et entre le don du FAD et le Gouvernement d'autre part est présentée aux tableaux 4.5 et 4.6 ci-après :

Tableau 4.5 : Financement Prêt FAD/Gouvernement

	(Million de FCFA)			(Million d'UC)			%
	M.L	Devises	Total	M.L	Devises	Total	Total
Prêt FAD	1.485	1.812	3.297	1,92	2,35	4,27	67
Gouvernement	1.584	102	1.686	1,98	0,14	2,12	33
Coût total	3.069	1.914	4.983	3,90	2,49	6,39	100

Tableau 4.6 : Financement Don FAD/Gouvernement

	(Million de FCFA)			(Million d'UC)			%
	M.L	Devises	Total	M.L	Devises	Total	Total
Don FAD	173	1.061	1.234	0,22	1,38	1,60	93
Gouvernement	100	0	100	0,13	0,00	0,13	7
Coût total	273	1.061	1.334	0,35	1,38	1,73	100

4.10.3. Le prêt du FAD couvrira 21 % du coût total du projet, soit 4,27 millions d'UC, dont 2,35 millions d'UC en devises et 1,92 million d'UC en monnaie locale. Il couvrira 18% des coûts en devises et 26% des dépenses en monnaie locale.

4.10.4 Le don du FAD couvrira 8 % du coût total du projet, soit 1,60 million d'UC, dont 1,38 million d'UC en devises et 0,22 million d'UC en monnaie locale. Il couvrira 11% des coûts en devises et 3% des dépenses en monnaie locale. Le Gouvernement a bénéficié d'un PPF, accordé sur les ressources FAD pour préparer le projet. Conformément à la section 3.7 des « *Directives opérationnelles du FPP* » adoptées par le Conseil d'administration du FAD le 14/02/2000 (ADF/BD/WP/99/87/Rev.3), une provision de 0,47 million d'UC est prévue dans le don pour rembourser le montant du FPP. Le reste du don servira à financer la formation des artisans et l'assistance technique.

4.10.5 Les dépenses du projet s'effectueront conformément aux calendriers des dépenses indiqués dans les tableaux 4.7 et 4.8 ci-dessous (y compris les provisions pour imprévus physiques et hausse des prix).

Tableau 4.7 : Calendrier des dépenses par composante (en millions d'UC)

Composantes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Renforcement des capacités	0,50	1,52	1,05	0,32	0,32	0,11	3,82
Amélioration de la productivité des ressources naturelles	0,07	5,43	5,11	2,94	0,64	0,10	14,29
Gestion du projet	0,24	0,81	0,30	0,33	0,31	0,32	2,31
Total	0,81	7,76	6,46	3,59	1,27	0,53	20,42

Tableau 4.8 : Calendrier des dépenses par source de financement (en millions d'UC)

Sources de financement	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Prêt FAD	0,14	1,46	1,02	0,74	0,73	0,18	4,27
Don FAD	0,46	0,66	0,48	0,00	0,00	0,00	1,60
BADEA	0,00	2,40	2,31	1,20	0,00	0,00	5,91
BID	0,10	2,36	1,88	1,18	0,38	0,20	6,10
Gouvernement	0,11	0,80	0,67	0,41	0,13	0,13	2,25
Bénéficiaires	0,00	0,08	0,10	0,06	0,03	0,02	0,29
Total	0,81	7,76	6,46	3,59	1,27	0,53	20,42

5. EXECUTION DU PROJET

5.1 Organe d'exécution

5.1.1 Le projet sera mis en oeuvre par une cellule d'exécution logée au sein du Ministère de l'agriculture (cf. annexe 2). La Coordination de l'ensemble des activités des différentes composantes sera assurée par le coordinateur du projet, qui sera assisté par les autres membres de la CEP et les trois assistants techniques retenus. Un comité de pilotage créé par le Gouvernement pour la coordination de l'ensemble des projets instruits dans le cadre du PIDR assurera les fonctions d'orientation et de pilotage du projet. (cf paragraphe 5.2.1).

5.1.2 La CEP aura pour tâches principales : (i) la préparation des dossiers d'appel d'offres, des lettres d'invitation aux consultants, des termes de référence et l'instruction de toute la procédure de d'implication des opérateurs qui vont participer à l'exécution du projet ; (ii) la coordination, le contrôle et le suivi de l'ensemble des activités du projet ; (iii) l'élaboration des budgets et des programmes annuels de travail de chaque unité ; (iv) la préparation des demandes de décaissement à introduire auprès des bailleurs ; (v) l'élaboration des programmes d'activités, des rapports trimestriels d'avancement et des rapports annuels d'exécution du projet, ainsi que (vi) l'établissement des états financiers et la gestion des comptes ouverts au titre du projet.

5.2 Dispositions institutionnelles

5.2.1 L'orientation et le pilotage de tous les projets du PIDR, y compris le PASEP, PROADEL, le PSAOP et le PGRN, sont assurés par le Comité technique de suivi créé par arrêté du Premier Ministre n° : 027/PM/2003 du 25 septembre 2003 en tant qu'outil du mécanisme de suivi de la réunion sectorielle sur le développement rural (Para 2.8.5). Il est responsable de l'approbation de l'ensemble des programmes de travail, du budget, de son contrôle et est destinataire des rapports d'audit et de supervision des projets du PIDR. Il est composé de représentants des ministères et institutions associées au programme et de représentants des organisations des producteurs et des communautés rurales. Il se réunira au moins deux fois par an. Il est présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture. Toute personne dont les compétences seront requises sera conviée aux réunions du Comité de pilotage notamment et surtout les gouverneurs des régions couvertes par le projet. Le suivi-évaluation externe du projet sera assuré par le Ministère de l'Agriculture en collaboration avec la Direction de la Coopération et du Suivi des Projets et Programmes de Développement du Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération.

5.2.2 Le FAD financera l'adaptation de manuels de procédures de gestion administrative, financière et comptable approuvés pour les projets en cours. Un manuel de procédures adapté pour le PRGN sera disponible dès la première année du projet. Le FAD financera également la mise en place d'un système comptable informatisé, la réalisation des audits des comptes, l'évaluation à mi-parcours, le suivi externe et du secteur à travers une contribution budgétaire au financement du mécanisme de suivi de la consultation sectorielle sur le développement rural, la préparation du rapport d'achèvement du projet. Les structures déconcentrées des ministères du secteur du développement rural en collaboration avec des ONGs sélectionnées sur une base compétitive assureront l'exécution du projet. A cet effet, des protocoles de collaboration seront signés entre le projet et ces agences d'exécution.

5.2.3 Le projet fera appel aux opérateurs privés, ONG (BELACD, CECADDEC, ASDEC, World vision, VITA, etc.), et services étatiques (ITRAD) qui sont présents dans la zone et réalisent, avec satisfaction, des prestations similaires dans le cadre d'autres projets de développement. Ces derniers seront recrutés sur la base d'une liste restreinte pour l'exécution des activités du projet dans les domaines de l'assistance / conseil aux communautés villageoises, la formation, la réalisation des travaux d'infrastructures et la fourniture des biens divers, l'encadrement et la vulgarisation, la mise à disposition des semences de pré-base, et la réalisation de la recherche-développement. L'intervention de l'ITRAD se fera sur la base de conventions dont les projets seront soumis à l'accord préalable du FAD. Ces conventions définiront les obligations et les droits des parties contractantes.

5.3 Calendrier d'exécution et de supervision

L'exécution des activités du projet s'étalera sur une période de 6 ans, selon le calendrier prévisionnel présenté au tableau 5.1. Dès la première année, la Cellule d'exécution du projet (CEP) s'attellera à la préparation des dossiers d'appel d'offres, à l'élaboration du manuel des procédures, à l'exécution du diagnostic des groupements et exécutera les autres activités du projet conformément au calendrier prévu et dans le strict respect des règles de procédures de la Banque et des termes de l'accord de prêt. Une évaluation à mi-parcours sera réalisée en 3ème année.

Tableau 5.1 Calendrier prévisionnel d'exécution du projet

Activités/Actions	Responsabilité	Début	Fin
Approbation par le Conseil	FAD	09/2004	09/2004
Signature de l'accord de prêt	GVT/FAD	09/2004	12/2004
Note générale d'acquisition	FAD	12/2004	01/2005
Nomination du personnel CEP et CP	MINAGRI	12/2004	02/2005
Mise en place de la CEP	GVT	12/2004	02/2005
Mise en vigueur et premier décaissement	GVT/FAD	05/2005	07/2005
Lancement du projet/Préparation PTBA	GVT/CEP/FAD	05/2005	11/2005
Recrutement AT et du gestionnaire comptable	CEP/FAD	11/2005	03/2006
DAO et exécution des marchés	CEP/FAD	05/2005	08/2005
Démarrage de toutes les activités du projet	MINAGRI/CEP/FAD	08/2005	10/2005
Revue à mi-parcours	CEP/FAD/Consultant	01/2007	01/2007
Audit des comptes	Consultant	03/2005	03/2010
Achèvement du projet	GVT/CEP/FAD	06/2010	12/2010

5.4 Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services

5.4.1 Les dispositions relatives à l'acquisition des biens et services sont résumées dans les tableaux 5.2. et 5.3. Toute acquisition des biens, travaux et services financés sur les ressources du FAD se fera conformément aux règles de procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux ou selon les cas, aux règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants, en utilisant les dossiers-types d'appels d'offres appropriés.

Tableau 5.2 : Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services (en millions d'UC)

	AON	Autres	L. Restreinte	Fin. Autre FAD	Total
1. Travaux					
1.1 Amen. hydro-agricole				10,98	10,98
1.2 Défense et restauration des sols		0,79 [0,67]			0,79 [0,67]
1.3 Const. et réhabilitation	0,15 [0,15]			0,12	0,27 [0,15]
1.4 Infrastructures comm.				0,34	0,34
2. Biens					
2.1 Matériel roulant	0,20 [0,16]			0,27	0,47 [0,20]
2.2 Equipement	0,54 [0,36]			0,19	0,73 [0,36]
2.3 Semences		0,32 [0,32]			0,32 [0,32]
3. Services					
3.1 Formation/sensibilis.		0,03 [0,03]	0,23 [0,23]	0,52	0,78 [0,26]
3.2 Etudes/Audit			1,39 [0,79]	0,55	1,94 [0,79]
3.3 Convention		0,93 [0,93]			0,93 [0,93]
3.4 Assistance technique			0,91 [0,91]		0,91 [0,91]
4. Personnel				0,41	0,41
5. Fonctionnement		1,32 [1,32]		0,23	1,55 [1,32]
Total	0,89 [0,67]	3,39 [3,27]	2,53 [1,93]	13,61 [0]	20,42 [5,87]

Note :

La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement.

"Autre" renvoie à AOR, Consultation de fournisseurs à l'échelon international ou national.

+ Les chiffres entre parenthèses concernent les montants financés par la Banque/le FAD/FSN selon le cas.

BAD s'entend ici Groupe de la Banque africaine de développement

Tableau n°5.3 : Détail du mode de financement « autres » en UC

Procédure	Biens	Maximum par marché en	Maximum au total
1. Gré à gré	1. Convention avec l'ITRAD pour la production de semences de base	50.000	320.000
2. Consultation de fournisseurs à l'échelon national	2. Fournitures de bureau, carburant,	75.000	480.000

5.4.2 Les lois et réglementations nationales concernant l'approbation des marchés du Tchad ont été examinées et jugées acceptables.

5.4.3 Travaux : L'acquisition de réhabilitation et de construction des bâtiments un montant de 0,15 million d'UC se fera selon les procédures d'appel d'offres national (AON). Le montant du marché ne dépassant pas 300.000 UC ne suscitera pas l'intérêt des entreprises internationales. L'acquisition des travaux de défenses et de restauration des sols d'un montant de 0,67 million d'UC, se fera par la procédure de passation des marchés communautaires. Les modalités de passation de ces marchés seront définies dans un manuel de procédures élaboré par le projet et soumis à l'approbation préalable du FAD.

5.4.4 Biens : Compte tenu du faible niveau des montants par contrat d'une part et de l'existence de fournisseurs locaux suffisamment qualifiés et en nombre suffisant pour garantir la concurrence, l'acquisition des motos d'un montant de 0,20 million d'UC, de matériel informatique, équipements de bureau (photocopieurs, fax et téléphone), mobilier de bureau et équipements divers d'un montant total de 0,36 million d'UC, se fera par AON. L'acquisition de semences de pré-base d'un montant total de 0,32 million d'UC, se fera par contrat direct avec l'ITRAD.

5.4.5 Prestations de Consultants: L'acquisition des prestataires de services pour la sensibilisation, la mobilisation, la formation et l'encadrement technique des bénéficiaires d'un montant de 0,23 million d'UC, des études et audit, d'un montant de 0,79 million d'UC, et de l'acquisition de l'assistance technique, d'un montant de 0,91 million d'UC se fera sur la base d'une liste restreinte. L'acquisition de services de consultants pour la recherche participative, d'un montant de 0,30 million d'UC, se fera sur la base d'un contrat direct avec l'ITRAD. L'acquisition de services pour la production de semences améliorées et de plants d'arbres fruitiers d'un montant de 0,63 million d'UC se fera sur la base d'un contrat direct avec l'ITRAD.

5.4.6 Prestations spécialisées : Les voyages d'études d'un montant de 0,03 million d'UC seront acquis sur la base de contrats de gré à gré avec les centres de formation spécialisées.

5.4.7 Divers : Les fournitures diverses nécessaires au fonctionnement du projet, d'un montant d'environ 0,08 million d'UC par an pendant les six ans d'exécution du projet soit 0,48 million d'UC, seront acquises par consultation de fournisseurs à l'échelon national. Le montant de chaque marché ne dépassant pas 20.000 UC.

5.4.8 Le texte d'une note d'information générale sur l'acquisition (NGA) a été adopté avec le Gouvernement du Tchad et sera émis pour publication dans Development Business, dès approbation par le Conseil d'administration de la proposition de prêt.

5.4.9 Les documents suivants seront soumis à l'examen et à l'approbation de la Banque avant d'être publiés : i) notes d'information spécifique sur l'acquisition ; ii) Dossiers d'appel d'offres ou lettres d'invitation aux Consultants ; iii) Rapports d'évaluation des offres des entreprises et fournisseurs ou des propositions de consultants comportant les recommandations sur l'attribution des marchés. A cet effet, l'avis préalable de la Banque sur le rapport d'analyse technique n'est pas requis ; iv) projet de contrats, si ceux-ci ont été modifiés et incorporés dans les dossiers de l'avis d'appel d'offres.

5.5 Dispositions relatives aux décaissements

5.5.1 La gestion financière du projet se fera à l'aide d'un logiciel comptable adapté à acquérir, conformément aux dispositions en la matière, en vigueur dans le pays, et à celles du FAD. Les fonds en provenance du FAD (cf. annexe 3) seront logés dans un compte spécial ouvert dans une Banque commerciale agréée. Pour la gestion du fonds de roulement, un compte auxiliaire sera ouvert à Moundou, dans la zone du projet.

5.5.2 Les fonds du projet seront décaissés selon le calendrier des dépenses par composante et par source de financement présenté aux tableaux 4.7 et 4.8. Tous les décaissements seront effectués dans le respect des règles et procédures du Groupe de la Banque en la matière. Le Gouvernement ouvrira, au nom du projet, un compte spécial et un compte en monnaie locale auprès de banques jugées acceptables par la Banque. La CEP conservera en permanence les traces de tous les décaissements effectués par le Fonds. La liste provisoire des biens et services (catégories de dépenses) figure à l'annexe 3. Les décaissements au titre de la passation des marchés comme les travaux, les motos, le matériel et équipement (photocopieurs, fax et téléphone), seront faits directement aux entrepreneurs et fournisseurs, par le mode de paiement direct. Le même mode de décaissement (paiement direct) sera utilisé pour les marchés relatifs aux services d'assistance technique, aux prestations spécialisées dans le cadre des conventions. Les dépenses relatives au fonctionnement de la Cellule d'Exécution du Projet seront décaissées sous forme de fonds de roulement.

5.6 Suivi et évaluation

5.6.1 Suivi-évaluation interne et externe Le suivi évaluation interne sera assuré par la CEP qui définira des indicateurs spécifiques simples, d'ordre technique et organisationnel, pour l'ensemble du projet. L'évaluation couvrira notamment (i) le taux de réalisation des aménagements et infrastructures, (ii) l'implication effective des ONG et organisations socioprofessionnelles, et (iii) l'utilisation des moyens humains, financiers et matériels du projet. Le suivi évaluation externe sera assuré le Ministère de l'agriculture en collaboration avec le Ministère du plan, du développement et de la coopération, et la Cellule permanente de suivi de la consultation sectorielle sur le développement rural, qui est chargée du suivi des programmes et projets financés par les bailleurs de fonds, dans le cadre du PIDR. (3 missions par année). Les aspects environnementaux et genre feront aussi l'objet de suivi. Les rapports de mission devront être systématiquement envoyés au FAD. Le projet sera également supervisé par le FAD à travers des missions de supervision périodiques (2 missions par an).

5.6.2 Revue à mi-parcours : Elle sera réalisée à la fin de l'année 3 du projet, par l'intermédiaire d'un cabinet d'ingénieur-conseil, et aura pour but de présenter, au regard des objectifs prévus, les résultats et effets obtenus du projet. Elle proposera les ajustements indispensables à l'atteinte des objectifs et devra pour cela intégrer les préoccupations des populations et leur perception par rapport aux activités du projet. En ce sens, des enquêtes et entretiens avec les bénéficiaires des différents sites devront être entrepris dans le cadre de cette activité.

5.6.3 Rapports : La CEP établira des rapports d'activités trimestriels et annuels sur l'état d'avancement du projet, et les soumettra au Gouvernement et au FAD. Les différents partenaires intervenant comme opérateurs techniques dans la réalisation des volets du projet adresseront des rapports périodiques à la Cellule. Dans ce cadre la Direction de la protection des forêts et de la lutte contre la désertification fournira un rapport semestriel sur le suivi

environnemental. Au terme du projet, le Gouvernement rédigera un rapport d'achèvement selon le modèle de la Banque, tandis que le FAD organisera une mission spécifique donnant également lieu à l'élaboration d'un rapport d'achèvement.

5.7 Rapports financiers et rapports d'audit

L'unité administrative et financière de la CEP tiendra un système de comptabilité pour l'ensemble du projet à travers des registres comptables séparés où figureront toutes les dépenses engagées au titre du projet. Les décaissements des fonds se feront sur la base d'un programme annuel préalablement approuvé par le Gouvernement et le FAD. Un audit externe sera réalisé chaque année par un cabinet d'audit, qui, au terme de chaque exercice annuel, validera les comptes et émettra toute remarque pertinente sur la gestion financière du projet. Les rapports d'audit devront être soumis à la Banque dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné. Le non-respect de cette disposition entraînera une suspension des décaissements. Des rapports trimestriels d'avancement du projet seront fournis de façon régulière au FAD par la CEP. Il en est de même des rapports d'activités et des budgets annuels. Ces documents devront être soumis à l'examen du comité de pilotage du projet, avant d'être transmis au FAD. La CEP soumettra également à la Banque les rapports d'évaluation à mi-parcours et d'achèvement du projet.

5.8 Coordination de l'aide

5.8.1 Au Tchad, l'aide internationale est coordonnée par le Ministère du plan et de la coopération. Cependant, dans le cadre du PIDR, un cadre de coordination de l'aide a été défini à trois niveaux : un comité de pilotage composé des ministres en charge du développement rural et présidé par le Premier Ministre ; un comité technique composé des secrétaires généraux et présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'agriculture et une Cellule permanente chargée de suivre la formulation et la mise en œuvre de la stratégie élaborée dans le cadre de la Table ronde de Genève IV. La Cellule permanente, financée par l'ensemble des bailleurs de fonds du PIDR, organise des réunions périodiques, regroupant les responsables des ministères en charge du développement rural et les représentants des bailleurs de fonds du secteur pour mieux définir les actions de développement et éviter la duplication des interventions. Elle travaille en étroite collaboration avec les trois divisions techniques de suivi-évaluation de chacun des trois ministères en charge du développement rural.

5.8.2 Les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur du développement rural se rencontrent de façon régulière pour coordonner leurs actions. Ces réunions sont convoquées et gérées par la coopération française qui a été désignée comme tête de fil des bailleurs de fonds du secteur. C'est dans ce contexte qu'en plus des entretiens individuels qu'ont eus les missions d'évaluation et de ré-évaluation avec les représentants des institutions bilatérales et multilatérales intervenant dans le développement rural au Tchad, la mission de ré-évaluation a animé une réunion de bailleurs de fonds du secteur du développement rural, organisée à sa demande par la coopération française, tête de fil des bailleurs du secteur. Ces rencontres ont surtout permis à la mission de : (i) partager son analyse du secteur ; (ii) présenter et discuter la conception du projet ; et (iii) tirer des leçons des expériences des autres partenaires dont elle a tenu compte dans la conception du projet ; et envisager les domaines de collaboration possibles. Les actions prévues dans le cadre du présent projet sont complémentaires à celles des projets en cours et qui touchent la zone soudanienne. L'ensemble de ces parties prenantes a jugé satisfaisant la conception du projet.

6. DURABILITE ET RISQUES DU PROJET

6.1 Charges récurrentes

6.1.1 Les charges récurrentes du projet sont estimées à 1,96 million d'UC pour toute la durée du projet. Les charges de fonctionnement au titre du financement du FAD sont évaluées à 0,77 million d'UC. Ces charges sont relatives à leur participation aux dépenses de fonctionnement de la cellule du projet ainsi que celles relatives aux équipements et matériels.

6.1.2 Le projet est conçu de manière à s'appuyer sur les structures existantes, notamment les délégations départementales des différents ministères concernés, et sur la participation des bénéficiaires, en vue de maintenir ses coûts récurrents au minimum. A la fin de l'exécution du projet, le Gouvernement ne prendra en charge que les dépenses récurrentes liées à l'entretien des véhicules et motos et des équipements utilisés par le projet. Ces charges sont estimées à 0,57 million d'UC et pourront être facilement supportées par les ressources de l'Etat. Les salaires du personnel national ne constituent pas des charges additionnelles pour le Gouvernement car ceux-ci font partie du budget annuel de l'Etat. Les dépenses liées à l'entretien des infrastructures hydro-agricoles (0,12 million d'UC) seront à la charge des bénéficiaires pendant et après l'exécution du projet, grâce aux redevances collectées. Le tableau 5.3 présente l'évolution dégressive des charges récurrentes financées par le prêt du FAD.

Tableau 5.3 : Evolution des charges récurrentes (million d'UC)

Sources de financement	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Prêt FAD	0,18	0,16	0,13	0,12	0,11	0,07	0,77
BID	0,10	0,10	0,08	0,08	0,08	0,06	0,50
Gouvernement et bénéficiaires	0,08	0,09	0,10	0,12	0,15	0,15	0,69
Total	0,36	0,35	0,31	0,32	0,34	0,28	1,96

6.2 Durabilité du projet

6.2.1 Le projet est conçu sur la base d'une approche participative régie par la demande. A travers les programmes de formation prévus au titre du projet, les agriculteurs et les organisations communautaires s'appuieront sur leurs expériences et renforceront leurs capacités pour entreprendre leurs propres activités de développement. Les infrastructures rurales (y compris et aménagements hydro-agricoles)) seront totalement gérées par un comité local qui participera à leur financement à partir des cotisations des bénéficiaires. Les redevances collectées seront destinées à l'entretien et à la maintenance des infrastructures concernées.

6.2.2 L'octroi d'un titre consacrant le droit d'usage aux associations d'exploitants des aménagements et l'établissement d'un cahier de charge définissant les droits et devoirs des parties prenantes devraient suffisamment sécuriser les bénéficiaires et garantir leur l'adoption de pratiques de gestion rationnelle des aménagements et leur participation effective dans l'entretien et la gestion des infrastructures réhabilitées. Leur intervention sera organisée par des comités villageois et cantonaux qui seront mis en place et renforcée par le projet. Des associations de riziculteurs avec des comités élus pour la gestion des aménagements existent déjà ; ils seront

renforcé par le projet. Ces comités auront pour rôle de fixer un système de tarification adéquat, de collecter les redevances, d'organiser l'entretien et à la gestion des aménagements.

6.3 Risques et mesures d'atténuation

6.3.1 Les principaux risques du projet sont liés à la poursuite des réformes économiques, la stabilité des prix, l'exode rural, la disponibilité des ressources financières, la sécurité foncière pour les exploitants des aménagements hydro-agricoles, et aux conditions climatiques.

6.3.2 S'agissant de la poursuite des réformes économiques, le Gouvernement est engagé dans un processus de dialogue avec ses partenaires qui sera poursuivi pendant la durée du projet. Par ailleurs, les pays voisins tels que le Nigeria et le Cameroun sont des gros importateurs de vivres et pourront absorber les éventuels surplus de production. Le risque que l'Agriculture perde la main d'œuvre au profit de l'industrie du pétrole sera atténué par la politique de développement économique et social du Gouvernement qui retient l'Agriculture et le développement rural parmi les secteurs prioritaires d'investissement. La stratégie du Gouvernement vise à rendre le secteur agricole suffisamment rentable et compétitif. Les ressources financières pour le financement du projet doivent être disponibles et mobilisables facilement. Ce risque est plus important en ce qui concerne la contre partie nationale. Cependant, il est à noter qu'avec l'avènement du pétrole, le gouvernement tchadien disposera d'assez de ressources pour les secteurs prioritaires de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et des infrastructures. En conséquence, le projet sensibilisera constamment le Gouvernement à inscrire sa contre partie dans son budget annuel et à le décaisser effectivement.

6.3.3 Pour atténuer le risque lié aux conditions climatiques, le projet entreprendra la réhabilitation de casiers existants. Le compartimentage des sous-casiers en plus petites unités hydrauliques et l'encadrement techniques des producteurs permettront une meilleure gestion de l'eau à la parcelle. Dans les zones sèches, les variétés des semences seront choisies en fonction de leur résistance à la sécheresse et leur exigence limitée en eau. Concernant le risque que les bénéficiaires ne se sentent pas suffisamment sécurisés pour entreprendre les travaux de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles et adopter les pratiques culturales devant garantir l'exploitation durable des périmètres, le Gouvernement octroiera un titre consacrant le droit d'usage des 2350 ha qui seront réhabilités par le projet.

7. AVANTAGES DU PROJET

7.1 Analyse financière

7.1.1 L'analyse financière porte sur deux systèmes d'exploitations : (i) le système irrigué avec le riz et le sorgho de décrue comme cultures principales ; et (ii) le système pluvial ayant comme principales cultures le coton, le sorgho, le mil, le maïs, et l'arachide. L'analyse de ces modèles permet d'illustrer la productivité des différentes cultures et la diversité des situations rencontrées dans la zone. La productivité des deux systèmes sera améliorée et sécurisée par rapport à la situation sans projet grâce aux actions de restauration, d'amélioration et de conservation du sol, l'utilisation de variétés plus performantes et l'irrigation. Il est supposé que les producteurs utilisent la main-d'œuvre familiale pour toutes les cultures. L'analyse des résultats obtenus au niveau des différents modèles dans la situation avec le projet permet de conclure que le revenu des exploitants augmentera.

7.1.2 Sur la base des budgets et résultats d'exploitations estimés à hectare (ha), avec le projet, la marge nette des revenus des exploitations passera de 320.250 à 541.800 FCFA pour le riz (69%), de 120 000 à 180 000 F CFA pour le coton (50%), de 132 000 à 198.000 F CFA pour le mil (50%), de 30.000 à 39.000 FCFA pour le sorgho (30%), de 37.500 à 50.500 FCFA pour le maïs (35%) et de 44.500 à 67.500 FCFA pour l'arachide (52%). Suivant les modèles de ferme précités, l'augmentation, par rapport à la situation avec et sans projet est de 111.000 FCFA (67%) pour le modèle 1 et 51.000 FCFA (23%) pour le modèle 2.

7.2 Analyse économique

7.2.1 Pour évaluer la viabilité économique du projet, le taux de rentabilité économique a été calculé sur la base des conditions prévalant au mois de janvier 2003. L'analyse économique est faite sur la base d'une évaluation globale des avantages économiques directs du projet. Ces avantages économiques sont quantifiés en comparant la situation « sans » et « avec » projet pour identifier les avantages additionnels résultant de la mise en oeuvre des activités du projet. Les avantages considérés comprennent essentiellement les valeurs des productions additionnelles des céréales ayant bénéficié des apports des semences améliorées. L'évaluation de la contribution du projet à l'économie nationale repose sur les hypothèses suivantes : (i) l'évaluation des avantages nets du projet est estimée sur une période de 20 ans; (ii) les charges comprennent les coûts d'investissement, les coûts d'entretien et de fonctionnement des infrastructures, le coût de renouvellement des équipements et les coûts variables additionnels des spéculations retenues ; (iii) le coût des investissements, de renouvellement des équipements et les prix des spéculations agricoles utilisés sont des prix constants (excluant les impôts, droits de douanes, et hausses de prix) ; (iv) la durée d'amortissement des aménagements hydro-agricoles est de 40 ans, d'où leur valeur résiduelle à la fin de la période des 20 premières années ; et (v) les prix utilisés pour le riz est le prix de substitution à l'importation. En s'appuyant sur les hypothèses ci-dessus, le taux de rentabilité économique (TRE) du projet est évalué à environ à 21% (cf. annexe 4). Ce taux est acceptable, compte tenu des autres avantages du projet, en particulier, la protection et l'amélioration de l'environnement.

7.2.2 Le projet contribuera, en période de croisière, à l'augmentation de la production et à l'accroissement des revenus. Les revenus additionnels totaux qui en résulteront, au niveau de la seule production agricole, sont d'environ 2,9 milliards de FCFA par an en période de croisière en l'an 2008. En terme d'emplois, le projet contribuera à la création de 9.600 emplois permanents et temporaires, équivalent à une masse salariale annuelle de 2,4 milliards de FCFA.

7.3 Analyse de l'impact des aspects intersectoriels

7.3.1 Les principaux bénéfices du projet proviendront essentiellement du relèvement du seuil de sécurité alimentaire et de l'augmentation des revenus familiaux des populations agricole concernées qui contribuent par leurs revenus monétaires et non monétaires, à hauteur de 40 au PIB. En mettant l'accent sur la gestion des ressources naturelles le projet contribuera à sécuriser la production. En effet, 92.000 familles rurales et 552.000 habitants très pauvres de 100 cantons et 1.000 villages bénéficieront directement des actions du projet. A travers les 1000 comités villageois qui seront créés, plus de 100.000 familles seront sensibilisées et formées aux techniques de gestion des ressources naturelles. L'appui à l'émergence des organisations des producteurs et la formation de 4500 producteurs dont 50% des femmes, leur permettront de se prendre en charge et de disposer de moyens de productions améliorés (semences, outils)

notamment en matière de cultures maraîchères, de commercialisation et de transformation de leurs produits. Les femmes organisées disposeront d'une autonomie dans la gestion de leurs revenus et contribueront efficacement à l'essor familial. Un réseau de 90 artisans ruraux seront formés pour la maintenance du matériel agricole et la fabrication des outils agricoles et domestiques (foyers améliorés). Dans le cadre de la sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté du Tchad, le projet développera des synergies avec les autres projets du PIDR.

7.3.2 La mise en oeuvre du projet aura un impact social positif sur les hommes, les femmes et les jeunes de la zone du projet. Les actions envisagées entraîneront : (i) un accroissement de revenus des exploitants encadrés, entre 51.000 FCFA et 110.000 F CFA par actif agricole et (ii) la création de 9.600 emplois permanents et temporaires. Les nouveaux services seront créés et l'exode rural sera réduit. Les échanges régionaux seront facilités et développés.

7.3.3 Sur le plan de l'organisation spécifique des femmes, le projet favorisera les échanges d'expériences entre femmes tchadiennes et entre elles et leurs collègues des autres pays. Sur le plan de l'amélioration de l'hygiène, les populations bénéficieront des services des districts de santé soutenus par le projet, notamment en matière d'information sur les moyens de lutte contre le paludisme et la pandémie du SIDA.

7.4 Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été effectuée à partir d'un certain nombre d'hypothèses : (i) l'accroissement des coûts du projet, dû à l'augmentation des coûts des infrastructures, des équipements et des activités du projet; (ii) la réduction des bénéfices additionnels du projet à cause, de la baisse des rendements considérés ou de celle des prix des produits ; (iii) la survenance des deux hypothèses ainsi évoquées, à savoir la réduction des bénéfices et l'augmentation des coûts ; et (iv) l'augmentation des charges d'entretien/fonctionnement de la structure et des charges additionnelles des spéculations importantes retenues. L'analyse de sensibilité montre qu'avec une augmentation des charges de 10%, le TRE atteint 18% tandis qu'une baisse des recettes fait passer le TRE de 21% à 16%; ce qui indique que le TRE est plus sensible à une baisse des recettes de 10% qu'à une augmentation des charges de 10%. Les résultats d'analyse de sensibilité sont présentés ci-après :

Hypothèses	TRE (%)
De base	21%
Augmentation des charges par 10%	18%
Baisse de rendements entraînant une réduction des bénéfices de 10%	16%
Augmentation des charges par 10% et baisse des recettes par 10%	13%
Deux ans de retard d'exécution	14%

8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

8.1 Conclusions

8.1.1 La gestion des ressources naturelles constitue le point central de la consultation sectorielle sur le développement rural du Tchad. La mise en œuvre de ce projet apportera une solution à un des plus préoccupants problèmes de développement du Tchad – à savoir la dégradation des capitaux productifs, en particulier le sol. Ce projet contribuera aussi à la valorisation des ressources en eau. En effet, la mise en œuvre du projet permettra d'accroître les superficies irriguées, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif de maîtrise de l'eau au Tchad et

garantira la rentabilité à long terme de l'exploitation des ressources naturelles. La sécurisation, l'intensification et la diversification des productions agricoles, les effets de l'encadrement technique et à ceux induits par la mise en place d'une filière semencière permettront de réduire considérablement la pauvreté dans la zone du projet et d'améliorer les conditions de vie de sa population. Il est prévu qu'en année de croisière, l'impact de l'exploitation de 2350 ha dont au moins 1000 ha en double culture, induira une augmentation des revenus agricoles d'environ 25% en moyenne. Cette augmentation de revenu agricole contribuera à une réduction sensible de la pauvreté au Tchad.

8.1.2 Les actions envisagées dans le cadre du projet entraîneront : (i) un accroissement de revenus des exploitants encadrés (revenu additionnel annuel agricole par actif entre 51.000 FCFA et 110.000 F CFA); (ii) la création de 9.600 emplois permanents et temporaires. La mise en oeuvre du projet aura un impact social positif sur les hommes, les femmes et les jeunes de la zone du projet. En effet, 92.000 familles rurales et 552.000 habitants très pauvres de 100 cantons et 1.000 villages bénéficieront directement des activités du projet. Cent comités de cantons et 1.000 comités de villages de gestion des ressources naturelles seront formés et près de 100.000 familles seront sensibilisées et formées aux techniques de gestion des ressources naturelles. Dix milles responsables dont au moins 20% de femmes seront formés en organisation et gestion communautaire ; au moins 150 paysans semenciers dont au moins 10% de femmes seront formés en technique de multiplication de semence. L'organisation et la formation permettront aux bénéficiaires de se prendre en charge. Le projet est conforme à la stratégie du Gouvernement, à son document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), à la vision de la Banque, à sa politique relative au développement agricole et rural ainsi qu'à son document de stratégie pour le Tchad au cours de la période 2002 – 2004. Le projet est jugé techniquement réalisable et viable aux plans économiques, financier et environnemental. Le taux de rentabilité économique s'établit à 21%. Ce taux est acceptable, compte tenu des autres avantages du projet, en particulier, la protection et l'amélioration de l'environnement.

8.2 Recommandations et conditions d'approbation du prêt

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé qu'un prêt FAD ne dépassant pas 4,27 millions d'UC et un don du FAD ne dépassant pas 1,60 million d'UC soient octroyés à la République du Tchad pour la mise en oeuvre du projet sous réserve des conditions suivantes :

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur des accords de prêt

L'entrée en vigueur des accords de prêt sera subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des dispositions prévues à la section 5.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et de garantie du Fonds.

B. Conditions préalables au premier décaissement

Le premier décaissement des ressources du prêt sera subordonné à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt et à la satisfaction par l'Emprunteur des conditions spécifiques suivantes :

- (i) s'engager à soumettre au FAD les projets de conventions de collaboration à conclure avec, d'une part ITRAD pour la mise en oeuvre de la recherche participative et la production semences sélectionnées (Para. 5.2.3) ;

- (ii) s'engager à transmettre au Fonds, le titre consacrant le droit d'usage des 2350 ha à réhabiliter dans les périmètres de Bongor, Satégui – Déressia et villageois le long de l'axe Djoumane – Lai aux associations des riziculteurs de ces périmètres (Para. 4.5.9);
- (iii) fournir au Fonds la preuve de la création d'une cellule d'exécution du projet (CEP), basée à Lai et la preuve de l'affectation du personnel clé de la CEP (un coordonnateur, un ingénieur de génie rural, un agronome de recherche système et vulgarisation, un expert en développement communautaire, un environnementaliste, un spécialiste en genre, un économiste agricole et un gestionnaire - comptable) dont les qualifications et expériences auront été préalablement jugées acceptables par le Fonds (Para. 4.5.10);
- (iv) fournir au Fonds la preuve de l'affectation des bâtiments devant abriter le siège du projet à Lai , le bureau de liaison à N'Djamena et les équipes de recherche système (Para. 4.5.6 & 4.5.10);
- (v) fournir au Fonds la preuve de l'ouverture, dans une banque acceptable pour le FAD, d'un compte spécial destiné à recevoir les ressources du prêt, et d'un compte pour les fonds de contrepartie (Para. 5.5.2);
- (vi) s'engager à réhabiliter la route Djoumane – Lai au plus tard trois ans après le premier décaissement du prêt (Para. 4.5.9);
- (vii) fournir la preuve du financement du projet ou l'engagement à le financer par la BADEA et la BID (Para. 4.10.1).

C. Autres conditions

L'emprunteur devra en outre :

- (i) fournir au Fonds, au plus tard six mois après l'entrée en vigueur de l'accord de prêt , les projets de conventions de collaboration à conclure avec ITRAD pour la mise en œuvre de la recherche participative et la production de semences améliorées, et les opérateurs privés sélectionnées sur une base compétitive pour la mise en œuvre de la composante Renforcement des capacités institutionnelles (Para. 5.2.2) ;
- (ii) transmettre au Fonds, au plus tard six (6) mois après l'entrée en vigueur de l'accord de prêt, le titre consacrant le droit d'usage des 2350 ha à réhabiliter dans les périmètres de Bongor, de Satigui – Deressia et villageois le long de l'axe Djoumane – lai aux associations des riziculteurs de ces périmètres (Para. 4.5.9) ;
- (iii) transmettre au Fonds, au plus tard douze (12) mois après l'entrée en vigueur de l'accord de prêt, le programme de réhabilitation et le plan de financement de la route Djoumane-Lai (Para. 4.5.9).

ANNEXE 1

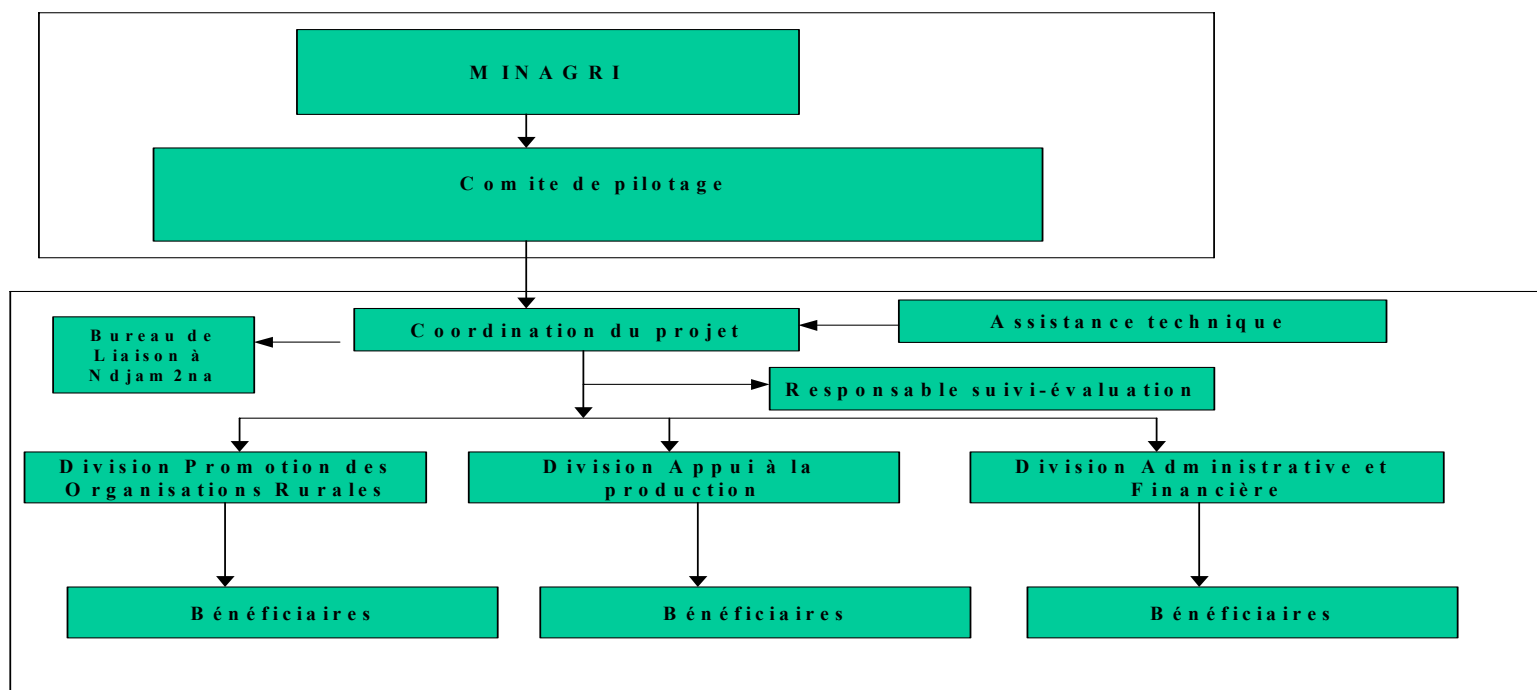
TCHAD - PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES

LOCALISATION DE LA ZONE DU PROJET



Cette carte a été établie par le personnel du Groupe de la Banque africaine de développement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent ni jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune appréciation ou acceptation de ses frontières de la part du Groupe de la Banque africaine de développement et ses membres.

TCHAD - PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES : ORGANIGRAMME DU PROJET



TCHAD - PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES : LISTE PROVISOIRE DES BIENS ET SERVICES
(en millions d'UC)

	Prêt FAD			Don FAD		
	M.L	Devises	Total	M.L	Devises	Total
Catégories						
I. Investissement						
1. Travaux	0.33	0.40	0.73	0.00	0.00	0.00
2. Biens	0.10	0.54	0.64	0.03	0.14	0.17
3. Services						
3.1. Formation et sensibilisation	0.15	0.15	0.30	0.01	0.02	0.03
3.2 Etudes/Consultants	0.24	0.38	0.62	0.16	0.26	0.42
3.3. Convention	0.42	0.41	0.83	0.00	0.00	0.00
3.4. Assistance technique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.81	0.81
II. Charges récurrentes						
4. Personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4. Frais de fonctionnement	0.50	0.19	0.69	0.00	0.00	0.00
Coût de base du projet	1.74	2.07	3.81	0.20	1.23	1.43
Imprévus Physiques	0.07	0.14	0.21	0.01	0.09	0.10
Provision pour hausse des prix	0.11	0.14	0.25	0.01	0.06	0.07
Total	1.92	2.35	4.27	0.22	1.38	1.60

ANNEXE 4**TCHAD - PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES : RESUME DE L'ANALYSE ECONOMIQUE**
(en millions de FCFA)

Années	Investissement	Dépenses d'exploitation	Charges récurrentes	Recettes additionnelles	Recettes additionnelles nettes
1	618	0	0.00	0	-618
2	5780	696	0.00	2,072	-4,404
3	4433	1,045	0.00	3,108	-2,370
4	2423	1,393	0.00	4,144	328
5	903	1,393	0.00	4,144	1,848
6	369	1,393	70.00	4,144	2,312
7	0	1,393	70.00	4,144	2,681
8	0	1,393	70.00	4,144	2,681
9	0	1,393	70.00	4,144	2,681
10	0	1,393	70.00	4,144	2,681
11	0	1,393	70.00	4,144	2,681
12	0	1,393	70.00	4,144	2,681
13	0	1,393	70.00	4,144	2,681
14	0	1,393	70.00	4,144	2,681
15	0	1,393	70.00	4,144	2,681
16	0	1,393	70.00	4,144	2,681
17	0	1,393	70.00	4,144	2,681
18	0	1,393	70.00	4,144	2,681
19	0	1,393	70.00	4,144	2,681
20	0.00	1,393	70.00	6,644	5,181
TRE					21,3

République du Tchad : Projet de gestion des ressources naturelle ANNEXE 5
Opérations du groupe de la banque (en milliers d'U.C) au 30/09/2002

	PROJETS PAR SECTEUR	Guichet	Date approbation	Date signature	Date mise en vigueur	Date de Clôture	Etat d'avancement	Montant net	Montant décaiss	Taux Décaiss %
1	AMELIORATION DES POLDERS DE BOL	F.A.D.	12/12/1975	15/01/1976	12/11/1976	31/12/1992	Achevé	4 142.80	4 142.80	100
2	SATEGUI-DERESSIA HYRO-AGRIC. DEVELOPMEN	F.A.D.	14/04/1986	//	//	//	Achevé	0.00	0.00	0
3	APPUI INSTITUTIONNEL AU GENIE RURAL	F.A.D.	14/04/1986	07/05/1986	13/03/1987	30/06/1994	Achevé	948.70	948.70	100
4	AMENAGEMENT HYDRO AGRICOLE POLDER MAMBI	F.A.D.	18/06/1986	17/07/1986	18/03/1988	31/12/2002	Actif/Effectif	11 448.70	7 292.50	63.7
5	SCHEMA DIREC.ETUDES REGION LAC TCHAD	F.A.D.	23/03/1987	10/06/1987	18/03/1988	31/12/1999	Achevé	1 777.60	1 629.50	91.7
6	PROGRAMME DE RELANCE DVPT REGION DU LAC	F.A.D.	18/05/1987	10/06/1987	18/03/1988	30/06/1999	Achevé	14 046.00	14 024.90	99.8
7	PROJET NATIONAL D'ELEVAGE.	F.A.D.	29/04/1988	29/05/1989	29/12/1989	30/06/2000	Achevé	10 896.00	10 328.70	94.8
8	ETUDE VALORISAT.S-SECTEUR CUIRS – PEAU	F.A.D.	23/02/1989	28/05/1989	15/09/1989	31/12/1996	Achevé	503.00	503.00	100
9	ETUDE UTILISATION EAUX DE RUISSELLEMENT	F.A.D.	14/05/1990	30/05/1990	11/06/1991	31/12/1999	Achevé	1 155.90	1 155.90	100
10	PROJET D'AMELIORATION FILIERE COTON	F.A.D.	28/08/1991	22/04/1992	08/05/1992	31/12/2000	Achevé	13 815.80	13 043.50	94.4
11	PROJET DE PRODUCTION COTONNIERE ET VIVR	F.A.D.	02/09/1993	21/03/1995	11/07/1996	31/12/2001	Actif/Effectif	18 950.00	11 616.00	61.3
12	ETUDE PROJET DE DEVELOP RURAL DE BILTINE	F.A.D.	13/10/1993	13/01/1995	20/05/1996	31/07/2001	Achevé	670.00	598.60	89.3
13	ETUDE PRE-FAISABILITE PROD. SPIRULINE	F.A.D.	15/04/1997	29/05/1997	23/03/1998	30/06/2001	Achevé	369.00	320.10	86.7
14	ETUDE D'IMP.ENVIR.DE VALORIS.EAUX RUISS	F.A.D.	29/04/1998	29/05/1998	15/09/1999	31/12/1996	Achevé	510.00	0.00	0
14	VALORISAT.EAUX RUISSSEL.SUPERFICIEL DS 4	F.A.D.	29/04/1998	29/05/1998	15/09/1999	31/12/2005	Actif/Effectif	11 900.00	620.00	5.2
15	DEVELOP RURAL DE LA PREFEC DU LAC TCHAD	F.A.D.	17/03/1999	25/05/1999	04/09/2000	31/12/2004	Actif/Effectif	3 060.00	0.00	0
16	ETUDE PECHE/PISCICULTURE	F.A.D.	08/12/1999	19/01/2000	10/07/2000	31/12/2004	Actif/Effectif	737.20	200.60	27.2
17	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DE BILTINE	FAD	19/09/2001	20/12/2001	//	31/12/2007	Actif/Effectif	9 000.00	0.00	0
18	ETUDE. GESTION DES RESSOURCES NAT- PPF	FAD	16/07/2001	19/09/2001	08/01/2002	15/10/2002	Actif/Effectif	460.70	200.50	43.5
19	ETUDE PASEP-PPF	FAD	04/10/2001	11/02/2002	26/02/2002	31/12/2002	Actif/Effectif	400.00	164.00	41
20	ROAD MAINTENANCE PROGRAMME	F.A.D.	24/08/1978	04/11/1978		31/12/1982	Achevé	0.00	0.00	0
21	PROGRAMME D'URGENCE	F.A.D.	04/12/1981	15/12/1981	30/09/1982	30/06/1994	Achevé	12 978.00	12 978.00	100
22	REHABILITATION - ENTRETIENS ROUTIERS.	F.A.D.	26/10/1987	23/03/1988	30/12/1988	31/12/1998	Achevé	12 194.10	12 194.10	100
23	PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RTE DJERMAYA	F.A.D.	23/01/1997	11/02/1997	30/07/1997	31/12/2000	Achevé	13 250.00	10 173.20	76.8
24	PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE MASSAG	F.A.D.	27/04/2000	18/05/2000	09/10/2000	20/06/2004	Actif	12 000.00	0.00	0
25	ASSAINISSEMENT	F.A.D.	26/10/1976	02/08/1976	04/02/1977	31/12/1992	Achevé	4 605.30	4 605.30	100
56	DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES N'DJAMENA	F.A.D.	23/09/1986	04/11/1986	08/02/1990	30/06/1994	Achevé	396.00	396.00	100
27	IRRIGATION SATÉGUI-DÉRESSIA (OMVSD)	FAD	22/03/1974	10/05/1974	02/02/1975	31/12/1992	Achevé	3 684.20	3 684.20	100
28	RIGATION SATÉGUI-DÉRESSIA (OMVSD)	FAD	26/10/1976	11/11/1996	31/03/1977	31/12/1992	Achevé	3 684.20	3 684.20	100
29	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ZONE SOUDANIENNE	F.A.D.	17/09/1990	08/01/1991	03/01/1992	31/03/2001	Achevé	1 430.10	1 430.10	100
30	ETUDE PLAN DIRECT.S-SECTEUR ELECT.(DON)	F.A.D.	16/12/1991	22/04/1992	10/12/1992	31/12/2000	Achevé	940.20	940.20	72.9
31	REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DE T	F.A.D.	18/12/1986	05/02/1987	26/08/1987	31/12/2002	Achevé	14 273.70	14 273.70	100
32	APPUI INSTITUTIONNEL A L'ONPT-NDJAMENA	F.A.D.	15/02/1990	09/03/1990	05/07/1990	31/03/2001	Achevé	2 135.40	2 135.40	100
33	APPUI INSTITUTIONNEL A LA BDT.	F.A.D.	23/02/1989	23/02/1989	27/03/1990	31/12/1994	Achevé	1590.00	1590.00	100
34	ECOLE DES SCIENCES (L.N.S.E.)	F.A.D.	22/11/1976	11/12/1976	31/07/1977	31/12/1994	Achevé	3 921.80	3 921.80	100
35	ETUDE DU SECTEUR SANITAIRE	F.A.D.	23/03/1987	10/06/1987	21/06/1988	30/06/1994	Achevé	488.40	488.40	100
36	ETUDE DU SECTEUR SANITAIRE	F.A.D.	23/03/1987	10/06/1987	21/06/1988	30/06/1994	Achevé	963.40	963.40	100
37	ETUDE SECTORIELLE D'UN PROJET EDUCATIF	F.A.D.	23/04/1987	10/06/1987	10/01/1989	31/12/1994	Achevé	500.60	500.60	100
38	REHABLD.ES ETABLS. SCOLAIRES AU TCHAD	F.A.D.	20/09/1988	28/05/1989	30/11/1989	31/12/1996	Achevé	10 776.30	9 535.50	88.5
39	REHABILENSEIGN.ELEMENT.DANS LE BORKOU E	F.A.D.	18/09/1989	10/10/1989	30/05/1990	30/06/2000	Achevé	8 623.80	8 543.30	99.1
40	PROJET EDUCATION IV	F.A.D.	28/08/1991	22/04/1992	01/04/1993	30/06/2001	Achevé	7 557.00	5 795.70	76.7
41	RENFORCEMENT DES SOINS DE SANTE PRIMAIR	F.A.D.	05/05/1993	12/05/1993	12/05/1994	30/06/2002	Actif/Effectif	9 210.50	7 893.60	85.7
42	REDUCTION PAUVRETE & ACT/ FAVEUR DES FEMMES	FAD	04/09/1997	09/10/1997	04/02/1999	31/12/2003	Actif	300.00	0.00	0
43	REDUCTION PAUVRETE ET ACTIOFAVEUR DES FEMMES	F.A.D.	04/09/1997	09/10/1997	04/02/1999	31/12/2003	Actif	5 300.00	806.60	15.2
44	PROJET EDUCATION V	FAD	28/02/2001	29/05/2001	21/02/2002	31/12/2005	Actif	1 300.00	41.50	3.2
45	PROJET EDUCATION V	F.A.D.	28/02/2001	29/05/2001	21/02/2002	31/12/2005	Actif	5 431.00	0.00	0
46	RENFORCEMENT SYS. SANTE ET LUTTE VIH/SIDA	FAD	21/11/2001	20/12/2001	//	30/06/2005	Actif	5 000.00	0.00	0
47	RENFORCEMENT SYS. SANTE ET LUTTE VIH/SIDA	FAD	22/11/2001	20/12/2001	//	30/06/2005	Actif	1 000.00	0.00	0
481	RESTRUCT.ECONOMIQ.FINACIERE SECT.PUBLIC	FAD	18/01/1989	23/02/1989	10/04/1989	30/06/1982	Achevé	27 631.60	27 631.60	100
49	APPUI INSTITUTIONNEL A 3 MINISTERES	F.A.D.	17/12/1990	08/01/1991	15/05/1991	30/06/1999	Achevé	3 868.40	3 837.50	99.2
50	PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL II	F.A.D.	02/10/1997	09/10/1997	28/11/1997	31/12/1999	Achevé	18 000.00	18 107.80	100.6
51	PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL III	FAD	06/02/2002	08/02/2002	//	31/12/2002	Actif	8 700.00	0.00	0
	TOTAL PAYS							323 825.40	223 008.30	68.9

RESUME DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET

Les réalisations prévues dans le cadre du projet sont : l'intensification de la production grâce aux aménagements hydro-agricoles, la production des semences sélectionnées et la conduite d'une recherche participative sur des thèmes de gestion des ressources naturelles; la restauration et la préservation de l'environnement ; l'appui à l'élaboration et à l'exécution des plans de développement locaux ; le renforcement des capacités des bénéficiaires et des services impliqués dans l'exécution du projet à travers les formations, la mise en place d'un cadre de concertation et l'équipement.

2. PRINCIPAUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Les actions du PGRN visent essentiellement à restaurer la base productive, à mettre en place un cadre de règlement des conflits, aménager les infrastructures de production et associer le monde rural à la gestion rationnelle de son écosystème à travers des plans de développement locaux. Néanmoins, les impacts négatifs du projet sur l'environnement devront être résorbés. Il s'agit de : (i) la dégradation de l'environnement autour des périmètres irrigués et des points d'eau pastoraux (sur piétinement) ; (ii) le risque de prolifération des parasites et autres maladies liés eaux stagnantes, aux mares et bassins de retenue ; (iii) la perturbation de la composition floristique et faunique le long des couloirs de transhumance et dans certaines plaines inondables entre Laï et Bongor ; (iv) le risque des conflits intercommunautaires liés aux mouvements incessants des éleveurs à la recherche de pâturages et de ressources en eau, de même qu'aux incursions de leurs bétails dans les champs et les aires protégées ; (v) l'extension anarchique des champs par les agriculteurs en quête de terres fertiles et (vi) le risque de baisse de fertilité et de salinisation des sols dû à une mauvaise maîtrise de l'irrigation dans les périmètres aménagés.

3. PROGRAMME D'OPTIMISATION ET D'ATTENUATION DES RISQUES

3.1 Les actions de sensibilisation et d'information à travers les comités et organisations de producteurs permettront une prise de conscience pour une meilleure gestion des ressources naturelles. La mise en place d'un cadre de concertation et de réglementation résoudra les conflits éventuels. Les comités villageois et cantonaux élaboreront et exécuteront eux-mêmes leurs plans de développement locaux. Ce qui contribuera efficacement à opérer des choix stratégiques. Le projet favorisera les aménagements sur une base participative, la gestion des formations ligneuses, dans la perspective de réduire les prélèvements du bois de feu. Les reboisements, la protection des sols, la lutte anti-érosive et contre les feux de brousse sont des actions que le projet développera pour atténuer les effets négatifs sur l'environnement.

3.2 Le projet a aussi prévu la mise en place des pépinières pour la fourniture de plants en arboriculture fruitière et maraîchage, dans le but de diversifier la production, de sécuriser et d'améliorer les revenus des populations. Des actions en vue d'économiser l'énergie seront développées. Il s'agira de diffuser les foyers améliorés, vulgariser les techniques de biogaz. L'amélioration de la productivité agricole se traduira par le relèvement du seuil de sécurité alimentaire et de l'augmentation des revenus familiaux des populations agricoles qui contribuent à hauteur de 34% des revenus du pays.

4. PROGRAMME DE CONTROLE ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL

La cellule d'exécution du projet qui comprend un environnementaliste sera chargée du suivi environnemental. Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) avec des indicateurs clés sera élaboré et mis en œuvre dès le début du projet. Une base de donnée sera constituée en associant les comités villageois. Ces derniers prendront en compte ces aspects dans leurs plans de développement locaux. Le Ministère de l'environnement et de l'eau apportera un appui en contrôlant l'état et la qualité de l'environnement une fois tous les trois mois.

5. RENFORCEMENT DES CAPACITE ET APPUI INSTITUTIONNEL

Les réalisations prévues dans le projet seront mises en œuvre par les comités villageois avec l'appui du ministère de l'agriculture. Le projet responsabilisera les utilisateurs de l'espace et les organisations des producteurs à assurer une gestion rationnelle des ouvrages, à régler leurs conflits et à mener des actions de restauration, de régénération et de conservation des ressources naturelles. Les ONG joueront un rôle important dans les programmes de formation et les campagnes de sensibilisation.

6. CONSULTATION PUBLIQUE

Le projet a été préparé et évalué selon une approche participative où des consultations, enquêtes, rencontres et ateliers ont été effectués à tous les niveaux. Cette méthode sera poursuivie lors de l'exécution du projet. La diffusion de l'information se fera à travers les réunions, les ateliers et la radio rurale présente dans la zone du projet.

7. COUTS ESTIMATIFS

Le coût de réalisation des activités de mise en œuvre du PGES est de 55 millions de FCFA environ.

8. CALENDRIER D'EXECUTION ET RAPPORTS

Les activités du PGES seront mises en œuvre dès la première année avec la nomination d'un environnementaliste au sein de la CEP. Un programme de suivi qui reprend les mesures prévues sera élaboré et exécuté dès la deuxième année. La CEP produira des rapports périodiques sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PGES.

Annexe

CONFIDENTIEL

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

ADF/BD/WP/2004/107/Corr.1

29 mars 2005

Préparé par :OCAR

Original : Français

Date probable de présentation au Conseil :
A DETERMINER

POUR EXAMEN

MEMORANDUM

AU : CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE : Cheikh I. FALL
Secrétaire général

OBJET : TCHAD : PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN PRET FAD DE 4,27 MILLIONS D'UC ET D'UN DON FAD DE 1,60 MILLION D'UC POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES EN ZONE SOUDANIENNE

CORRIGENDUM*

Veuillez trouver ci-joint, **un corrigendum** relatif au rapport d'évaluation cité en objet.

P.J. :

Cc. : Le Président

*** Pour toute question concernant ce document, veuillez contacter :**

M. C.R. SPENCER	Directeur	OCAR	Poste 2036
M. J.P. RIGOULOT	Chef de division	OCAR.3	Poste 2170
M. D. KEITA	Agronome en chef	OCAR.3	Poste 2486
M. A. DIAW	Analyste financier	OCAR.3	Poste 3583

SCCD: C.H

I. Introduction

1.1 Le projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles (PGRN) a fait l'objet d'une première mission d'évaluation par la Banque en janvier 2003 dans le cadre du Mécanisme intérimaire du FAD IX. Par la suite, il s'est avéré que les ressources allouées au pays dans le cadre du FAD IX étaient sensiblement plus faibles que les ressources du Mécanisme intérimaire. Face à cette situation; il a fallu rechercher d'autres bailleurs de fonds pour boucler le schéma de financement du projet. C'est ainsi que la BADEA et la BID ont été approchées, et ont donné leur accord pour participer au financement du projet. Bien que le Tchad ait subi une sanction qui a empêché la présentation du projet au Conseil d'administration de la Banque pendant l'année 2004, le pays a toutefois renoué avec de bonnes performance économiques qui conduiront à la levée des sanctions de la Banque en fin décembre 2004 et à la conclusion avec le FMI, le 16 février 2005, d'un programme à moyen terme (2005-2007), soutenu par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Ces résultats relativement satisfaisants ont amené le FAD à augmenter le montant de sa composante don de 1,60 à 2,00 millions d'UC, tandis que la BADEA, en accord avec les autorités tchadiennes, décidait d'augmenter son prêt d'un peu plus de deux millions d'UC, le faisant passer de 5,91 à 7,94 millions d'UC.

1.2 Le présent corrigendum a été préparé à l'issue de la mission de réévaluation du projet de février 2005. Les changements qu'il apporte au rapport initial concernent essentiellement les coûts du projet et leur répartition entre les divers bailleurs de fonds qui le cofinancent, suite notamment aux changements susmentionnés, intervenus dans les montants du don du FAD et du prêt de la BADEA. Les autres aspects du projet, en particulier ses objectifs et sa conception restent inchangés. En effet, la conception du projet est toujours d'actualité et repose sur la restauration, l'amélioration et la conservation de la fertilité du sol ; la gestion de l'eau à travers les aménagements des bas-fonds et des bassins versants dans le cadre des plans de développement élaborés par les bénéficiaires eux-mêmes ; l'introduction de pratiques culturelles et de variétés améliorées des principales cultures de la zone du projet ; et le désenclavement des zones de production en appui à la commercialisation des intrants et des produits agricoles. Un accent particulier a été mis sur le renforcement des capacités des opérateurs et des cadres de l'Administration ; du dispositif de suivi-évaluation ; des services financiers de proximité et de la lutte contre les maladies hydriques. En plus, le projet a tenu compte de la nécessité de pourvoir les organisations de base en équipements de transformation pour leur permettre d'ajouter de la valeur à la production supplémentaire de riz induite par le projet afin de faciliter son écoulement.

1.3 L'augmentation du prêt de la BADEA permettra, d'une part, de renforcer davantage les capacités des opérateurs et du personnel de l'Administration afin de mieux les outiller pour l'élaboration des plans de développement locaux basés sur la gestion des terroirs, qui constituent un élément important de la conception du projet, et, d'autre part, de financer des équipements de transformation (décortiqueuse à riz, petit outillage agricole et équipement d'une mini-rizerie) pour les organisations de base.

1.4 Quant à l'augmentation du don du FAD, elle permettra, dans le cadre du suivi-évaluation du projet, de renforcer les capacités de la Cellule permanente de suivi du mécanisme de la Consultation sectorielle sur le développement rural qui joue un rôle crucial dans la coordination des interventions des bailleurs de fonds dans le secteur rural au Tchad.

Cette coordination se fera en étroite liaison avec la Direction de la coopération et du suivi des projets et programmes de développement (DCSPPD) du Ministère du plan, du développement et de la coopération (MPDC) et avec les DEP régionales concernées du Ministère de l'Agriculture, qui assureront la remontée de l'information. Enfin, l'augmentation du don permettra aussi au projet de s'associer aux campagnes de lutte contre les maladies hydriques et du paludisme, qui touchent particulièrement les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans, grâce notamment à la fourniture de moustiquaire imprégnées.

1.5 Il est à noter que l'élément don des financements de la BADEA et de la BID dans le cadre du projet est d'environ 50%. Ce niveau est proche du taux moyen de l'élément don des emprunts publics à long terme estimé récemment par le FMI dans le cadre du programme à moyen terme 2005-2007 soutenu par la FRPC susmentionnée (para. 1.1). La concessionnalité des deux financements dans le contexte actuel du Tchad est largement satisfaisante.

II. Corrections

2.1 Fiche d'information sur le projet

1. Point 7 ; **Lire** : Coût total du projet : 22,65 millions d'UC
 Devise : 14,56 millions d'UC
 Monnaie locale : 8,09 millions d'UC

2. Point 8 ; **Lire** : Prêt FAD : 4,27 millions d'UC
 Don FAD : 2,00 millions d'UC
 Devise : 3,96 millions d'UC
 Monnaie locale : 2,31 millions d'UC

3. Point 10 ; **Lire** : Avril 2005

4. Point 11 ; **Lire** : Janvier 2006

2.2 Cadre logique du prêt FAD; Lire

Description (DN)	Narrative	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MV)	Hypothèses et Risques (H/R)
Objectif Sectoriel				
1. Amélioration de la sécurité alimentaire	1. Une augmentation de 5 % du PIB du secteur agricole (actuellement estimé à 428 milliards de F CFA) à l'an 3 et de 20% en année 6 du projet.		1.1 Statistiques économiques nationales 1.2 Rapport PNUD Enquête ménages (ECOSIT)	
Objectif du Projet				
2. La productivité des ressources naturelles a augmenté sur une base durable en zone soudanienne.	2.1 Les superficies aménagées et/ou protégées (périmètres irrigués, parcs à bois, DRS-CES, mise en défens, étangs piscicoles, maraîchage) totalisant actuellement environ 20.000 ha, ont augmenté de 5 % en année 3 et de 10% en année 6. 2.2 Les rendements des exploitations agricoles sont améliorés de 10% en moyenne pour les cultures pluviales (actuellement de 0,6 t/ha pour le sorgho; de 0,7 t/ha pour l'arachide; de 0,6 t/ha pour le coton et de 0,4 t/ha pour le niébe) et de 15 % pour les cultures irriguées (actuellement de 1,4 t/ha pour le riz) en année 3 et de 20% et 30% en année 6 du projet. 2.3 1.000 ha de périmètres rizicoles aménagés et exploités en année 3 et 1.350 autres ha en année 6.		2.1 Statistiques de productions agricoles. 2.2 Rapports du projet.	Réformes économiques poursuivies. Stabilité socio-économique maintenue
Réalisations				
3.1 Les capacités institutionnelles sont renforcées.	3.1.1 500 comités villageois de gestion des ressources naturelles (CVGRN) mis en place et fonctionnels en année 3 et 500 autres en année 6. 3.1.2 100 ateliers cantonaux de gestion des ressources naturelles organisés en année 3 et 100 autres en année 6. 3.1.3 1.800 responsables des organisations professionnelles rurales dont au moins 20% de femmes, formés en année 3 et 1.800 autres en année 6. 3.1.4 500 plans villageois et 50 plans cantonaux de gestion des ressources naturelles élaborés et mis en œuvre en année 3 et 500 autres plans villageois et 50 autres plans cantonaux en année 6. 3.1.5 2000 moustiquaires imprégnés distribués en en année 3 et 3000 autres en année 6000 ; 100 personnes sensibilisées à la lutte contre le paludisme en année 3 et 200 autres en année 6 ; 1000 personnes sensibilisées à la lutte contre le VIH/SIDA en année 3 et 2000 autres en année 6. 3.1.6 2.000 producteurs, dont 50% de femmes, sont formés aux techniques de gestion des ressources naturelles en année 3 et 2.500 autres en année 6. 3.1.7 50 comités cantonaux de gestion des ressources naturelles (CCGRN) mis en place et fonctionnels en année 3 et 50 autres en année 6.		3.1.1 Procès verbaux de constitution des AV 3.1.2. Rapport des ateliers de formation 3.1.3 Rapports d'activité, de supervision, de revue à mi-parcours, d'achèvement et d'évaluation Idem. Idem. Idem. Idem.	Les ressources financières prévues pour le projet sont disponibles et leurs conditions de mise à disposition sont satisfaisantes. L'Agriculture reste suffisamment rentable pour retenir la main d'œuvre qui risque d'être attirée par des emplois salariés de l'industrie pétrolière.
3.2 Les ressources naturelles sont protégées et valorisées	3.2 1 3.000 tests en milieu paysan (TMP) portant sur 37 thèmes et 12 études relatives à la gestion des ressources naturelles réalisés en année 3 et 3200 autres tests réalisés en année 6..		3.2.1 Rapports d'activité, supervision, revue à mi-parcours, achèvement et évaluation. Idem	Les attributaires des parcelles aménagées bénéficient d'une sécurité

Description (DN)	Narrative	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MV)	Hypothèses et Risques (H/R)
		3.2.2 150 t de semences de base, 7.000plants d’arbres fruitiers, et 2.000 tonnes de semences améliorées sont produites et utilisées année 3 et 200 autres tonnes de semences, 8.000 autres arbres fruitiers et 3.000 autres tonnes de semences améliorées produites et utilisées en année 6. 3.2.3 Les rendements des exploitations agricoles sont améliorés de 10% en moyenne pour les cultures pluviales (actuellement de 0,6 t/ha pour le sorgho; de 0,7 t/ha pour l’arachide ;de 0,6 t/ha pour le coton et de 0,4 t/ha pour le niébe) et de 15 % pour les cultures irriguées (actuellement de 1,4 t/ha pour le riz) 3.2.4 4 étangs de pisciculture sont aménagés et fonctionnels en année 3 et 6 autres en année 6. 3.2.5 200 ha de reboisements communautaires réalisés, 800 ha de mis en défens, 75 km de pare-feux réalisés en année 3 et 300 autres ha de reboisements, 1.200 autres ha de mis en défens et 125 autres km de pare-feux réalisés en année 6. 3.2.6 75 pépinières cantonales et 800 villageoises d’arbres fruitiers et forestiers réalisées en année 3 et 125 autres pépinières cantonales et 1.200 autres villageoises réalisées en année 6. 3.2.7 45 unités de démonstration de bio-gaz et 4.000 foyers améliorés sont installés et fonctionnels en année 3 et 55 autres unités de démonstration et 6.000 autres foyers installés en année 6.. 3.2.8 400 ha protégés par des actions de DRS-CES en année 3 et 600 autres en année 6. 3.2.9 3.000 ha sont fertilisés par différentes techniques biologiques de fertilisation des sols (fumure organique, engrais verts, agro-foresterie) en année 3 et 4.500 autres en année 6. 3.2.10 15.000 m de digues sont protégées par engazonnement en année 3 et 18.000 autres en année 6.	Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem Idem	foncière. Les conditions agro-climatiques sont favorables.
Activités				
1. Mise en place du personnel. 2. Etablissement des conventions avec les ONG et l’ITRAD. 3. Réalisation des études d’exécution pour les travaux. 4. Passation des marchés pour les travaux, biens et services. 5. Supervision des travaux. 6. Revue à mi-parcours 7. Audit	Ressources financières : Composante A : 2, 05 millions d’UC Composante B : 16,11 millions d’UC Composante C : 2,30 millions d’UC Prêt FAD : 4, 27 millions UC Gouvernement : 1,86 million UC Bénéficiaires : 0,29 million UC BADEA : 7,94 million d’UC BID : 6,10 millions d’UC 20,46 millions d’ UC		1. Rapport des études d’exécution. 2. Dossiers d’ AO, Rapports d’analyse des offres, Contrats des marchés, PV de réception des bâtiments. 3. Rapport des études d’exécution.	

CADRE LOGIQUE (DON FAD)

Description Narrative (DN)	Indicateurs Objectivem. vérifiables (IOV)	Moyens de vérification (MV)	Hypothèses et Risques (H/R)
Objectif Sectoriel			
1. Contribuer à la Sécurité alimentaire	Une augmentation de 5 % du PIB du secteur agricole (actuellement estimé 428 milliards de F CFA) en an 3 et de 20% en année 6 du projet.	Statistiques économiques nationales 1.2 Rapport PNUD Enquête ménages (ECOSIT)	
Objectif du Projet			
2.1 Un projet qui contribuera à accroître la productivité des ressources naturelles sur une base durable est préparé.	2.1.1 Le rapport de préparation du projet est rédigé dans les six mois suivants le démarrage de l'étude et approuvé par le Gouvernement du Tchad et la B.A.D.	2.1 l'accusé de réception du rapport par la B.A.D. et sa notification d'approbation	Les ressources financières prévues pour l'étude sont disponibles et à temps
Réalisations			
β.1 Les capacités institutionnelles sont renforcées.	3.1.1 50 artisans formés en année 3 et 100 autres en année 6. 3.1.2 25 COOPEC équipées en année 3 et 27 autres en année 6. 3.1.3 4 assistants techniques totalisant 96 personnes/mois sont recrutés et ont mis en place les outils de gestion appropriés en année 6.	3.1.1 Rapport des ateliers de formation 3.1.2 Rapports d'activité, de supervision, de revue à mi-parcours, d'achèvement et d'évaluation Idem.	
3.2 L'étude diagnostique de la situation des ressources est réalisée et validée.	3.1.1 Le diagnostic de la situation des ressources naturelles, des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et de l'environnement socio-économique est établi dans les trois premiers mois de l'étude.	3.1.1 Rapport de l'agence d'exécution de l'étude	
3.3 Un rapport de préparation du projet est rédigé et validé.	3.2.1 Des propositions de stratégies et des actions de gestion durable des ressources naturelles, d'accroissement de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorale sur une base durable et d'amélioration des revenus du secteur sont formulées six mois au plus tard après le démarrage de l'étude. 3. 2.2 Six ateliers locaux (BONGOR, LAI, DOBA, MOUNDOU, PALA et SAHR) et un atelier régional (à MOUNDOU) sont organisés de manière participative pour valider les résultats du diagnostic et les propositions de stratégies d'amélioration de la production et de la productivité agro-sylvo-pastorale sur une base durable.	3.1.1 Rapport de l'agence d'exécution de l'étude 3.1.2 Rapport de la coordination de l'étude	
Activités			
1. Recrutement du consultant 2 Recrutement des assistants techniques	Ressources financières : Don FAD : 2,00 millions d'UC Gouvernement : 0,19 million d'UC Total : 2,19 millions d'UC		

2.3 Résumé analytique

Page x Paragraphe 2 ; Lire : Le prêt FAD, d'un montant de 4,27 millions d'UC sera utilisé pour financer 16% des coûts en devises et 24% des dépenses en monnaie locale, soit 19% du coût du projet. Le Don FAD d'un montant de 2,00 millions d'UC sera utilisé pour financer 11% des coûts en devises et 5% des dépenses en monnaie locale, soit 9% du coût du projet. Il servira au remboursement du Fonds de préparation du projet (FPP) dont le Gouvernement a bénéficié pour la préparation de ce projet et à financer le renforcement des capacités des institutions publiques et communautaires, ainsi que l'assistance technique.

Page x Paragraphe 5; Lire : Le coût total du projet est estimé à 17.483 millions FCFA, soit 22,65 millions UC, hors-taxes et hors-douane. Ce coût se répartit en 11.243 millions FCFA en devises, soit 14,56 millions d'UC et 6.240 millions FCFA en monnaie locale, soit 8,09 millions d'UC.

Page x Paragraphe 6 ; Lire : Le projet sera cofinancé par le FAD à hauteur de 19% sous forme de Prêt et 9% sous forme de Don, la BADEA pour 35%, la BID pour 27%, le Gouvernement du Tchad pour 9% et les bénéficiaires pour 1%.

Page xi Paragraphe 8.1; Lire :

Le taux de rentabilité économique s'établit à environ 19%.

2.4 Description du projet

Page 21, Paragraphe 4.5.4 : La phrase « Le FAD financera la totalité de la composante renforcement de capacité » a été supprimée.

2.5 Coût du projet

Page 26, Paragraphe 4.9.1 ; Lire :

Le coût total du projet est estimé à 17.483 millions FCFA, soit 22,65 millions d'UC, hors-taxes et hors-douane. Ce coût se répartit en 11.243 millions FCFA en devises, soit 14,56 millions d'UC et 6.240 millions FCFA en monnaie locale, soit 8,09 millions d'UC.

Page 27, Tableau 4.1 ; **Lire :**

Tableau 4.1 : Résumé des coûts estimatifs du projet par composante

Composantes	millions de FCFA			Millions d'UC			%
	M. L	Dev.	Total	M. L	Dev.	Total	
Renforcement des capacités	900	2.138	3.038	1,17	2,77	3,94	70
Amélior. de la productivité des ress.	3.594	7.124	10.718	4,65	9,23	13,88	66
Gestion du projet	972	634	1.606	1,26	0,82	2,08	39
Coût de base	5.466	9.896	15.362	7,08	12,82	19,90	64
Imprévus physiques	322	842	1.164	0,42	1,09	1,51	72
Provision pour hausse des prix	452	505	957	0,59	0,65	1,24	52
Total	6.240	11.243	17.483	8,09	14,56	22,65	64

Page 27, Tableau 4.2 ; **Lire :**

Tableau 4.2 : Résumé du coût du projet par catégorie de dépense

Catégories	Millions FCFA			Millions d'UC			%
	M. L	Devises	Total	M. L	Devises	Total	
1. Travaux	2.798	5.968	8.766	3,63	7,73	11,36	68
2. Biens	166	1.147	1.313	0,21	1,49	1,70	88
3. Services							
3.1 Formation et sensibilisation	383	392	775	0,50	0,51	1,01	50
3.2 Etudes/Consultants/Audit	636	1.039	1.675	0,82	1,35	2,17	62
3.3 Assistance technique	0	672	672	0,00	0,87	0,87	100
4. Personnel	287	0	287	0,37	0,00	0,37	0
5. Fonctionnement	1.196	678	1.874	1,55	0,87	2,42	36
Coût de base du projet	5.466	9.896	15.362	7,08	12,82	19,90	64
Imprévus Physiques	322	842	1.164	0,42	1,09	1,51	72
Provision hausse des prix	452	505	957	0,59	0,65	1,24	52
Coût total du projet	6.240	11.243	17.483	8,09	14,56	22,65	64

Page 27, Paragraphe 4.9.2 ; **Lire :**

Les coûts ont été estimés sur la base des prix en vigueur au Tchad en janvier 2005. Il a été appliqué un taux d'imprévus physiques de 10 % sur les travaux et équipements. Une provision pour hausse des prix de 3 % sur les coûts en monnaie locale et de 2 % sur les coûts en devises a été appliquée sur l'ensemble des composantes. L'enveloppe totale correspondant aux imprévus physiques (1.164 millions de FCFA) et à la provision pour hausse des prix (957 millions de FCFA), se chiffre à 2,75 millions d'UC, soit environ 12 % du coût total du projet.

2.6 Sources de financement et calendrier de dépenses

Page 27, Paragraphe 4.10.1 ; **Lire :**

Le projet sera cofinancé par le FAD à hauteur de 19% sous forme de Prêt et 9% sous forme de Don, la BADEA pour 35%, la BID pour 27%, le Gouvernement du Tchad pour 9% et les bénéficiaires pour 1%, conformément aux tableaux 4.3 et 4.4 ci-après. Le Gouvernement prendra en charge les salaires du personnel détaché, une partie des frais de fonctionnement de la cellule d'exécution du projet, une partie du coût des travaux d'aménagement hydro-agricoles et les véhicules de la cellule d'exécution du projet. Les bénéficiaires prendront en charge une partie des coûts des travaux d'aménagement hydro-agricoles.

Page 28, Tableau 4.3 ; **Lire :**

Tableau 4.3 : Sources de financement

Sources	millions de FCFA			Millions d'UC			%
	Mon. loc.	Devises	Total	Mon. Loc.	Devises	Total	
Prêt FAD	1.465	1.834	3.299	1,92	2,35	4,27	19
Don FAD	304	1.240	1.544	0,39	1,61	2,00	9
BADEA	1.397	4.730	6.127	1,80	6,14	7,94	35
BID	1.371	3.337	4.708	1,78	4,32	6,10	27
Gouvernement	1.477	102	1.579	1,91	0,14	2,05	9
Bénéficiaires	226	0	226	0,29	0,00	0,29	1
Coût total du projet	6.240	11.243	17.483	8,09	14,56	22,65	100

Page 29, Tableau 4.4 ; Lire :

Tableau 4.4 Dépenses par catégorie et par source de financement (millions d'UC)

	Prêt FAD			Don FAD			BADEA			BID			GVT			BNF	TOTAL		
	M.L	D.	TL	M.L	D.	TL	M.L	D.	TL	M.L	D.	TL	M.L	D.	TL	M.L	M.L	D.	TL
CAT.																			
Travaux	0,33	0,40	0,73	0,00	0,00	0,00	1,15	4,52	5,67	0,70	2,81	3,51	1,18	0,00	1,18	0,27	3,63	7,73	11,36
Biens	0,10	0,54	0,64	0,03	0,19	0,22	0,00	0,26	0,26	0,08	0,38	0,46	0,00	0,12	0,12	0,00	0,21	1,49	1,70
Services																			
Format.	0,15	0,15	0,30	0,05	0,10	0,15	0,13	0,08	0,21	0,17	0,18	0,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,50	0,51	1,01
Etudes	0,21	0,36	0,57	0,18	0,29	0,47	0,17	0,34	0,51	0,26	0,36	0,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,82	1,35	2,17
AT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,81	0,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,87	0,87
Pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,37	0,00	0,37	0,00	0,37	0,00	0,37
fonct.	0,94	0,61	1,55	0,07	0,04	0,11	0,00	0,02	0,02	0,29	0,20	0,49	0,25	0,00	0,25	0,00	1,55	0,87	2,42
Coût de base	1,73	2,06	3,79	0,33	1,43	1,76	1,45	5,22	6,67	1,50	3,99	5,49	1,80	0,12	1,92	0,27	7,08	12,82	19,90
IP	0,07	0,14	0,21	0,03	0,09	0,12	0,20	0,64	0,84	0,06	0,21	0,27	0,05	0,01	0,06	0,01	0,42	1,09	1,51
HP	0,12	0,15	0,27	0,03	0,09	0,12	0,15	0,28	0,43	0,22	0,12	0,34	0,06	0,01	0,07	0,01	0,59	0,65	1,24
Coût total	1,92	2,35	4,27	0,39	1,61	2,00	1,80	6,14	7,94	1,78	4,32	6,10	1,91	0,14	2,05	0,29	8,09	14,56	22,65

Page 30, Tableaux 4.5 et 4.6 ; **Lire :**

Tableau 4.5 : Financement Prêt FAD/Gouvernement

	(FCFA Million)			(UC Million)			%
	M.L	Devises	Total	M.L	Devises	Total	Total
Prêt FAD	1.465	1.834	3.299	1,92	2,35	4,27	70
Gouvernement	1.327	102	1.429	1,72	0,14	1,86	30
Coût total	2.792	1.936	4.728	3,64	2,49	6,13	100

Tableau 4.6 : Financement Don FAD/Gouvernement

	(FCFA Million)			(UC Million)			%
	M.L	Devises	Total	M.L	Devises	Total	Total
Don FAD	304	1.240	1.544	0,39	1,61	2,00	91
Gouvernement	150	0	150	0,19	0,00	0,19	9
Coût total	454	1.240	1.694	0,58	1,61	2,19	100

Page 30, Paragraphes 4.10.3 et 4.10.4 ; **Lire :**

4.10.3. Le prêt du FAD couvrira 19 % du coût total du projet, soit 4,27 millions d'UC, dont 2,35 millions d'UC en devises et 1,92 millions d'UC en monnaie locale. Il couvrira 16% des coûts en devises et 24% des dépenses en monnaie locale.

4.10.4 Le don du FAD couvrira 9 % du coût total du projet, soit 2,00 millions d'UC, dont 1,61 million d'UC en devises et 0,39 million d'UC en monnaie locale. Il couvrira 10% des coûts en devises et 3% des dépenses en monnaie locale. Le Gouvernement a bénéficié d'un PPF, accordé sur les ressources du FAD pour préparer le projet. Conformément à la section 3.7 des « *Directives opérationnelles du FPP* » adoptées par le Conseil d'administration du FAD le 14/02/2000 (ADF/BD/WP/99/87/Rev.3), une provision de 0,47 million d'UC est prévue dans le don pour rembourser le montant du FPP. En plus de l'assistance technique et de la formation des artisans, l'augmentation du montant du don qui est passé de 1,60 à 2,00 millions d'UC, servira à financer le renforcement des capacités des opérateurs et des cadres de l'Administration, le dispositif de suivi-évaluation, les services financiers et la lutte contre les maladies hydriques.

Page 30, Tableau 4.7 ; **Lire :**

Tableau 4.7 : Calendrier des dépenses par composante (en millions d'UC)

Composantes	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Renforcement des capacités	0,52	1,69	1,14	0,37	0,38	0,14	4,24
Amélior. ressources naturelles	0,07	6,48	5,61	3,21	0,64	0,10	16,11
Gestion du projet	0,24	0,82	0,30	0,33	0,31	0,30	2,30
Total	0,83	8,99	7,05	3,91	1,33	0,54	22,65

A la page 31, Tableau 4.8 ; **Lire :**

Tableau 4.8 : Calendrier des dépenses par source de financement (en millions d'UC)

Sources de financement	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Prêt FAD	0,14	1,46	1,02	0,74	0,73	0,18	4,27
Don FAD	0,48	0,82	0,60	0,04	0,04	0,02	2,00
BADEA	0,00	3,52	2,88	1,52	0,02	0,00	7,94
BID	0,10	2,36	1,88	1,18	0,38	0,20	6,10
Gouvernement	0,11	0,75	0,57	0,37	0,13	0,12	2,05
Bénéficiaires	0,00	0,08	0,10	0,06	0,03	0,02	0,29
Total	0,83	8,99	7,05	3,91	1,33	0,54	22,65

2.7 Calendrier prévisionnel d'exécution du projet

Page 32, Tableau 5.1 ; **Lire :**

Tableau 5.1 Calendrier prévisionnel d'exécution du projet

Activités/Actions	Responsabilité	Début	Fin
Approbation par le conseil	FAD	04/2005	04/2005
Signature de l'accord de prêt	GVT/FAD	05/2005	8/2005
Note générale d'acquisition	FAD	08/2005	10/2005
Nomination du personnel CEP et CP	MINAGRI	10/2005	12/2005
Mise en place de la CEP	GVT	10/2005	12/2005
Mise en vigueur et premier décaissement	GVT/FAD	10/2005	05/2006
Lancement du projet/Préparation PTBA	GVT/CEP/FAD	05/2006	11/2006
Recrutement AT et du gestionnaire comptable	CEP/FAD	05/2006	12/2006
DAO et exécution des marchés	CEP/FAD	01/2007	12/2007
Démarrage de toutes les activités du projet	MINAGRI/CEP/FAD	01/2006	12/2006
Revue à mi-parcours	CEP/FAD/Consultant	01/2008	01/2008
Audit des comptes	Consultant	12/2006	12/2011
Achèvement du projet	GVT/CEP/FAD	06/2011	12/2011

2.8 Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services

Page 33, Tableau 5.2 ; **Lire**

Tableau 5.2 : Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services (en millions d'UC)

	AON	Autres	L. Restreinte	Fin. Autre FAD	Total
1. Travaux					
1.1 Amen. hydro-agricole				11,55	11,55
1.2 Défense et restauration des sols		0,79 [0,67]			0,79 [0,67]
1.3 Const. et réhabilitation	0,15 [0,15]			0,12	0,27 [0,15]
1.4 Infrastructures comm.				0,81	0,81
2. Biens					
2.1 Matériel roulant	0,20 [0,16]			0,27	0,47 [0,16]
2.2 Equipement	0,67 [0,36]			0,47	1,14 [0,36]
3. Services					
3.1 Formation/sensibilis.			0,50 [0,50]	0,57	1,07 [0,50]
3.2 Etudes/Audit			1,41 [0,79]	0,86	2,27 [0,79]
3.3 Assistance technique			0,91 [0,91]		0,91 [0,91]
4. Personnel				0,41	0,41
5. Divers		2,73 [2,73]		0,23	2,96 [2,73]
Total	1,02 [0,67]	3,55 [3,43]	3,52 [2,20]	15,29 [0]	22,65 [6,27]

Note :

La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement.

"Autre" renvoie à AOR, Consultation de fournisseurs à l'échelon international ou national., gré à gré et procédure de passation des marchés communautaires.

+ Les chiffres entre parenthèses concernent les montants financés par la Banque/le FAD/FSN selon le cas.

BAD s'entend ici Groupe de la Banque africaine de développement

Page 34, Paragraphe 5.4.3 ; 5.4.4 et 5.4.5 ; **Lire** :

5.4.3 Travaux : La réhabilitation et la construction des bâtiments pour un montant de 0,15 million d'UC se feront selon les procédures d'appel d'offres national (AON), car le montant du marché ne dépassant pas 300.000 d'UC, il ne suscitera pas l'intérêt des entreprises internationales. L'acquisition des travaux de défense et de restauration des sols d'un montant de 0,79 million d'UC, se fera par la procédure de passation des marchés communautaires. Les modalités de passation de ces marchés seront définies dans un manuel de procédures élaboré par le projet et soumis à l'approbation préalable du FAD.

5.4.4 Biens : Compte tenu du faible niveau des montants par contrat d'une part et de l'existence de fournisseurs locaux suffisamment qualifiés et en nombre suffisant pour garantir la concurrence, l'acquisition des véhicules et des motos d'un montant de 0,20 million d'UC, de matériel informatique, équipements de bureau (photocopieurs, fax et téléphone), mobilier de bureau et équipements divers d'un montant total de 0,67 million d'UC, se fera par AON.

5.4.5 Prestations de Consultants: L'acquisition des prestataires de services pour la sensibilisation, la mobilisation, la formation et l'encadrement technique des bénéficiaires d'un montant de 0,50 million d'UC, des études et audit, d'un montant de 1,41 million d'UC, et de l'acquisition de l'assistance technique, d'un montant de 0,91 million d'UC se fera sur la base d'une liste restreinte.

5.4.6 Divers: Les fournitures diverses nécessaires au fonctionnement du projet, d'un montant d'environ 0,18 millions d'UC par an pendant les six ans d'exécution du projet soit 1,08 millions d'UC, seront acquises par consultation de fournisseurs à l'échelon national. Le montant de chaque marché ne dépassera pas 20.000 UC. Des primes de motivation totalisant 0,40 million d'UC durant les six ans du projet seront payées au personnel de la cellule d'exécution du projet. Les semences de pré-base d'un montant total de 0,32 million d'UC, les semences améliorées et les plants d'arbres fruitiers d'un montant de 0,63 million d'UC seront fournis par l'ITRAD, sur la base d'une convention. La recherche participative d'un montant de 0,30 million d'UC sera également conduite par l'ITRAD sur la base d'une convention.

2.9 Durabilité et risques du projet

Page 37, Paragraphe 6.1.1 ; Lire

6.1.1 Les charges récurrentes du projet sont estimées à 3,36 millions d'UC pour toute la durée du projet. Les charges de fonctionnement au titre du financement du FAD sont évaluées à 2,18 million d'UC. Ces charges sont relatives à la fourniture des semences de pré-base, de semences améliorées et de plans d'arbres fruitiers ; à recherche participative ; aux dépenses de fonctionnement de la cellule du projet ainsi que celles relatives aux équipements et matériels.

Page 37, Table5.3 ; Lire

Tableau 5.3 : Evolution des charges récurrentes (million d'UC)

Sources de financement	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
FAD	0,48	0,43	0,39	0,36	0,29	0,23	2,18
BID	0,10	0,10	0,08	0,08	0,08	0,05	0,49
Gouvernement et bénéficiaires	0,08	0,09	0,10	0,12	0,15	0,15	0,69
Total	0,66	0,62	0,57	0,56	0,52	0,43	3,36

2.10 Analyse économique

Page 39, Paragraphe 7.2.1 ; Lire

..... le taux de rentabilité économique (TRE) du projet est évalué à environ à 19% (cf. annexe 4)....

2.11 Analyse de sensibilité

Page 40 Paragraphe 7.4 ; Lire

L'analyse de sensibilité montre qu'avec une augmentation des charges de 10%, le TRE atteint 16,5% tandis qu'une baisse des recettes fait passer le TRE de 20% à 14,5%; ce qui indique que le TRE est **plus** sensible à une baisse des recettes qu'à une augmentation des charges. Les résultats de l'analyse de sensibilité sont présentés ci-après :

Supprimé : avec

Supprimé : très

Hypothèses de base	19%
Augmentation des charges de 10%	16,5%
Baisse des rendements entraînant une réduction des bénéfices de 10%	14,5%
Augmentation des charges de 10% et baisse des recettes de 10%	13%
Deux ans de retard d'exécution	13,5%

Ces tests de sensibilité permettent de conclure que le projet reste viable malgré l'augmentation des charges. La sensibilité du TRE à la baisse des recettes sera mitigée par un suivi constant dans l'exécution de toutes les actions du projet afin de maintenir la production de croisière au niveau escompté. La baisse du TRE par rapport à la situation du mois Août 2004 s'explique, d'une part, par l'ajustement à la hausse du coût des investissements relatifs aux travaux d'aménagement hydro-agricoles, et d'autre part, par l'augmentation des ressources allouées aux renforcement des capacités des opérateurs et cadres de l'Administration. Les avantages additionnels découlant de ce renforcement institutionnel, sont difficilement quantifiables et n'ont pas été pris en compte dans le calcul du taux de rentabilité économique.

2.11 Conclusions et recommandations.

Page 41, Paragraphe 8.1.2 ; Lire

Le taux de rentabilité économique s'établit à environ 19%.

2.12 Recommandations et conditions d'approbation du prêt et du don

Page 41, Paragraphe 8.2 ; Lire

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé qu'un prêt FAD ne dépassant pas 4,27 millions d'UC et un don du FAD ne dépassant pas 2,00 millions d'UC soient octroyés à la République du Tchad, sous réserves des conditions suivantes qui ont été discutées et acceptées par le Gouvernement

Page 41, Paragraphe 8.2 ; Lire

A. Conditions préalable à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt et du Protocole de don

L'entrée en vigueur de l'accord de prêt et du protocole de don sera subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des dispositions prévues à la section 5.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt de la garantie du Fonds, et à l'article 4.01 du protocole d'accord.

Page 41, Conditions préalables au premier décaissement, point (i) ; **Lire**

s'engager à soumettre au FAD les projets de conventions de collaboration à conclure avec l'ITRAD pour la mise en œuvre de la recherche participative et la production semences de base (Para. 5.2.3)

Page 42, Conditions préalables au premier décaissement, point (iv) ; **Lire**

fournir au Fonds la preuve de l'affectation des bâtiments devant abriter le siège du projet à Laiï, le bureau de liaison à N'Djamena et Bebedja et les équipes de recherche système (Para. 4.5.6 & 4.5.10);

Page 42, Conditions préalables au premier décaissement, point (v) ; **Lire**

fournir au Fonds la preuve de l'ouverture, dans une banque acceptable pour le FAD, de deux comptes spéciaux destinés à recevoir respectivement les ressources du prêt et du don, et d'un compte pour les fonds de contrepartie (Para. 5.5.2)

Page 42, Autres conditions, point (i) ; **Lire**

fournir au Fonds, au plus tard six mois après l'entrée en vigueur de l'accord de prêt, les projets de conventions de collaboration à conclure avec ITRAD pour la mise en œuvre de la recherche participative et la production de semences de base (Para.5.2.2)

2.13 Annexe 3 : Liste provisoire des biens et services ; Lire :**Tchad - Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles : liste provisoire des biens et services**
(en millions d'UC)

	Prêt FAD			Don FAD		
	M.L	Devises	Total	M.L	Devises	Total
Catégories						
I. Investissement						
1. Travaux	0,33	0,40	0,73	0,00	0,00	0,00
2. Biens	0,10	0,54	0,64	0,03	0,19	0,22
3. Services						
3.1. Formation et sensibilisation	0,15	0,15	0,30	0,05	0,10	0,15
3.2 Etudes/Consultants	0,21	0,36	0,57	0,18	0,29	0,47
3.3. Assistance technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,81	0,81
II. Charges récurrentes						
4. Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4. Frais de fonctionnement	0,94	0,61	1,55	0,07	0,04	0,11
Coût de base du projet	1,73	2,06	3,79	0,33	1,43	1,76
Imprévus Physiques	0,07	0,14	0,21	0,03	0,09	0,12
Provision pour hausse des prix	0,12	0,15	0,27	0,03	0,09	0,12
Total	1,92	2,35	4,27	0,39	1,61	2,00

2.14 Annexe 4 : Taux de rentabilité économique ; Lire :**Tchad - Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles : résumé de l'analyse économique**
(en millions de FCFA)

Années	Investissement	Dépenses d'exploitation	Charges récurrentes	Recettes additionnelles	Recettes additionnelles nettes
1	627	0	0	0	-627
2	6.176	696	0	2.072	-4,800
3	4.728	1.045	0	3.108	-2,665
4	2.569	1.393	0	4.144	182
5	905	1.393	0	4.144	1.846
6	356	1.393	70	4.144	2.325
7	0	1.393	70	4.144	2.681
8	0	1.393	70	4.144	2.681
9	0	1.393	70	4.144	2.681
10	0	1.393	70	4.144	2.681
11	0	1.393	70	4.144	2.681
12	0	1.393	70	4.144	2.681
13	0	1.393	70	4.144	2.681
14	0	1.393	70	4.144	2.681
15	0	1.393	70	4.144	2.681
16	0	1.393	70	4.144	2.681
17	0	1.393	70	4.144	2.681
18	0	1.393	70	4.144	2.681
19	0	1.393	70	4.144	2.681
20	0	1.393	70	6.644	5.181
TRE					19,4

2.15 Annexe 5 : Lire : Opérations actives du Groupe de la Banque

	PROJETS PAR SECTEUR	Guichet	Date approbation	Date signature	Date mise en vigueur	Date de Clôture	Etat d'avancement	Montant net	Montant décaiss	Taux Décaiss %
1	AMENAGEMENT HYDRO AGRICOLE POLDER MAMBI	F.A.D.	18/06/1986	17/07/1986	18/03/1988	31/12/2002	Actif	11.448.700	11.312.249	99
2	PROJET DE PRODUCTION COTONNIERE ET VIVRIERE	F.A.D.	02/09/1993	21/03/1995	11/07/1996	31/12/2001	Actif	18.950.000	13.049.407	69
3	VALORISAT.EAUX RUISSEL.SUPERFICIEL DS 4	F.A.D.	29/04/1998	29/05/1998	15/09/1999	31/12/2005	Actif	11.900.000	3.979.239	33
4	DEVELOP RURAL DE LA PREFEC DU LAC TCHAD	F.A.D.	17/03/1999	25/05/1999	04/09/2000	31/12/2004	Actif	17.300.000	2.375.553	14
5	DEVELOP RURAL DE LA PREFEC DU LAC TCHAD	Don F.A.D.	17/03/1999	25/05/1999	29/05/2000	31/12/2004	Actif	3.060.000	1.752.478	57
6	PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL DE BILTINE	FAD	19/09/2001	20/12/2001	14/01/2003	31/12/2007	Actif	9.000.000	386.554	4
7	PROJET D'APPUI AU SYSTEME D'ELEVAGE PASTORAL	FAD	12/12/2002	08/05/2003	17/09/2003	31/12/2009	Actif	14.640.000	873.769	6
8	PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE MASSAG	F.A.D.	27/04/2000	18/05/2000	09/10/2000	20/06/2004	En cours d'annulation	12.000.000	0.00	0
10	RENFORCEMENT DES SOINS DE SANTE PRIMAIRE	F.A.D.	05/05/1993	12/05/1993	12/05/1994	30/06/2002	Actif	9.210.500	7.893.60	85.7
11	REDUCTION PAUVRETE & ACT/FAVEUR DES FEMMES	FAD	04/09/1997	09/10/1997	04/02/1999	31/12/2005	Actif	5.300.000	2.911.425	55
11	REDUCTION PAUVRETE & ACT/FAVEUR DES FEMMES	FAD	04/09/1997	09/10/1997	04/02/1999	31/12/2005	Actif	300.000	168.474	56
13	PROJET EDUCATION V	FAD	28/02/2001	29/05/2001	21/02/2002	31/12/2005	Actif	1.300.000	396.645	31
14	PROJET EDUCATION V	F.A.D.	28/02/2001	29/05/2001	21/02/2002	31/12/2005	Actif	5.431.000	748.796	14
15	RENFORCEMENT SYS. SANTE ET LUTTE VIH/SIDA	FAD	21/11/2001	20/12/2001	20/11/2002	31/12/2006	Actif	5.000.000	270.224	5
16	RENFORCEMENT SYS. SANTE ET LUTTE VIH/SIDA	FAD	22/11/2001	20/12/2001	20/11/2002	30/06/2005	Actif	1.000.000	171.797	17
	PROJET D'APPUI A LA GESTION ECONOMIQUE	FAD	22/07/2003	05/09/2003	17/03/2004	31/12/2007	Actif	2.320.000	56.969	2
	TOTAL PAYS							128.160.200	46.137.672	36

CONFIDENTIEL

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

ADF/BD/WP/2004/107/Corr.2

7 avril 2005

Préparé par :OCAR

Original : Français/Anglais

Date probable de présentation au Conseil :
27 Avril 2005

POUR EXAMEN

MEMORANDUM

AU : CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE : Cheikh I. FALL
Secrétaire général

OBJET : TCHAD : PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN PRET FAD DE 4,27 MILLIONS D'UC ET D'UN DON FAD DE 2 MILLIONS D'UC POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES EN ZONE SOUDANIENNE

CORRIGENDUM*

Veuillez trouver ci-joint, **un corrigendum** portant sur le montant du don FAD, qui passe de 1,60 million d'UC à **2 millions d'UC**.

P.J. :

Cc. : Le Président

*** Pour toute question concernant ce document, veuillez contacter :**

M. C.R. SPENCER	Directeur	OCAR	Poste 2036
M. J.P. RIGOULOT	Chef de division	OCAR.3	Poste 2170
M. D. KEITA	Agronome en chef	OCAR.3	Poste 2486
M. A. DIAW	Analyste financier	OCAR.3	Poste 3583